

**UNIVERSITE DE PARIS 1 - PANTHEON SORBONNE  
INSTITUT DE RECHERCHE ET D'ETUDES SUPERIEURES DU TOURISME**

**"LA PRISE EN COMPTE DES POPULATIONS LOCALES DANS LA MISE EN  
VALEUR ET LA GESTION TOURISTIQUE DES SITES CULTURELS  
L'EXEMPLE DU SITE DU PONT DU GARD"**

Mémoire professionnel présenté pour l'obtention du

Diplôme de Paris 1 - Panthéon Sorbonne

**MASTER PROFESSIONNEL "TOURISME" (2<sup>e</sup> année)**

Spécialité Gestion des Sites culturels et naturels et Valorisation  
Touristique

*Volume 1 : Texte et annexes*

Par : **Matthieu BERTON**

Directrice du mémoire : Maria GRAVARI-BARBAS

JURY

Membres du jury : .....

: .....

: .....

**Session de juillet 2011**

## **AVANT-PROPOS**

Je tiens à remercier en premier lieu ma directrice de mémoire, Madame Maria GRAVARI-BARBAS, ainsi que toute l'équipe pédagogique de l'IREST, et en particulier Monsieur Valéry PATIN, pour leur disponibilité et les conseils qu'ils m'ont prodigués.

Par ailleurs, ce travail n'aurait pu voir le jour sans ma présence sur le site du Pont du Gard pendant trois mois.

Je tiens donc à remercier sincèrement Monsieur Paolo TOESCHI, Directeur du Pont du Gard, et tout le personnel du site, pour l'accueil remarquable qui me fut réservé.

Un grand merci en particulier à toute l'équipe du service Culture et médiation, et à toutes les personnes qui m'accordèrent volontiers de leur temps pour répondre à mes nombreuses questions.

Merci à tous ceux qui ont bien voulu m'écouter, me conseiller, ou témoigner de leur expérience durant ces dix-huit derniers mois. Je pense tout particulièrement à Lucile SMIRNOV, responsable du centre de documentation de l'ICOMOS à Paris ; mais aussi à Claude LARNAC, ancien Président du désormais célèbre Comité Intercommunal de Défense du Site du Pont du Gard, à Bernard POUVEREL et Véronique MURE, acteurs principaux de l'aménagement du site, ou à encore Gérard PEDRO, maire de la commune de Remoulins.

Merci enfin à ma famille pour leurs conseils et leur précieux soutien.

# SOMMAIRE

<b>AVANT-PROPOS</b> .....	<b>2</b>
<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>3</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>5</b>
<b>PARTIE 1</b>	
<b>POPULATIONS LOCALES, TOURISME, ET PATRIMOINE : PRÉCEPTES ET ENJEUX</b> .....	<b>10</b>
A – LA QUESTION DES POPULATIONS LOCALES DANS LES CHAMPS DU TOURISME ET DU PATRIMOINE.....	11
1 – LA CONTRIBUTION DU TOURISME DURABLE .....	11
2 – LES TEXTES INTERNATIONAUX RELATIFS A LA GESTION DES RESSOURCES PATRIMONIALES.....	14
3 – ACTIONS INITIÉES PAR L’ETAT FRANÇAIS.....	19
B – LES RISQUES D’UN CONFLIT.....	24
1 – CAUSES ET EFFETS.....	24
2 – LE SITE DU PONT DU GARD : DONNEES HISTORIQUES ET CULTURELLES.....	27
3 – « LE PROJET D’AMENAGEMENT DU SITE DU PONT DU GARD », EXEMPLE SIGNIFICATIF D’UNE SITUATION CONFLICTUELLE.....	31
C – PROBLEMATIQUE ET METHODOLOGIE DE TRAVAIL .....	39
1 – TROIS GRANDS PRINCIPES .....	39
2 – PROBLEMATIQUE .....	41
3 – ÉLÉMENTS DE METHODOLOGIE .....	43
<b>PARTIE 2</b>	
<b>LA PRISE EN COMPTE ET L’INTEGRATION DES POPULATIONS LOCALES SUR LE SITE DU PONT DU GARD</b> .....	<b>47</b>
A – UNE PROGRAMMATION DU SITE CONCERTEE ET RESPECTUEUSE DES PRATIQUES LOCALES .....	48
1 – INFORMATION ET CONCERTATION AUTOUR DU PROJET D’AMENAGEMENT.....	48
2 – LA PARTICIPATION DES ELUS LOCAUX A LA GESTION DU SITE .....	49
3 – LA PRISE EN COMPTE DE L’HISTOIRE ET DES PRATIQUES DU LIEU.....	50
B – UN SITE POUR LES HABITANTS .....	55
1 – UN HAUT LIEU CULTUREL POUR LE CANTON, LE DEPARTEMENT ET LA REGION .....	55
2 – UNE POLITIQUE TARIFAIRE GENEREUSE.....	59
3 – LA MISE A DISPOSITION DU SITE ET DE SES EQUIPEMENTS.....	59
C – LE SITE DU PONT DU GARD, UN ACTEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL.....	61
1 – LE POLE D’ÉCONOMIE DU PATRIMOINE DU PONT DU GARD .....	61
2 – UN SITE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE LOCAL.....	63

3 – L'EPCC, EMPLOYEUR ET REVENDEUR .....	66
<b>PARTIE 3</b>	
<b>ANALYSE ET BILAN DES ACTIONS MENÉES SUR LE SITE DU PONT DU GARD .....</b>	<b>68</b>
A – DES RESULTATS ENCOURAGEANTS .....	69
1 – SUCCES DES ANIMATIONS ET ACTIVITES CULTURELLES.....	69
2 - REAPPROPRIATION DU SITE PAR LES POPULATIONS LOCALES .....	70
3 – UN VRAI POIDS DANS LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL.....	74
B – BARRIERES NATURELLES ET REGLEMENTAIRES.....	76
1 – UNE REGLEMENTATION STRICTE .....	76
2 – LAISSER LA PAROLE A CEUX QUI N'ONT PAS L'HABITUDE DE LA PRENDRE.....	79
3 – DES HABITANTS AUX PROFILS DIVERS.....	81
C – LES FAIBLESSES D'UNE GESTION POLITIQUE ET STRATEGIQUE .....	83
1 – UNE CONCERTATION INSUFFISANTE.....	83
2 – DES RETOMBEES ECONOMIQUES BIENVENUES.....	86
3 – UN SOUCIS DE RENTABILITE DOMMAGEABLE .....	88
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>91</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>97</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>110</b>
<b>TABLE DES FIGURES.....</b>	<b>130</b>
<b>TABLE DES ENTRETIENS.....</b>	<b>131</b>
<b>TABLE DES PERSONNES RESSOURCES AU SEIN DE L'EPCC DU SITE DU PONT DU GARD.....</b>	<b>132</b>
<b>TABLE DES MATIERES .....</b>	<b>133</b>
<b>RESUME / ABSTRACT.....</b>	<b>137</b>

## INTRODUCTION

« *Le tourisme est comme la langue d'Esopo, la meilleure et la pire des choses* »<sup>1</sup> ; ceci est particulièrement vrai pour les populations locales, qui habitent ou travaillent sur le territoire d'accueil.

Composante majeure de l'économie mondiale, le secteur du tourisme représenterait un peu plus de 10% du PIB mondial<sup>2</sup>, et 6,2% du PIB français en 2007<sup>3</sup>. Pour l'année 2009, la DGCIS<sup>4</sup> comptabilisa 76,8 millions d'arrivées de touristes internationaux en France et 180 millions de voyages réalisés par les Français sur le territoire national<sup>5</sup>.

Les dépenses engendrées, environ 35,4 milliards d'euros pour les seules arrivées internationales, sont considérables ; par conséquent, elles représentent un apport économique et social important pour les territoires d'accueil. Au 31 décembre 2009, on dénombrait en France métropolitaine 844 113 emplois salariés privés dans les activités du tourisme, ce qui représentait environ 5,5% de l'emploi salarié privé total<sup>6</sup>.

A l'échelle locale, le tourisme permet souvent la création ou même le maintien et le développement d'entreprises, et donc d'emplois pour les populations résidentes. Il participe aussi à l'attractivité du territoire et donc à la venue des investisseurs.

Ainsi, le tourisme soutient la croissance locale, permettant l'amélioration des conditions de vie des populations locales. De plus, en particulier dans les pays du Sud, la nécessité d'offrir tout un ensemble de services afin de stimuler la venue de visiteurs est souvent une raison suffisante au perfectionnement des conditions de transport et de sécurité, mais aussi des systèmes de santé.

Cet impact considérable sur les sociétés peut aussi être préjudiciable, en bouleversant par exemple l'équilibre socio-économique établi, ou en créant localement une véritable dépendance économique à la venue de visiteurs sur le territoire en raison de la disparition des activités traditionnelles. Par ailleurs, la présence de touristes sur le territoire en nombre important ou pendant longtemps, génère parfois avec les populations locales des conflits d'usage, notamment pour l'utilisation des ressources rares ou de l'espace public.

---

<sup>1</sup> LUXEN, J.-L., « Conclusions », In *Valeurs universelles, valeurs locales : pour qui et pour quoi un site-est-il grand ?*, Les cahiers de la section française de l'ICOMOS, n°25, 2010, p. 228.

<sup>2</sup> STOCK, M. (coor.), *Le tourisme. Acteurs, lieux et enjeux*, éditions Belin, 2003, p. 146

<sup>3</sup> *Chiffres clés du tourisme, édition 2008*, Direction du Tourisme, Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, < [http://www.tourisme.gouv.fr/stat\\_etudes/c\\_cles/chiffres\\_cles.php](http://www.tourisme.gouv.fr/stat_etudes/c_cles/chiffres_cles.php)>, page consultée le 10/06/2011

<sup>4</sup> Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services

<sup>5</sup> *Chiffres clés du tourisme, édition 2010*, DGCIS, Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, < [http://www.tourisme.gouv.fr/stat\\_etudes/c\\_cles/chiffres\\_cles.php](http://www.tourisme.gouv.fr/stat_etudes/c_cles/chiffres_cles.php)>, page consultée le 10/06/2011

<sup>6</sup> *id.*

La prise en compte, et surtout la volonté de limiter les effets négatifs du tourisme sur les populations locales<sup>7</sup>, est un phénomène relativement récent, du moins à l'échelle internationale. Plus ancien dans l'univers anglo-saxon, il semble se généraliser petit à petit suite à la tenue du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992 et à la diffusion des principes du développement durable.

Ainsi, la question des populations locales occupe une place importante dans la définition sur « tourisme durable » qui est adoptée en 2006 par le Comité Français du Groupe de Travail International sur le Développement du Tourisme Durable<sup>8</sup>. Il y est bien sûr question du respect et de la préservation des ressources naturelles, mais aussi culturelles et sociales du territoire. Par ailleurs, la définition met en exergue l'importance d'une répartition équitable des retombées socio-économiques engendrées par la venue de touristes, et surtout de la participation des populations locales à la prise de décision pour l'évaluation de ses besoins et de ses capacités.

Parmi les ressources figure le patrimoine, pouvant être à la fois une ressource culturelle, naturelle et sociale.

Le patrimoine est l'objet principal du tourisme culturel. En ce sens, sa mise en valeur peut représenter un atout exceptionnel pour un territoire et ses habitants ; d'un point de vue économique par exemple. La récente étude réalisée sur le sujet par l'Agence régionale du patrimoine PACA, montre que la fréquentation touristique de sites patrimoniaux génèrerait en France métropolitaine environ 15,5 milliards d'euros et l'emploi de 162 000 personnes<sup>9</sup>. Ainsi, en moyenne, pour 10 euros dépensés sur un site culturel, un touriste dépense 80 euros par jour sur le territoire environnant pour satisfaire ses besoins (hébergement, restauration, etc.)<sup>10</sup>.

Mais la valorisation touristique d'un site culturel peut aussi avoir des conséquences négatives, en particulier sur le ressenti des populations locales, et provoquer l'apparition de conflits.

Les habitants peuvent en effet se sentir exclus et dépossédés de « leur » patrimoine. Car le sentiment d'appartenance à l'objet patrimonial ou au site culturel peut être important. Les populations locales entretiennent parfois un rapport personnel avec un lieu qu'ils fréquentent depuis longtemps et que leurs ancêtres côtoyaient aussi. Aussi, au-delà de leurs usages, qui sont divers et variés suivant les cas, les sites ou les monuments recueillent souvent l'attention d'une

---

<sup>7</sup> Le terme « populations locales » désignant l'ensemble des personnes vivant à proximité les unes des autres dans la zone géographique concernée

<sup>8</sup> Définition fournie en annexe, p. 107

<sup>9</sup> *Étude nationale des retombées économiques et sociales du patrimoine*, document synthétique, Agence régionale du patrimoine PACA, mars 2009, p. 34, Disponible en ligne

< <http://www.demeure-historique.org/IMG/pdf/ARP-nationale.pdf> >, page consultée le 10/06/2011

Pour comparaison, en 2003 Xavier Greffe estimait ce nombre à 175 000

<sup>10</sup> PATIN, V., *Tourisme et patrimoine*, La documentation française, Paris, 2005, p. 159

association locale de protection ou de mise en valeur ; signe de leur importance, elles seraient plus de 3500 en France<sup>11</sup>.

Conscients que le patrimoine représente un atout formidable pour le développement économique du territoire, les décideurs politiques et les opérateurs touristiques s'appliquent de plus en plus à ce que la mise en valeur et la gestion des sites culturels bénéficient en priorité aux populations locales<sup>12</sup>.

Par ailleurs, l'apparition du concept de tourisme durable et la place essentielle qu'il réserve aux populations locales, explique en partie qu'aujourd'hui l'aménagement et la gestion d'un site culturel doivent être réalisés, bien sûr pour assurer la protection des ressources et l'accueil du public, mais aussi pour et avec les populations locales. Pour elles, en luttant contre les effets pervers du tourisme et en optimisant ses effets positifs, mais aussi en tenant compte des usages traditionnels du site et de sa fréquentation par les populations locales. Avec elles, en les associant à la prise de décision au moment de l'aménagement, et en les impliquant dans la gestion quotidienne du site.

La prise en compte et l'intégration des populations locales dans les opérations d'aménagement et dans la gestion quotidienne des sites culturels touristiques, qui sera l'objet de cette étude, est un thème très actuel ; la majorité des institutions culturelles et patrimoniales, des chercheurs, des spécialistes et des acteurs du tourisme s'accordent à en promouvoir l'importance et même la nécessité.

Mais ces différents auteurs traitent souvent d'aspects variés de la thématique, en la considérant rarement dans sa globalité. Certains insistent sur l'importance de maximiser les effets positifs du tourisme sur les populations ; d'autres sur la nécessité de sensibiliser les populations locales à la protection du patrimoine.

Personnellement sensibles et intéressés par la thématique, ayant pu constater par nous même dans divers pays du monde les effets négatifs d'un tourisme mal contrôlé pour les communautés d'accueil, nous avons donc souhaité à travers ce travail, traiter de la question des populations locales afin de prendre connaissance, étudier et présenter les différentes formes que revêt leur prise en compte. L'intérêt est d'offrir aux acteurs du tourisme, aux gestionnaires de site et aux décideurs, une présentation la plus exhaustive possible des outils qui peuvent être utilisés. C'est également pour nous la possibilité de maîtriser pleinement le sujet afin de mettre ces connaissances au service d'une institution, d'une collectivité ou d'un site culturel.

---

<sup>11</sup> Fédération Patrimoine Environnement, *Le portail des associations du patrimoine et des paysages*, Disponible en ligne, <<http://www.associations-patrimoine.org/>>, page consultée le 10/06/2011

<sup>12</sup> PATIN, V., *op.cit.*, 2005, p. 116

L'objectif est aussi, à travers l'étude poussée de l'exemple du site du Pont du Gard, de voir comment se traduit sur le terrain l'application de préceptes et de concepts théoriques.

Nous partons pour cela de l'hypothèse que les actions menées autour du site du Pont du Gard sont assez nombreuses et diversifiées pour représenter un échantillon suffisamment conséquent de l'ensemble des opérations qu'il est possible de mener sur le thème de la prise en compte et de l'intégration des populations locales.

Au-delà du fait que nous ayons eu la possibilité de passer trois mois sur place, afin de réaliser un travail en lien avec la thématique, à savoir une réflexion sur la mise en place d'une exposition consacrée aux usages du site, un certain nombre de caractéristiques viennent renforcer ce choix. Parmi elles figure le fait que ce site, à la fois culturel et naturel par la présence de la garrigue et du passage du *Gardon* sous le monument, soit un lieu de détente et de loisir important pour les populations locales qui viennent pique-niquer ou se baigner depuis des générations. Mais le Pont



Figure 1 - Carte de situation (Source : Conseil général du Gard <<http://www.gard.fr/fr/le-gard/histoire/romain/le-pont-du-gard.html>>)

du Gard est aussi un site touristique majeur, avec un peu plus de 1, 2 millions de visiteurs en 2008. Les conflits, notamment autour de l'usage du site sont donc possibles. Par ailleurs, il est localisé dans une région dont une large part du développement territorial est liée au secteur du tourisme puisque la consommation engendrée représente 14,9% du PIB régional et permet le maintien de 48 000 emplois salariés<sup>13</sup>. Situé à une trentaine de kilomètres de deux grandes villes touristiques, Nîmes et Avignon, les enjeux et les défis pour maximiser les retombées positives sur les populations locales sont donc

importants. Enfin, le fait que le site soit détenteur du double label Patrimoine mondial – Grand Site de France renforce notre choix, puisque les deux classements obligent les gestionnaires à respecter et mettre en œuvre toute une série de mesures liées à la prise en compte et l'intégration des populations locales.

La présentation des opérations réalisées à la fois au moment de l'aménagement du site et aujourd'hui dans sa gestion quotidienne, sera l'objet de la deuxième partie de ce mémoire. Nous

<sup>13</sup> CRT Languedoc-Roussillon, *Chiffres-clés du tourisme en Languedoc-Roussillon*, en ligne, <[http://www.sunfrance.com/acces\\_professionnels/observatoire/veille\\_touristique/chiffres\\_cles\\_du\\_tourisme\\_en\\_languedoc\\_roussillon](http://www.sunfrance.com/acces_professionnels/observatoire/veille_touristique/chiffres_cles_du_tourisme_en_languedoc_roussillon)>, page consultée le 10/06/2011

nous attacherons ensuite à analyser ces actions qui sont ou ont été menées depuis une quinzaine d'années sur le site du Pont du Gard ; nous présenterons les succès et les échecs des opérations, et en expliquerons les raisons. Ce sera aussi l'occasion de mettre en évidence les opérations qui n'ont pas été ou ne sont plus menées, même si cela sera davantage développé dans la conclusion au sein de laquelle seront, entre autres, proposées des recommandations.

Dans un premier temps, il s'agira de poser le cadre théorique du sujet. Nous présenterons les préceptes développés sur le thème des populations locales dans le champ du tourisme durable et dans celui du patrimoine ; mais aussi les principales mesures et opérations mises en place par l'Etat français depuis une trentaine d'années pour que les opérations patrimoniales profitent et prennent davantage en compte les populations locales. Parmi elles figurent d'ailleurs les « Opérations Grands Sites » dont bénéficia notamment le site du Pont du Gard. L'étude d'exemples concrets de conflits entre populations et aménageurs, responsables politiques ou même touristes, en particulier celui lié au premier aménagement du site du Pont du Gard au début des années 1990, permettra de montrer quels effets peut produire l'absence de prise en compte sérieuse des populations locales.

Cette première étape nous conduira à proposer une problématique et présenter notre méthodologie de travail.

## **PARTIE 1**

### **POPULATIONS LOCALES, TOURISME, ET PATRIMOINE : PRÉCEPTES ET ENJEUX**

## A – LA QUESTION DES POPULATIONS LOCALES DANS LES CHAMPS DU TOURISME ET DU PATRIMOINE

### 1 – LA CONTRIBUTION DU TOURISME DURABLE

Ainsi, depuis la tenue du sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992, et l'adoption par 173 pays du programme d'actions « Agenda 21 » contenant 2500 recommandations permettant de s'orienter vers un développement durable des territoires, toute une série de programmes et d'actions ont été développés tant au niveau national qu'international. A l'échelle régionale ou locale, des agendas 21 locaux ont été mis en place conjointement par les collectivités et tous les acteurs du territoire ou leurs représentants (entreprises, commerçants, associations et simples habitants).

Dans le cadre du développement du tourisme durable, suite à la réunion d'experts internationaux à Marrakech en 2003, différents programmes relatifs à la consommation et la production durable ont été mis en place. Sept groupes de travail informels, composés de pays et d'organismes, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et le Département des Affaires Economiques et Sociales des Nations Unies (UNDESA), furent créés.

En 2006, la France fut mandatée pour piloter le « Groupe de Travail International sur le Développement du Tourisme Durable » (GTI-DTD). L'objectif de ce groupe était double : encourager le développement d'actions s'inscrivant dans une démarche durable, mais aussi soutenir les initiatives et promouvoir les bonnes pratiques<sup>14</sup>.

Parmi les organismes composant le GTI-DTD figure le Comité français pour le tourisme durable, créé en 2006, et rassemblant des membres des différents ministères et organismes publics concernés, des groupements d'entreprises et des associations du secteur, et des ONG.

Bien sûr, le GTI-DTD accorde une place primordiale à la thématique du changement climatique, ses enjeux et ses conséquences étant très importants pour le secteur du tourisme.

Cependant, la question des populations locales occupe une position tout aussi primordiale dans les réflexions et les travaux engagés, puisque deux des quatre priorités autour desquelles le groupe axe son travail y sont directement liées<sup>15</sup>. La première concerne l'équilibre à trouver entre la gestion durable des ressources, en particulier patrimoniales, la présentation au public et le

---

<sup>14</sup> *Groupe de Travail International sur le Développement du Tourisme Durable*, PNUE, Disponible en ligne, <[http://www.unep.fr/scp/tourism/activities/taskforce/pdf/fact%20sheets%20pdf/French/fran%E7ais\\_FS\\_TASK\\_forc e%20%28Introduction%29.pdf](http://www.unep.fr/scp/tourism/activities/taskforce/pdf/fact%20sheets%20pdf/French/fran%E7ais_FS_TASK_forc e%20%28Introduction%29.pdf)>, page consultée le 10/06/2011

<sup>15</sup> *Id.*

développement de l'emploi local ; la seconde, l'importance de la prise en compte des conditions locales et de la diversité des parties prenantes dans le développement du tourisme.

Entre 2006 et 2009, cinq réunions furent organisées par le GTI-DTD, permettant ainsi le rassemblement à chaque fois d'une centaine de participants, notamment les représentants d'une quinzaine de pays, d'une dizaine d'organisations internationales et ONG ou association de professionnels. Ces rencontres furent l'occasion de faire le point et présenter les travaux réalisés, fixer de nouveaux objectifs, mais aussi d'émettre des recommandations.

Afin d'avoir connaissance de l'ensemble des grands préceptes qui concernent les populations locales dans la mise en place d'une opération touristique inscrite dans une démarche durable, il nous a semblé pertinent de mêler les données issues des rapports des réunions du GTI-DTD aux principes directeurs énoncés dans la définition du tourisme durable donnée par l'Organisation mondiale du tourisme en 2004<sup>16</sup>.

Il est rappelé dans le préambule de la définition de l'OMT, que les principes de durabilité concernent tout autant l'aspect environnemental, que les aspects économique et socioculturel du développement du tourisme, de manière équilibrée.

A l'issue de la première réunion du GTI-DTD<sup>17</sup>, le programme de travail arrêté prévoyait l'identification de bonnes pratiques dans quatre domaines, dont celui des retombées économiques du secteur du tourisme. La maximisation des retombées générées par la venue de visiteurs sur le territoire, pour le pays ou pour le territoire, était préconisée, à travers la mise en place par exemple de programmes de formation. Les travaux qui furent réalisés amenèrent le groupe de travail à formuler des recommandations lors de la deuxième réunion à Paris en 2007<sup>18</sup> ; parmi elles figurait celle d'impliquer et d'accompagner les petites entreprises locales à investir dans le développement du tourisme durable. La définition de l'OMT fait apparaître la notion de répartition équitable entre les différentes parties prenante. Par ailleurs, la nécessité d'apporter aussi des bénéfices et des services sociaux est mise en exergue dans le paragraphe consacré à l'aspect économique et l'obligation d'assurer une activité économique viable.

---

<sup>16</sup> Définition fournie en annexe, p. 108

<sup>17</sup> Paris, septembre 2006

*Première réunion du GTI de Marrakech sur le développement du tourisme durable, Paris, les 18 et 19 septembre 2006, Compte-rendu final, GIT-DTD, disponible en ligne*

<[http://www.veilleinfotourisme.fr/1172094532199/0/fiche\\_article/&RH=1178110141256](http://www.veilleinfotourisme.fr/1172094532199/0/fiche_article/&RH=1178110141256)>, page consultée le 10/06/2011

<sup>18</sup> *Deuxième réunion du GTI de Marrakech sur le développement du tourisme durable, Paris, 12-14 mars 2007, Compte-rendu final, disponible en ligne*

<[http://www.veilleinfotourisme.fr/1183146909450/0/fiche\\_article/&RH=1178110141256](http://www.veilleinfotourisme.fr/1183146909450/0/fiche_article/&RH=1178110141256)>, page consultée le 10/06/2011

Le deuxième point important développé aussi bien par le GTI-DTD et l'OMT est celui du respect des valeurs et traditions des communautés d'accueil, ainsi que de leurs choix à travers leur association aux décisions.

Dans la définition qu'elle propose, l'OMT insiste en effet sur la nécessité de la participation de tous les acteurs concernés, et de l'existence d'un consensus autour du ou des projets. Le GTI-DTD développe plus ou moins la même idée lorsqu'il annonce lors de sa première réunion en 2006, que « *la population et les autorités locales sont des acteurs de premier plan pour l'intégration du tourisme dans la dynamique de développement* »<sup>19</sup>. Par ailleurs, il propose durant la troisième réunion que les impacts soient systématiquement évalués avant le lancement de tout projet, et insiste sur la nécessité de tenir compte des attentes économiques, sociales et culturelles des communautés locales<sup>20</sup>.

Lors de tenue de la troisième réunion du Groupe de travail international à Paris en décembre 2007, une liste des domaines clés stratégiques pour le développement du tourisme durable furent donnés. Parmi eux figurait la culture et le patrimoine naturel.

L'atout que représente le patrimoine, véritable levier pour le développement durable des territoires, est particulièrement mis en évidence dans les recommandations émises lors de la deuxième réunion du GIT-DTD en 2007. Le soutien à la promotion du patrimoine et l'accompagnement financier des PME engagées dans des opérations de préservation et de valorisation du patrimoine sont vivement conseillés.

L'importance de l'implication des communautés locales pour la conservation et la mise en valeur du patrimoine, et notamment du secteur privé pour les financements qu'il peut apporter, avait déjà été soulignée lors de la première réunion en 2006. La « gestion durable des patrimoines » était d'ailleurs une des quatre thématiques composant le programme de travail fixé.

---

<sup>19</sup> Première réunion du GTI de Marrakech sur le développement du tourisme durable, Paris, les 18 et 19 septembre 2006, *Compte-rendu final*, op. cit.

<sup>20</sup> *Compte-rendu de la 3<sup>ème</sup> réunion du Groupe de travail international sur le développement du tourisme durable, 10-12 décembre 2007*, disponible en ligne < [http://www.veilleinfotourisme.fr/84704738/0/fiche\\_article/&RH=GTIDDT](http://www.veilleinfotourisme.fr/84704738/0/fiche_article/&RH=GTIDDT)>, page consultée le 10/06/2011

## 2 – LES TEXTES INTERNATIONAUX RELATIFS A LA GESTION DES RESSOURCES PATRIMONIALES

### *LES ANNEES 1970-1980*

Les chartes, mais surtout les conventions internationales et européennes ont un rôle de plus en plus important car elles servent de cadre de référence dans beaucoup de pays. Par ailleurs, le respect des principes énoncés dans ces documents est de plus en plus souvent imposé<sup>21</sup> dans les programmes de valorisation du patrimoine.

Jusqu'à la fin des années 1960, les institutions se sont surtout occupées, de façon sporadique, de problèmes généraux : la *Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé* adoptée à La Haye (Pays-Bas, 1954), *Recommandation définissant les principes internationaux à appliquer en matière de fouilles archéologiques* (1956), lutte contre le trafic illicite de biens culturels (1964), etc.

L'année 1972, avec la *Convention du patrimoine mondial*, marque une étape importante ; en effet, suite au constat que beaucoup de biens présentant un intérêt exceptionnel pour l'humanité toute entière sont menacés de destruction, les questions relatives au patrimoine culturel et naturel entrent dans le champ des préoccupations internationales<sup>22</sup>.

Les mêmes inquiétudes sont formulées trois ans plus tard dans la *Charte européenne du patrimoine architectural*<sup>23</sup> pour les grands monuments mais aussi pour les ensembles urbains, les villes anciennes et les villages de tradition notamment. Mais surtout, c'est la première fois que la place des populations locales dans la conservation et l'utilisation du patrimoine, occupe une place relativement importante dans le texte. L'idée selon laquelle « La conservation des monuments est toujours favorisée par l'affectation de ceux-ci à une fonction utile à la société » énoncée brièvement dans la *Charte de Venise*<sup>24</sup>, est développée. Les rédacteurs du document recommandent ainsi que soit recherchée une fonction appropriée aux cœurs de village ou aux centres villes abandonnés, et proposent même quand cela est possible de restaurer les bâtiments

---

<sup>21</sup> PATIN, V., *op.cit.*, 2005, p. 83

<sup>22</sup> FOSSEYEUX, J., « La place des communautés locales dans les conventions internationales relatives au patrimoine », in *Valeurs universelles, valeurs locales : pour qui et pour quoi un site-est-il grand ?*, Les cahiers de la section française de l'ICOMOS, n°25, 2010, p. 22

<sup>23</sup> Disponible en ligne, ICOMOS International Council On Monuments and Sites, <[http://www.icomos.org/docs/euroch\\_f.html](http://www.icomos.org/docs/euroch_f.html)>, page consultée le 10/06/2011

<sup>24</sup> Article 5, *Charte Internationale Sur la Conservation et la Restauration des Monuments et des Sites*, IIe Congrès international des architectes et des techniciens des monuments historiques, Venise, 1964. Adoptée par ICOMOS en 1965. Disponible en ligne, ICOMOS International Council On Monuments and Sites, <<http://www.icomos.org/docs/venise.html>>, page consultée le 10/06/2011

anciens pour en faire des logements bon marchés. Ils insistent en effet sur l'importance de permettre aux populations locales de demeurer ou revenir dans leurs lieux de vie habituels, en les aidant à développer leur activité et en luttant contre la spéculation foncière.

Dix ans plus tard, le 3 octobre 1985, est ratifiée à Grenade par les États membres du Conseil de l'Europe la *Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe*<sup>25</sup>. Bien que ne soit pas mentionné explicitement cette fois-ci encore le terme « populations locales », des avancées majeures sont notables dans les mesures adoptées.

En effet, l'idée de coopération avec les populations, mais aussi celle de responsabilité des collectivités locales dans la mise en valeur du patrimoine, voient le jour. Il est recommandé, afin de seconder l'action des pouvoirs publics, de mettre en place et développer des échanges et des collaborations entre l'État, les collectivités locales, les institutions et associations culturelles et le public<sup>26</sup>. Par ailleurs, tout en affirmant l'importance du patrimoine en tant que système de référence pour les populations locales, il est préconisé de sensibiliser le plus grand nombre à la protection et à la conservation du patrimoine. En effet, il est stipulé dans l'article 15 qu'il faut « valoriser la conservation du patrimoine architectural dans l'opinion publique aussi bien en tant qu'élément d'identité culturelle que comme source d'inspiration et de créativité pour les générations présentes et futures »; mais aussi « éveiller ou d'accroître la sensibilité du public, dès l'âge scolaire, à la protection du patrimoine, à la qualité de l'environnement bâti et à l'expression architecturale ».

Le même discours sera repris sept années plus tard lors de la rédaction de l'article 9 relatif à la sensibilisation du public dans la *Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique (révisée)*<sup>27</sup> : « Chaque Partie s'engage à entreprendre une action éducative en vue d'éveiller et de développer auprès de l'opinion publique une conscience de la valeur du patrimoine archéologique pour la connaissance du passé et des périls qui menacent ce patrimoine ».

---

<sup>25</sup> Disponible en ligne, Council of Europe, <<http://conventions.coe.int/Treaty/Commun/QueVoulezVous.asp?NT=121&CM=1&CL=FRE>>, page consultée le 10/06/2011

<sup>26</sup> Article 14

<sup>27</sup> La Valette, 16 janvier 1992, disponible en ligne, Council of Europe, <<http://conventions.coe.int/Treaty/Commun/QueVoulezVous.asp?NT=143&CM=8&CL=FRE>>, page consultée le 10/06/2011

## LES ANNEES 1990-2000

L'importance du rôle des populations locales dans la gestion patrimoniale dans son ensemble est vraiment reconnue à partir des années 1990, et en particulier en 1994 avec le *Document de Nara sur l'authenticité*<sup>28</sup> dans laquelle apparaît le terme « communauté » ; il est considéré que cette dernière, à l'origine de la réalité patrimoniale et en ayant la charge, est libre de choisir le mode de gestion qui lui convient.

La question des valeurs du patrimoine, et notamment celle de la prise en compte des valeurs locales apparaissent avec le *Document de Nara sur l'authenticité*.

Le rôle du rapport Brundtland, et surtout du sommet de la terre à Rio en 1992, est très certainement important dans l'évolution de la place qui est réservée aux populations locales dans les textes internationaux relatifs à la protection et la mise en valeur du patrimoine. D'ailleurs, le terme même de « développement durable » apparaît systématiquement dans les conventions ou chartes de la fin des années 1990 ou des années 2000. Il est par exemple rappelé en 2000 dans le préambule de la *Convention européenne du paysage*<sup>29</sup> que les États membre Conseil de l'Europe sont « soucieux de parvenir à un développement durable fondé sur un équilibre harmonieux entre les besoins sociaux, l'économie et l'environnement », que le paysage « constitue une ressource favorable à l'activité économique, dont une protection, une gestion et un aménagement appropriés peuvent contribuer à la création d'emplois ».

Comme dans la convention ratifiée à Grenade en 1985<sup>30</sup>, la nécessité de sensibiliser les populations locales et de les faire participer à l'aménagement et à la gestion du site est préconisée : chaque partie doit s'engager « à mettre en place des procédures de participation du public, des autorités locales et régionales, et des autres acteurs concernés par la conception et la réalisation des politiques du paysage (...)»<sup>31</sup>. Par ailleurs, il est proposé de reconnaître le paysage « en tant que composante essentielle du cadre de vie des populations, expression de la diversité de leur patrimoine commun culturel et naturel, et fondement de leur identité»<sup>32</sup>.

Parmi les innovations apportées par la *Convention européenne du paysage*, figure la définition des « objectifs de qualité paysagère », qui mettent réellement les populations au cœur des politiques du paysage. Il s'agit en effet pour les autorités publiques, d'exprimer après

---

<sup>28</sup> Convention du Patrimoine Mondial, Nara, Japon, 1994, disponible en ligne, ICOMOS International Council On Monuments and Sites, <[http://www.international.icomos.org/naradoc\\_fre.htm](http://www.international.icomos.org/naradoc_fre.htm)>, page consultée le 10/06/2011

<sup>29</sup> Florence, octobre 2010, disponible en ligne, Council of Europe,

<<http://conventions.coe.int/treaty/fr/Treaties/Html/176.htm>>, page consultée le 10/06/2011

<sup>30</sup> *Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe*, op. cit.

<sup>31</sup> Chapitre II – Article 5, *Mesures générales*

<sup>32</sup> *Id.*

consultation, les volontés des populations locales en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur territoire.

Un autre point important de cette convention en ce qui concerne notre sujet, est l'utilisation systématique du terme « populations locales ».

La *Convention-cadre sur la valeur du patrimoine culturel pour la société*, écrite à Faro le 27 octobre 2005<sup>33</sup>, va plus loin encore. La place d'honneur est réservée à la personne humaine et non plus à l'objet patrimonial lui-même.

Parmi les thèmes qui y sont développés, figure celui du droit de chacun à participer à la vie culturelle (Déclaration universelle des droits de l'homme), ou encore celui de la nécessité de privilégier l'apport au développement humain au profit économique à court terme.

Du côté de l'UNESCO, 2002 est une date importante puisque le comité du Patrimoine mondial indique dans la *Déclaration de Budapest*<sup>34</sup> que les communautés locales doivent pouvoir « participer à l'identification, la protection et la gestion des biens du patrimoine mondial ».

### **LE TOURISME CULTUREL**

Bien que les interactions entre tourisme et patrimoine soient importantes, très peu de références sont faites au tourisme dans ces textes. Le fait de considérer le tourisme culturel comme facteur de développement et contributeur à la protection des ressources est relativement récent<sup>35</sup>. L'apparition des notions de développement durable et de tourisme durable aura sans doute contribué à cette prise de conscience.

La *Charte du tourisme culturel*<sup>36</sup>, adoptée par l'ICOMOS au Mexique en 1999 et aujourd'hui devenue une référence, a été rédigée pour faciliter et encourager le travail des gestionnaires de sites et des opérateurs de l'industrie touristique, mais aussi celui des décideurs politiques, en apportant un cadre de référence permettant de « produire une industrie touristique durable et favoriser la protection des ressources patrimoniales pour les générations futures ».

Ainsi, la question des populations locales est au cœur de la charte. Il est par exemple recommandé que les programmes d'interprétation du site culturel présentent les différents

---

<sup>33</sup> Disponible en ligne, Council of Europe, <<http://conventions.coe.int/treaty/fr/treaties/html/199.htm>>, page consultée le 10/06/2011

<sup>34</sup> Disponible en ligne, UNESCO Centre du patrimoine mondial, <<http://whc.unesco.org/archive/2002/whc-02-conf202-25f.pdf>>, page consultée le 10/06/2011

<sup>35</sup> PATIN, V., *op.cit.*, 2005, p. 135

<sup>36</sup> Charte fournie en annexe, p. 109

Disponible en ligne, ICOMOS International Council On Monuments and Sites, <[http://www.international.icomos.org/charters/tourism\\_f.htm](http://www.international.icomos.org/charters/tourism_f.htm)>, page consultée le 10/06/2011

niveaux de signification, de la valeur locale à la valeur universelle (1.3), et que, tout en répondant le mieux possible aux besoins et aspirations des visiteurs, l'impact sur les modes de vie des populations locales soit limité.

Parmi les six principes qui la composent, le quatrième et le cinquième concernent directement les communautés d'accueil.

Le principe 4 est relatif à la participation des populations locales aux projets de valorisation touristique des sites patrimoniaux. Il stipule que les droits et intérêts des communautés doivent être respectés, et notamment leur souhait de restreindre ou gérer directement l'accès aux sites.

Le contenu du principe suivant se rapporte aux bénéfices du tourisme (économiques, sociaux et culturels), qui doivent être répartis de manière équitable et favoriser le développement socio-économique. La définition de ce principe insiste sur l'importance de la mise en place de programmes de formation et d'éducation grâce aux bénéfices du tourisme.

En 2003, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe offre une *Recommandation* aux États membres « *sur la promotion d'un tourisme attaché à la mise en valeur du patrimoine culturel dans les perspectives de développement durable* »<sup>37</sup>. Tenant compte des Conventions du Conseil de l'Europe signées par le passé, mais aussi des précédentes recommandations et des travaux des autres organisations internationales (UNESCO, ICOMOS, OMT), ce texte permet de concentrer tout un ensemble de bonnes pratiques à mettre en œuvre dans les politiques touristiques, ceci pour lutter contre les « risques que fait peser sur le patrimoine culturel, sur les populations et les cultures locales, le développement excessif et incontrôlé du tourisme, et (...) les risques d'uniformisation culturelle et de pertes d'identité qui peuvent en résulter ». Il s'agirait d'une sorte de réactualisation des principes énoncés dans la charte de du tourisme culturel<sup>38</sup>.

Le rôle positif du tourisme en tant que facilitateur de rapprochement des peuples, et celui du patrimoine constitutif du processus de développement durable sont rappelés en préambule.

La première recommandation est de « prendre en compte simultanément les données du tourisme et l'impératif de conservation du patrimoine ».

La deuxième recommandation est de « tirer parti du tourisme culturel à la fois pour le développement et pour la mise en valeur du patrimoine ». Il est notamment rappelé que « le tourisme culturel durable est un facteur de développements économique, social et culturel » pour les populations locales. L'idée du partage des responsabilités, mais aussi des coûts et des

---

<sup>37</sup> Disponible en ligne, Council of Europe, <<https://wcd.coe.int/wcd/ViewDoc.jsp?id=2343>>, page consultée le 10/06/2011

<sup>38</sup> PATIN, V., *op.cit.*, 2005, p. 81

bénefiques, entre les acteurs (populations, professionnels, élus, ...) pour les opérations de conservation et de mise en valeur est développée.

La troisième recommandation est de « promouvoir des méthodes de gestion qui tiennent compte du développement durable ». Il s'agit notamment d'étudier les effets à court et long terme du développement touristique, d'évaluer les capacités d'accueil, de définir, avec la participation de toutes les franges de la société, un plan de gestion tenant compte de ceux existant sur le territoire, etc.

La quatrième et dernière recommandation est d'« associer la population au bon usage des ressources ». Il s'agit, entre autres, de sensibiliser les habitants aux valeurs patrimoniales sur le site mais aussi « à tous les niveaux de l'éducation » ; à l'école par exemple.

### **3 – ACTIONS INITIÉES PAR L'ETAT FRANÇAIS**

L'entrée de l'environnement dans la Constitution française en 2004 marque une étape importante de la prise en compte du développement durable dans la mise en œuvre des politiques publiques.

En effet, l'article 6 de la charte de l'environnement<sup>39</sup> stipule que « les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. A cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social ».

Pourtant, d'après Hervé Passamar, Directeur de l'Agence régionale du Patrimoine Provence-Alpes-Côte d'Azur, la notion de développement durable ne serait encore que peu mise en œuvre dans le champ du patrimoine<sup>40</sup>, en particulier celui du patrimoine culturel.

Effectivement, parallèlement à la rédaction des textes doctrinaux et à leur ratification, ou encore à la tenue de colloques sur le sujet, il semble que peu d'actions aient été initiées par l'Etat français afin de faciliter la gestion durable des ressources patrimoniales, et donc la prise en compte et l'intégration des populations locales.

Les quelques opérations notables entreprises ne s'inscrivent pas dans une démarche globale de développement durable. Elles ne concernent souvent qu'un ou deux aspects.

---

<sup>39</sup> Disponible en ligne, Conseil Constitutionnel, <<http://www.conseilconstitutionnel.fr/conseilconstitutionnel/francais/la-constitution/la-constitution-du-4-octobre-1958/charte-de-l-environnement-de-2004.5078.html>>, page consultée le 10/06/2011

<sup>40</sup> « Le patrimoine, principe actif du développement durable », *Les cahiers*, n°6, Agence régionale du Patrimoine PACA, mars 2009, p. 1

## **DECENTRALISATION ET DEVELOPPEMENT LOCAL**

Un des éléments constitutifs de la mise en place d'une politique de développement durable à travers la valorisation et la gestion du patrimoine, est le fait de confier le plus de responsabilités possibles aux collectivités et autorités locales<sup>41</sup>.

En ce sens, les Parcs naturels régionaux (PNR), institués par décret le 1<sup>er</sup> mars 1967 font figure de précurseurs ; en effet la création d'un PNR permet la réunion de plusieurs communes qui souhaitent développer à l'échelle d'un territoire cohérent un projet de conservation et de mise en valeur du patrimoine naturel et culturel. De plus, la gestion est très souvent confiée à une association. L'objectif d'un PNR est aussi, par l'intermédiaire du développement ou du renforcement du tourisme culturel, de participer à l'amélioration des conditions de vie des populations : restauration des centres anciens de villages, création et maintien de petits commerces, labellisation de produits agricoles et artisanaux locaux, etc.

L'évolution en France d'une gestion du patrimoine de plus en plus décentralisée, avec notamment l'instauration de transferts de monuments de l'Etat au profit des collectivités locales, ou encore la possibilité pour un maire de créer une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)<sup>42</sup>, s'inscrit dans cette démarche. L'instauration des ZPPAUP est aussi le signe d'une meilleure prise en compte de l'environnement des sites, d'autant plus que depuis peu l'instauration d'une ZPPAUP doit être compatible avec le PADD<sup>43</sup>.

## **PARTENARIATS AVEC LES ACTEURS PRIVÉS**

L'apparition de nouveaux cadres de coopération public-privé participe également à l'implication concrète des populations locales dans la mise en valeur et la gestion du patrimoine. Le contrat de Partenariat Public Privé (PPP) par exemple : *« permet à une collectivité publique de confier à une entreprise la mission globale de financer, concevoir tout ou partie, construire, maintenir et gérer des ouvrages ou des équipements publics et services concourant aux missions de service public de l'administration, dans un cadre de longue durée et contre un paiement effectué par la personne publique et étalé dans le temps »*<sup>44</sup>.

---

<sup>41</sup> LONGUET, I., « Patrimoine et territoire dans les politiques européennes », *Bulletin n°54-55-56*, ICOMOS France, 204/2005, p. 54-55

<sup>42</sup> Remplacées depuis le 12 juillet 2010, par les Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AMVAP)

<sup>43</sup> Projet d'Aménagement et de Développement Durable

<sup>44</sup> *Les contrats de partenariats*, <<http://www.ppp.bercy.gouv.fr/>>, page consultée le 10/06/2011

Les Sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) permettent elles, d'associer des acteurs multiples (associations, entreprises, collectivités publiques, etc.) autour d'un même projet, qui peut être en lien avec le patrimoine. La société *Initiatives Environnement* par exemple, située dans le Lot, développe son activité autour de l'éducation à l'environnement, et notamment de l'entretien du patrimoine environnemental.

Les incitations récentes, en particulier à travers la Loi de modernisation de l'économie en 2008, à davantage de participation des particuliers et des entreprises au financement du patrimoine s'inscrit dans ce même mouvement de transfert de responsabilité de l'Etat vers les populations et les décideurs locaux.

### **LES POLES D'ECONOMIE DU PATRIMOINE**

La DATAR, qui est chargée de préparer, d'impulser et de coordonner les décisions relatives à la politique d'aménagement conduite par l'Etat<sup>45</sup>, utilise la valorisation du patrimoine comme un outil de revitalisation des zones rurales<sup>46</sup>. Dans ce cadre, elle a mis en place à partir de 1994 le concept de « Pôle d'économie du patrimoine » (PEP).

Les dix-huit projets qui furent sélectionnés étaient destinés aux territoires ruraux en difficulté (vieillesse de la population, désertification, faiblesse de l'activité industrielle, etc.); la mise en valeur du patrimoine devait augmenter l'attractivité de la zone délaissée afin d'attirer les touristes mais aussi les investisseurs.

L'aspect « global » du projet était très important ; il devait en particulier répondre à quatre enjeux<sup>47</sup> :

1. L'enjeu touristique ; favoriser le développement touristique du territoire, en faisant bien attention à produire un tourisme le moins saisonnier possible et s'intégrant à l'ensemble de l'activité économique.
2. L'enjeu pédagogique ; l'accueil et la formation des jeunes à travers les classes patrimoine par exemple était un autre aspect important du programme.
3. L'enjeu social ; un projet en concertation et en harmonie avec les exigences des populations locales, avec notamment l'implication des associations dans sa période de gestation.
4. L'enjeu économique ; bien sûr, la mise en valeur du patrimoine devait permettre la création et

---

<sup>45</sup> VIRASSAMY, C., « Une action partenariale au sein du Réseau Patrimoine de la DATAR », *Bulletin n°54-55-56*, ICOMOS France, 2004/2005, p. 54-55

<sup>46</sup> ORIGET du CLUZEAU, C., *Le tourisme culturel*, PUF, 1998, p. 76

<sup>47</sup> *Les Pôles d'Economie du Patrimoine, Définition et orientations méthodologiques*, DATAR, mai 1995, p.5

l'entretien d'emplois (métiers du bâtiment, services à la personne,...) ; mais le projet devait aussi participer à la création d'un « environnement culturel actif » qui rendrait la zone plus attractive pour les entreprises, les porteurs de projets, et les possibles nouveaux résidents.

La constitution d'un PEP ouvrait l'accès à des crédits d'étude et des aides pour toutes les opérations qui concernaient la valorisation du patrimoine, les circuits touristiques, et les classes du patrimoine.

### **LA POLITIQUE DES GRANDS SITES**

Parmi les démarches initiées à l'échelle nationale qui semblent suivre et respecter au mieux les principes du développement durable, et accorder une attention particulière à la prise en compte et l'intégration des populations locales, figure la politique des « Grands Sites ».

Lancée en 1976, elle visait à faire face à une pression touristique devenue trop importante sur certains sites et difficilement gérable par les élus locaux de plus en plus confrontés à des problèmes de stationnement, de sécurité publique et même d'hygiène<sup>48</sup>.

Il s'agissait tout d'abord de sélectionner un certain nombre de sites (le plus souvent des espaces à forte dominante naturelle), parmi les plus célèbres et les plus fréquentés<sup>49</sup>; puis, de lancer une vaste campagne de réhabilitation; et enfin de promouvoir une gestion à long terme<sup>50</sup>. Cette gestion devait permettre à la fois de préserver durablement les qualités du lieu tout en accueillant les visiteurs de manière satisfaisante, tout au long de l'année, mais aussi de générer des retombées économiques sur le territoire. Le principe le plus important en 1976 était celui de considérer le site à réhabiliter comme un monument : prendre en compte ses entrées, la circulation et l'accueil des visiteurs, ses interactions avec les alentours, etc.

Avec les lois de décentralisation, les Opérations Grands Sites se sont multipliées ; les collectivités territoriales et l'État se sont de plus en plus associés au travers de partenariats visant à préserver et gérer durablement des territoires particuliers.

---

<sup>48</sup> PILLIAS, A.-F., « Une politique spécifique pour nos plus prestigieux paysages », in *Sites et Monuments, Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France*, n°195 – oct. - nov. - déc. 2006. p. 40

<sup>49</sup> Au cours du premier semestre 2009, sur le total des sites classés français (2700), seulement 2% sont concernés. Par contre, leur surface est égale au 1/4 de la surface totale des sites classés.

*La politique des Grands Sites*, Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et de l'énergie, janvier 2011, disponible en ligne, Réseau des Grands Sites de France, <<http://www.grandsitedefrance.com/Local/gsd/Dir/sites/Fiche%20Politique%20des%20Grands%20sites.pdf>>, page consultée le 10/06/2011

<sup>50</sup> *Id.*

L'année 1989 a correspondu à un renouveau pour l'opération, puisque quatre conditions pour bénéficier de la politique ont été définies<sup>51</sup>. Il fallait que le site soit protégé par un classement pour une part significative de sa superficie (légitime l'intervention de l'État), qu'il soit de grande notoriété, qu'il connaisse des périodes de fréquentation inadaptées (excessives ou insuffisantes pour maintenir le site en état), et enfin que la demande fasse l'objet d'un consensus local.

Déjà en 1976, les populations locales étaient prises en compte lors de l'élaboration de la politique, puisqu'était développée l'idée d'un projet global associant respect du site et recherche de retombées locales. Mais la quatrième condition édictée donne ici écho à un tout autre aspect, celui de la prise en compte des avis locaux, celui d'un développement qui doit avant tout être souhaité par les habitants eux-mêmes. Par ailleurs, à la même époque il est précisé que les actions entreprises doivent répondre aux quatre questions suivantes<sup>52</sup>: auront-elles un impact positif sur le paysage? Vont-elles améliorer la visite pour les touristes? Vont-elles améliorer la vie des habitants? Les aménagements sont-ils réversibles?

Du point de vue de la gestion, la mise en œuvre de l'Opération Grand Site est coordonnée au niveau local par le préfet, représentant de l'État. Il préside seul, ou avec un élu, un comité de pilotage réunissant les multiples partenaires impliqués<sup>53</sup>. Une structure de gestion regroupant les différentes collectivités, et qui prend souvent la forme d'un syndicat mixte, mène le projet<sup>54</sup>. Concernant les financements, ils sont répartis entre l'État, les collectivités territoriales, et l'Europe.

En décembre 2002, une nouvelle étape fut franchie avec la création du label GRAND SITE DE FRANCE ®. Déposé à l'Institut de la propriété industrielle, il a été créé par le ministère de l'écologie et du développement durable afin de compléter les actions menées jusque là. L'obtention du label se fait sur décision du ministre, pour une durée de 6 ans renouvelables. Elle ne nécessite pas forcément d'avoir bénéficié de la démarche « Opération Grand Site », mais elle demande à ce que le site réponde à tout un ensemble de critères s'inscrivant dans une logique de développement durable<sup>55</sup>.

---

<sup>51</sup> PILLIAS, A.-F. *op.cit.*, 2006, p. 43

<sup>52</sup> PILLIAS, A.-F. *op.cit.*, 2006, p.42

<sup>53</sup> *La politique des Grands Sites, op. cit.*

<sup>54</sup> *Id.*

<sup>55</sup> *Création et mise en œuvre de la marque GRAND SITE DE FRANCE*, Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et de l'énergie 2003, disponible en ligne, Réseau des Grands Sites de France, <<http://www.grandsitedefrance.com/Local/gsd/DIR/sites/medd/RGSF-MEDD-creationlabel.pdf>>, page consultée le 10/06/2011

En étudiant les objectifs du label<sup>56</sup>, on constate à nouveau qu'une large place est accordée à la question du bien-être des populations locales et du développement économique régional. En effet, il est stipulé que « *Le label garantit que le site est préservé et géré suivant les principes du développement durable [...] en intégrant le développement économique local dans le schéma de gestion du site, en assurant que le projet de mise en valeur du site a été établi de façon concertée avec les partenaires et les habitants concernés, en assurant que la fréquentation touristique reste compatible avec le respect des conditions de vie des habitants* ».

Par ailleurs, il est stipulé que « le label GRAND SITE DE FRANCE ® se réfère à la Convention du Patrimoine mondial de 1972, ainsi qu'aux recommandations n° R (94) 7 et R (95) 10 du Conseil de l'Europe relative à une politique générale de développement d'un tourisme durable et respectueux de l'environnement.

Créé en 2000, le réseau des Grands Sites de France permet lui de fédérer les gestionnaires des sites labellisés<sup>57</sup>, mais aussi ceux qui souhaitent le devenir. En 2011, il regroupe 36 membres actifs<sup>58</sup>. Il s'agit d'un lieu de partage d'expérience, propice à la diffusion des savoir-faire.

## **B – LES RIQUES D'UN CONFLIT**

### **1 – CAUSES ET EFFETS**

Dans son article « Conflits, territoires et action publique »<sup>59</sup>, Patrice Melé présente les différentes formes d'opposition généralement observées à l'échelle territoriale:

- Oppositions ou controverses entre habitants, usagers et acteurs publics. Il s'agit d'une opposition à la réalisation d'un aménagement, au choix de sa localisation, ou au même au contenu du projet. Ce sont des conflits « environnementaux » ou « d'implantation ».
- Oppositions, controverses, conflits entre usagers d'un espace. Il s'agit des cas de conflits d'usages, où les habitants sont opposés à un projet qui pourrait remettre en cause les pratiques habituelles et usages de l'espace.

---

<sup>56</sup> *Règlement d'usage du label GRAND SITE DE FRANCE ®*, Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et de l'énergie 2003, disponible en ligne, Réseau des Grands Sites de France, <<http://www.grandsitedefrance.com/Local/gsd/dir/sites/medd/RGSF-MEDD-reglementlabel.pdf>>, page consultée le 10/06/2011

<sup>57</sup> Neuf à ce jour : Aven d'Orgnac, 2004 (renouvelé en 2010), La Point du Raz, 2004 ; Pont du Gard, 2004 (renouvelé en 2011) ; Bibracte Mont-Beuvray 2007 ; Puy de Dôme, 2008 ; Marais Poitevin, 2010 ; Saint Guilhem le désert – Gorges de l'Hérault 2010 ; Sainte Victoire, 2004 (renouvelé en 2011) ; Les Deux caps Gris-Nez, Blanc-Nez, 2011.

<sup>58</sup> Réseau des Grands Sites de France, < <http://www.grandsitedefrance.com/>>, page consultée le 10/06/2010

<sup>59</sup> MELE, P., « Conflits, territoires, et action publique », in MELE, P., LARRUE, C., ROSEMBERG, M. (coord.), *Conflits et territoires*, Tours, PUF, MSH "Villes et territoires", 2003, p. 14-15

- Débats, oppositions entre acteurs publics. Il s'agit en général de controverses entre des institutions ou des services lors de la négociation ou la mise en place de projets.
- Conflits sociaux et politiques. Il s'agit des conflits qui prennent racine dans une histoire locale ancienne. En effet, les conflits cachent parfois l'expression d'opposants politiques.

Dans le cas des opérations de valorisation touristique ou d'aménagement d'un site culturel, les conflits (manifestations de protestation ou d'opposition) ont souvent pour origine la réaction des populations locales au sentiment de désappropriation du bien patrimonial.

Car le patrimoine, tout particulièrement en occident, joue un rôle identitaire fort. Il est souvent présenté comme un bien et un héritage commun à un ensemble d'individus<sup>60</sup>. A. Chastel rappelle<sup>61</sup> que l'acte de transmission entre ascendants et héritiers, qui définit en partie le patrimoine, « explicite une relation particulière entre le groupe et certains bien matériels ». Des conflits peuvent donc naître autour de l'appropriation du bien patrimonial par un petit nombre d'individus, en particulier pour l'exploitation touristique.

Il y a aussi, bien sur, des craintes relatives aux impacts et conséquences de l'aménagement pour l'environnement, ou le bien patrimonial.

Mais dans beaucoup de cas, les conflits avec les habitants autour d'un projet d'aménagement ont pour objet la vision antagoniste des uns et des autres de l'usage de l'espace<sup>62</sup>.

La présence d'un nombre important de touristes peut par exemple créer des interactions négatives avec les populations locales, surtout si les bénéfices ne sont pas équitablement répartis. En effet, il arrive que le rapport d'échelle entre touristes et habitants soit de 1 à 1000<sup>63</sup> ; peuvent alors se poser des problèmes d'entretien, ou encore de gestion des déchets et de traitement de l'eau. Mais aussi des conflits d'usage autour de l'espace public, et notamment du patrimoine.

Les populations locales mettent alors parfois en place des stratégies d'évitement. A l'extrême, cela abouti a des confrontations directes avec les visiteurs ; cela gêne l'expérience touristique et finalement nuit à l'attractivité de la destination.

---

<sup>60</sup> GRAVARI-BARBAS, M., VESCHAMBRE, V., « Patrimoine : derrière l'idée de consensus, les enjeux d'appropriation de l'espace et des conflits », in MELE, P., LARRUE, C., ROSEMBERG, M. (coord.), *Conflits et territoires*, Tours, PUF, MSH "Villes et territoires", 2003, p. 68

<sup>61</sup> *La notion de patrimoine*, 1985, in GRAVARI-BARBAS, M., VESCHAMBRE, V., « Patrimoine : derrière l'idée de consensus, les enjeux d'appropriation de l'espace et des conflits », in MELE, P., LARRUE, C., ROSEMBERG, M. (coord.), *Conflits et territoires*, Tours, PUF, MSH "Villes et territoires", 2003, p. 73

<sup>62</sup> MELE, P., « Conflits, territoires, et action publique », in MELE, P., LARRUE, C., ROSEMBERG, M. (coord.), *Conflits et territoires*, Tours, PUF, MSH "Villes et territoires", 2003, p. 23

<sup>63</sup> THIBAUT, J. -P., « Structure de gestion, gestion durable », in *Accueil, aménagement et gestion dans les Grands Sites*, Arles 18,19,20 mars 1999, Les Cahiers de la section française de l'ICOMOS n° 21, Paris, juin 2000, p. 151

Le classement d'un lieu ou d'un site est aussi un sujet sensible. Les populations locales ont souvent des habitudes et des intérêts différents.

Pierre Lissot, directeur du Syndicat mixte gérant le Grand Site du Canigou<sup>64</sup>, témoigne par exemple de la difficulté de faire accepter le classement *Natura 2000*, contraignant pour des raisons différentes pour les chasseurs, les sportifs et les éleveurs. De la même manière, le classement de la Vallée de la Clérée et de la Vallée étroite dans les Alpes au titre de la loi de 1930 empêche désormais les habitants de couper les arbres comme ils avaient l'habitude de le faire auparavant<sup>65</sup>.

Généralement le classement provoque donc la crainte que les usages et les habitudes soient limités. Certains le verraient même comme une manière de spolier les propriétaires de leur droit ou de leurs terres<sup>66</sup>.

Les conflits exprimeraient donc l'absence de prise en compte des intérêts, des positions, des revendications<sup>67</sup>. Pire encore sont les « conflits de procédure »<sup>68</sup>, résultat du caractère secret d'un processus décisionnel ou de classement. Une campagne d'information, et même l'association des populations locales au classement est nécessaire très tôt. Sans quoi, le conflit peut engendrer le refus du classement. C'est ce qui est arrivé par exemple sur le site Tokaj en Hongrie, classé au Patrimoine mondial<sup>69</sup>. La consultation des habitants des vingt-sept communes concernées au moment du classement en 2002 avait été négligée ; ils ne se l'étaient donc pas vraiment appropriés. En 2008 des conflits naquirent au sujet de la possible construction d'une centrale à Szerencs qui aurait permis la création d'emplois ; jugeant le classement trop contraignant, neuf communes ont souhaité sortir du Patrimoine mondial<sup>70</sup>.

Le fait d'imposer une décision ayant pour effet de restreindre ou entraver l'usage d'un site ou d'un lieu peut amener à des conflits graves avec les populations. Dans certains cas extrêmes, ces dernières peuvent détériorer et même détruire le site. En effet, le conflit avec les populations locales, peut dépasser la simple campagne médiatique ou la dénonciation publique. L'exemple

---

<sup>64</sup> « Le Grand Site du Massif du Canigou », in *Valeurs universelles, valeurs locales : pour quoi, pour quoi un site est-il grand ?*, Les cahiers de la section française de l'ICOMOS, n°25, 2010 p. 65

<sup>65</sup> POUCHOT, G., « Echanges », in *Valeurs universelles, valeurs locales : pour quoi, pour quoi un site est-il grand ?*, Les cahiers de la section française de l'ICOMOS, n°25, 2010, p. 191

<sup>66</sup> *Id.*

<sup>67</sup> MELE, P., « Conflits, territoires, et action publique », in MELE, P., LARRUE, C., ROSEMBERG, M. (coord.), *Conflits et territoires*, Tours, PUF, MSH "Villes et territoires", 2003, p. 27

<sup>68</sup> DZIEDZICKI, J. -M., « Au-delà du Nimby : le conflit d'aménagement, expression de multiples revendications », p. 57, in MELE, P., LARRUE, C., ROSEMBERG, M. (coord.), *Conflits et territoires*, Tours, PUF, MSH "Villes et territoires", 2003, p. 57

<sup>69</sup> SOOS, G., « Regards croisés sur le site du Patrimoine mondial de Tokaj », in *Valeurs universelles, valeurs locales : pour quoi, pour quoi un site est-il grand ?*, Les cahiers de la section française de l'ICOMOS, n°25, 2010, p. 84

<sup>70</sup> SOOS, G., *ibid.*, p. 86

des actes de vandalisme et même la démolition de certaines structures opérés sur les temples mégalithiques de Malte, suite à l'installation de grilles restreignant l'accès au site, est à ce titre significatif<sup>71</sup>.

Moins grave, mais tout de même dommageable, l'opposition des populations locales à un projet dont ils ne contrôlent pas les choix et les conséquences, et même dessert leurs intérêts, peut amener à son échec. C'est ce qui expliquerait par exemple le retardement de la mise en œuvre de l'« Opération Grand Site » à la Pointe du Raz<sup>72</sup>.

Ces conflits peuvent même entraîner l'abandon pur et simple du projet d'aménagement et de mise en valeur. C'est ce qui arriva pour le premier projet du site du Pont du Gard.

## 2 – LE SITE DU PONT DU GARD : DONNEES HISTORIQUES ET CULTURELLES

### **CONSTRUCTION, ABANDON ET RENAISSANCE DU PONT DU GARD**

L'histoire du Pont du Gard commence au premier siècle de notre ère, vers 50 après J.-C., avec la construction d'un aqueduc entre Fontaine d'Eure à Uzès et Nîmes.

Afin de répondre aux besoins en eau de l'une des plus vastes cités des Gaules, ce sont près de cinquante kilomètres de canalisations qui sont construites, dans lesquelles circulent environ 35.000 m<sup>3</sup> d'eau par jour<sup>73</sup>.

Parmi les nombreux obstacles que doit franchir l'aqueduc figure le passage du *Gardon* et de ses crues redoutables.

Long de trois-cent-soixante mètres et haut de près de cinquante mètres, le Pont du Gard, vestige le plus prestigieux de l'aqueduc, est construit sur trois niveaux. Six arches composent le premier étage, douze le second et quarante-sept le dernier (trente-cinq arches demeurent aujourd'hui)<sup>74</sup>. Seuls les moellons de la partie haute sont liés au mortier. Destinée à accueillir le canal, cette partie de l'édifice est recouverte de dalles. Pour le reste, le pont a été construit en grand appareil, avec des pierres ou des blocs assemblés à joint vif. Issues de carrières locales, dont la plus proche est située à six-cent mètres en aval au bord du Gardon, les pierres sont en calcaire jaune<sup>75</sup>.

---

<sup>71</sup> THEUMA, N., GRIMA, R., 2006, "The Megalithic Temples of Malta : towards a re evaluation of heritage", in LEASK, A., FYALL A., *Managing World Heritage Sites*, Elsevier Editor, p. 263-272

<sup>72</sup> BERGEAL, C., « Gérer les sites classés, Lieux de la beauté et de mémoire, lieux de projets », p. 30 – 32, in *Sites et Monuments*, Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France, n°195 – oct. - nov. - déc. 2006, p. 43

<sup>73</sup> MELMOTH, F., « L'aqueduc de Nîmes et le pont du Gard », *L'Archéologue*, n°89, avril-mai 2007, p. 13

<sup>74</sup> MELMOTH, F., *ibid*, p. 19

<sup>75</sup> MELMOTH, F., *op. cit.*, 2007, p. 20

Grâce aux strates régulières de dépôts de minéraux dessinées par le passage de l'eau dans le canal, nous savons aujourd'hui que le débit optimal de l'aqueduc fut maintenu jusqu'au milieu du III<sup>ème</sup> siècle<sup>76</sup>, moment où l'Empire romain commence son déclin. L'entretien très coûteux réalisé jusque là par des cohortes de travailleurs ne pouvant plus être assuré, l'ouvrage commence à se dégrader; des vannes sont ouvertes dans le canal pour irriguer les champs, ou alimenter les moulins et les citernes. Son utilisation est définitivement stoppée au début du VI<sup>ème</sup> siècle, et il devient alors, comme beaucoup d'édifices antiques, une immense carrière de pierres. Heureusement, de part sa hauteur et de sa dangerosité, le Pont du Gard n'est attaqué qu'en partie<sup>77</sup>.

Le monument subit une autre attaque à partir du XII<sup>ème</sup> siècle, celle de l'échancrage des piles du deuxième étage, afin de permettre le passage des charrettes des marchands qui se rendent de Mende à la Foire de Beaucaire<sup>78</sup>.

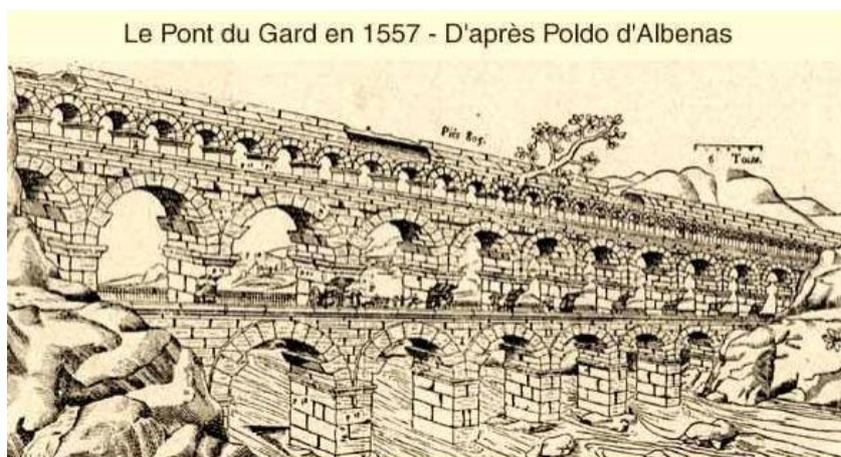


Figure 2 - Pont du Gard, gravure de Poldo d'Albenas, 1557 (Source : *Pont du Gard et Patrimoine*, <<http://www.pontdugard.org/>>)

Peu de temps après, arrive l'époque de la Renaissance; ce témoin de la grandeur de l'architecture antique qu'est le Pont du Gard est très vite considéré par les humanistes qui l'inscrivent dans le circuit des visites

indispensables à tout Honnête homme. C'est d'ailleurs de cette époque que date la première représentation connue de l'édifice<sup>79</sup>. Parallèlement, le site du Pont du Gard devient une étape obligée des compagnons du Tour de France, puisque la plus ancienne marque gravée sur l'édifice date de 1661<sup>80</sup>.

Au début du XVIII<sup>ème</sup> siècle, après des siècles de passage routier, la pile Sud de la grande arche risque de s'effondrer. En 1743, les réparations effectuées ne semblent plus suffire, puisque sous

<sup>76</sup> MELMOTH, F., *ibid.*, p. 13

<sup>77</sup> MAIGNE, J., MURE, V., ZAMPIONI, F., *Site du Pont du Gard. Chroniques d'un aménagement*, Somogy éditions d'art, Paris, 2008, p. 27

<sup>78</sup> MAIGNE, J., MURE, V., ZAMPIONI, F., *ibid.*, p. 29

<sup>79</sup> Elle figure dans le *Discours historial de l'antique et illustre cité de Nismes*, de POLDO D'ALBENAS (1560). Elle permet de constater l'état de dégradation avancé de l'édifice (échancrage, végétation, etc.)

<sup>80</sup> MAIGNE, J., MURE, V., ZAMPIONI, F., *op.cit.*, 2008, p.30

la direction de l'ingénieur Henri Pitot, un deuxième pont est accolé au premier afin de garantir le passage des charrettes<sup>81</sup>.

### **PROCESSUS DE PROTECTION DU SITE**

« *Toute cette construction est empreinte d'un caractère de grandeur qui saisit le spectateur et qu'aucune description ne peut rendre* » écrit Prosper Mérimée en 1835 au sujet du Pont du Gard. Ce dernier est classé monument historique sur la première liste publiée en 1840 par le même Mérimée. Suite à cela, quelques restaurations et travaux de consolidations, ainsi que des fouilles archéologiques, ont lieu entre 1842 et 1855<sup>82</sup>.

A partir de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, le Pont du Gard est considéré en lien avec son environnement paysager. La vue et la recherche du « pittoresque » sont de plus en plus importantes. Ainsi, c'est en grande partie parce qu'elle « compromet la beauté du site » qu'est évoquée la possibilité de fermer la carrière d'extraction de pierres située à 80 mètres du monument<sup>83</sup>. Cette action, demandée par le Touring Club de France, sera réalisée en 1921. C'est pour les mêmes raisons que seront retirés les câbles électriques du barrage en amont qui passent sous une des arches.

Le processus de protection du site se poursuit tout au long du siècle, avec la même supériorité sur la réalité des habitants (loi sur la protection des sites naturels en 1976, loi paysage en 1994). En 1985, le site fut classé sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO.

### **UN LIEU DE FÊTE ET DE DÉTENTE**

Les pages publiées dans le journal *l'Illustration*<sup>84</sup> en 1857 traitent d'un autre aspect de l'histoire du site : la pratique, au bord de la rivière, du repas champêtre et de la baignade à l'occasion des fêtes de Pâques et de Pentecôte.

Car les habitants de la région entretiennent avec le site un rapport intime depuis longtemps.

Quand il attribue à Pantagruel sa construction, ainsi que celle de l'amphithéâtre de Nîmes en moins de quarante-cinq minutes, Rabelais ne fait que reprendre des légendes locales. A son tour, en 1876, le poète Frédéric Mistral diffusera une de ses légendes ; celle selon laquelle c'est le

---

<sup>81</sup> *Id.*

<sup>82</sup> MAIGNE, J., MURE, V., ZAMPIONI, F., *op.cit*, 2008, p. 32

<sup>83</sup> Article du Petit Provençal du 16 mai 1912, cité dans *Le tourisme au Pont du Gard*, CCI de Nîmes, septembre 1997, p. 20

<sup>84</sup> Hebdomadaire, diffusé entre 1843 et 1944, et illustrant les grands événements et la vie quotidienne de la France et du Monde. Le Pont du Gard sur le Gardon

diabole lui-même qui aurait construit le pont en une nuit en échange de l'âme de la première personne qui le traverserait. Grâce à l'intervention de la femme rusée du maçon, ce fut un lièvre !<sup>85</sup>

En 1865, tout prêt du pont, sur la rive droite, ouvre l'hôtel *Chez Labourel*; quelques années plus tard, est inauguré le restaurant *Roman*. Les habitants s'approprient vite les lieux, puisqu'ils deviennent rapidement les deux endroits de prédilection pour célébrer les repas de noce<sup>86</sup> ou venir déjeuner en famille les dimanches de fête.

Tout au long du XX<sup>ème</sup> siècle, le pont a tissé des liens forts avec les habitants de la région. Générations après générations, les Gardois et les Vauclusiens sont venus se promener, se baigner, pique-niquer ou faire la fête lors des grands rendez-vous populaires. Tout le monde a des souvenirs, et dans chaque famille, il y a des photographies qui témoignent de ces instants<sup>87</sup>.

### **UN LIEU TOURISTIQUE IMPORTANT**

Mais l'ouverture de l'hôtel *Chez Labourel* symbolise autre chose : le début d'une fréquentation touristique importante du monument. En effet, les guides commencent à parler du monument « A voir absolument », mettant l'accent sur la facilité d'accès du site, situé à 1200 mètres d'une gare de chemin de fer<sup>88</sup>.

Rapidement, le Pont du Gard devient un lieu touristique convoité.

A partir de 1936, les flux s'amplifient, et ce continuellement jusqu'en 1980. Les hôtels et les restaurants se multiplient, les campings apparaissent, ainsi qu'une multitude de petits commerces, de paillotes, de boutiques de souvenirs de snack, etc. Les parkings sont installés un peu partout et une station service voit même le jour.<sup>89</sup>

Les autorités locales décident de construire une maison du tourisme et distribuent des autorisations d'installation pour les activités saisonnières.

Suite à son classement sur la liste du Patrimoine Mondial de l'humanité en 1985, le Conseil général du Gard réfléchit à la réalisation d'un projet de valorisation et d'aménagement pour le site. Accueillant, dans un contexte de fréquentation croissante, plus d'un million de visiteurs

---

<sup>85</sup> Le Pont du Gard sur le Gardon, <[http://www.pontdugard.com/fr/legende\\_autour\\_du\\_pont\\_du\\_gard.htm](http://www.pontdugard.com/fr/legende_autour_du_pont_du_gard.htm)>, page consultée le 10/06/2011

<sup>86</sup> MAIGNE, J., MURE, V., ZAMPIONI, F., *op.cit.*, 2008, p. 34

<sup>87</sup> MAIGNE, J., MURE, V., ZAMPIONI, F., *ibid.*, p. 9

<sup>88</sup> MAIGNE, J., MURE, V., ZAMPIONI, F., *ibid.*, p. 34

<sup>89</sup> MAIGNE, J., MURE, V., ZAMPIONI, F., *ibid.*, 2008, p. 42

chaque année<sup>90</sup>, le site se dégrade. Par ailleurs, la présence anarchique de buvettes, boutiques de souvenirs et autres commerces touristiques est jugée comme n'étant pas à la hauteur de la réputation du lieu.

Le Conseil général souhaite donc mettre en place une exploitation industrielle qui offrira à la fois aux visiteurs un accueil de qualité, et au département des retombées en terme d'image et sur le plan économique<sup>91</sup>.

Un premier projet, appelé « Camera Romana », est proposé en 1984 par l'architecte nîmois Michel Doustaly. Il s'agit de réaliser un parc d'attraction, une sorte de « luna-park gallo-romain », sur 400 ha autour du monument. Ce projet pharaonique comportait un parking de 2000 places, deux villages d'accueil comprenant commerces, garderies, bars et restaurants, mais aussi deux vastes amphithéâtres au pied du monument, des termes et une ferme romaine reconstituées, et enfin un complexe hôtelier et immobilier<sup>92</sup>.

Bien évidemment, la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages n'a jamais accordé l'agrément nécessaire au démarrage des travaux.

### **3 – « LE PROJET D'AMENAGEMENT DU SITE DU PONT DU GARD », EXEMPLE SIGNIFICATIF D'UNE SITUATION CONFLICTUELLE**

#### **« LE PROJET BAUMET »**

La volonté d'aménager et de mettre en valeur le site était forte; elle était surtout politique, étant incarnée par le président du Conseil général du Gard de l'époque, Gilbert Baumet.

Afin de garantir le contenu culturel de l'opération et qu'elle ait toutes les chances d'être acceptée par la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages, un conseil scientifique fut créé le 5 février 1988. Sous la présidence de Guy Barruol, il avait pour tâche principale de guider les concepteurs du nouveau projet<sup>93</sup>.

Le nouvel aménagement prévu fut porté principalement par l'architecte Jean-Paul Viguiet.

---

<sup>90</sup> Au début des années 1980, le Pont du Gard est le site archéologique le plus visité de France, puisque 1.250.000 touristes et habitants se seraient rendus chaque année sur le site ;

ADAM, J.-P., « Le Pont du Gard, Vers une boutique du Patrimoine de l'Humanité? », in *Patrimoine et Cadre de vie, Les cahiers de la ligue urbaine et rurale*, n°158, 1er semestre 2003, p. 8 - 11

<sup>91</sup> BRODOVITCH, M., *Rapport de mission - Projet d'aménagement et de mise en valeur des abords et du site du Pont du Gard*, Ministère de l'Équipement, des Transports, et du Logement, janvier 2002

<sup>92</sup> MAIGNE, J., MURE, V., ZAMPIONI, F., *op.cit.*, 2008, p. 44

<sup>93</sup> FICHES, J.-L., « L'archéologue et le Pont du Gard », *Les nouvelles de l'Archéologie*, n°60, Été 1995, p. 19

Il s'agissait de créer un vaste ensemble permettant à la fois de préserver, conserver et mettre en valeur le site naturel et culturel, mais aussi de renforcer l'attrait touristique de la région<sup>94</sup>.

Pour cela, il avait été décidé d'installer tous les équipements à vocation culturelle (espaces muséographiques, information sur la nature, etc.) et de service (renseignements, boutiques, restauration, etc.) le plus loin possible du Pont. Les différents points du site étaient reliés grâce à la création de cheminements piétonniers différenciés, convergeant tous vers le monument. Cet aménagement permettait ainsi que les complexes muséographiques soient hors de vue du monument et que les flux de visiteurs ne se concentrent pas sur un seul parcours. Une ligne de Transport en Site Propre (TSP) devait servir à ce que les visiteurs puissent se rendre sur les différents centres d'intérêt, et surtout arriver des deux parkings rejetés à l'extérieur de la zone classée, soit à deux kilomètres du Pont. Chaque rive du Gardon accueillait un parking, ce afin de garantir une meilleure répartition des flux<sup>95</sup>. Le TSP reliait les deux rives en franchissant le cours d'eau par un gué à fleur d'eau situé à 600 mètres du monument.

Suite à la visite de François Mitterrand en juin 1990, le projet fut inscrit sur la liste des Grands Travaux. Présenté en 1992 à l'exposition universelle de Séville, il obtint la même année l'avis favorable de la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages.

Pourtant, deux ans plus tard, en mars 1994, le chantier n'avait toujours pas démarré et le nouveau président du Conseil général décidait d'abandonner le projet.

Le conflit qui a opposé pendant presque six ans (1988-1994) les porteurs du projet et leurs alliés aux populations locales rassemblées et représentés par les associations locales, et en particulier le Comité Intercommunal de Défense du Site du Pont du Gard (CIDS), est un exemple particulièrement révélateur des problèmes qui peuvent subvenir en cas de négligence de prise en compte des populations locales et de volonté de passage en force.

### **NAISSANCE DE L'OPPOSITION AU PROJET**

En 1988, le Conseil général décida tout de même d'informer la population du projet d'aménagement, et organisa donc dans le village de Vers-Pont-du-Gard une réunion d'information au printemps. Pour des raisons que nous ignorons, aucun membre du Conseil général ne vint à cette réunion, laissant pantois près de deux cent personnes rassemblées pour l'occasion<sup>96</sup>.

---

<sup>94</sup> *Aménagement du site du Pont du Gard*, Conseil général du Gard, juin 1989, p. 10

<sup>95</sup> *Aménagement du site du Pont du Gard*, *ibid.*, p. 14

<sup>96</sup> LARNAC, C., *Le pont du Gard l'a échappé belle !*, C. Lacour éditeur, Nîmes, 1994, p. 31

Cet événement eu pour effet de laisser émerger au sein du groupe présent diverses rumeurs sur le projet, en particulier celles de l'installation sur le site d'un petit train et de la volonté du Conseil général de procéder à des expropriations.

*La Barque Vieille*, association loi 1901 créée dans les années 1970 pour s'opposer à l'implantation d'un camping aux bords du Gardon, et qui s'est occupée par la suite des problèmes relatifs aux quartiers des bords du cours d'eau, organisa en avril 1990 une réunion à Vers-Pont-du-Gard rassemblant tous ceux préoccupés par l'expropriation envisagée par le Conseil général. A la suite de cette réunion, afin que les habitants des autres communes concernés par les expropriations<sup>97</sup> puissent être entendus, fut décidée la création du Comité Intercommunal de Défense du Site du Pont du Gard (CIDS).

C'est bel et bien la question des possibles expropriations qui mobilisa une population non-informée et se sentant par conséquent trahie. En effet, la veille et le jour même de la tenue de l'assemblée constitutive du CIDS, plusieurs propriétaires fonciers avaient reçu un avis les informant de leur expropriation possible à la suite d'une enquête qui devait être menée<sup>98</sup>. Parallèlement, un syndicat mixte regroupant les trois communes riveraines et le département était créé pour concourir à la réalisation du projet d'aménagement, mais aussi surtout afin de devenir délégataire des trois villages pour l'exercice du droit de préemption sur les terrains nécessitant une expropriation pour la réalisation du projet d'aménagement.

Officiellement, le CIDS avait pour objet de « regrouper tous ceux qui demandent à être associés à l'étude et à la réalisation de tout projet d'aménagement du site du Pont du Gard et ce dans un souci de respecter l'environnement et le cadre de vie »<sup>99</sup>. Demande légitime. Mais dans un premier temps, l'objectif prioritaire du CIDS était de faire échouer la déclaration d'utilité publique, synonyme d'expropriation pour 109 personnes.

L'association multiplia donc les campagnes d'information, les tractations et les conférences de presse. Une permanence du CIDS fut même assurée par ses membres durant tout l'été 1990 sous une tente à proximité du Pont du Gard afin de faire signer une pétition qui recueillie plus de 9.000 signatures<sup>100</sup>.

Un avis favorable fut quand même rendu par les enquêteurs, l'intérêt d'un aménagement du site ne faisant aucun doute. Mais les observations émises furent dures. Il fut notamment reproché aux

---

<sup>97</sup> Castillon-du-Gard et Remoulins

<sup>98</sup> LARNAC, C., *op.cit.*, 1994, p.39

<sup>99</sup> LARNAC, C., *ibid.*, p. 40

<sup>100</sup> LARNAC, C., *op. cit.*, 1994, p. 61

monteurs du projet, « une mauvais conduite de la concertation préalable »<sup>101</sup>.

### **LES CRITIQUES DU PROJET**

Signe que la tension était vive autour du projet, le Préfet du département ne signa la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) que le 21 juin 1991, soit un an jour pour jour après la clôture de l'enquête. Il s'agissait en réalité de la date limite réglementaire pour effectuer cette démarche, sans quoi l'enquête était à refaire.

La lutte contre la DUP était un objectif important du CIDS, mais en réalité, le but de l'association était de faire échouer le projet<sup>102</sup>, dans sa globalité.

Son contenu et ses objectifs tout d'abord, ne satisfaisaient pas l'association<sup>103</sup>. Elle reprochait au projet d'être surdimensionné, mais aussi l'éclatement spatial des bâtiments qui leur faisait craindre une importante dégradation du site naturel alors que le Conseil général justifiait justement la création d'un aménagement du site par la nécessité de lutter contre sa détérioration. Par ailleurs, les parkings étaient jugés trop excentrés. Une autre critique importante du CIDS est celle qui concernait l'espace d'accueil du public, jugés comme étant « culturo-commercial », et où « (...) le commercial, le ludique et pour tout dire l'affairisme l'emportent sur l'éducation, l'esthétique et le respect du site (...) »<sup>104</sup>.

Mais c'est sur la forme du projet, et sur la manière dont il était mené, ou plutôt imposé, que l'opposition semble avoir été la plus forte.

Un des reproches qui était fait à ce projet, était qu'il soit avant tout un projet politique, pris en main par des politiques. Ou plutôt un politique, Gilbert Baumet, Président du Conseil général du Gard. Il est d'ailleurs intéressant de constater qu'aujourd'hui ce projet passé est appelé par tout le monde « Projet Baumet ».

Le syndicat mixte était d'ailleurs perçu par le CIDS comme une mascarade mis en place par le Conseil général pour mieux exploiter le site du Pont du Gard<sup>105</sup> : il conservait la main mise sur le projet, les neuf élus locaux membres du Syndicat n'étant pas impliqués, et surtout pas compétents

---

<sup>101</sup> LARNAC, C., *ibid.*, p. 64

<sup>102</sup> LARNAC, C., *ibid.*, p.39

<sup>103</sup> *CIDS INFORMATIONS*, Bulletin d'information du Comité Intercommunal de Défense du Site du Pont du Gard, n°1, novembre 1991, p. 2

<sup>104</sup> *CIDS INFORMATIONS*, *op.cit.*, 1991, p. 3. Se reporter au plan dessiné par le CIDS illustrant ce jugement, annexe D, page 118

<sup>105</sup> LARNAC, C., *op.cit.*, 1994, p. 129

pour les tâches à réaliser. Par ailleurs, selon Claude Larnac<sup>106</sup>, le tout puissant Conseil général avait aussi la mainmise sur les maires des trois villages concernés par le projet d'aménagement.

Le CIDS s'appliquait aussi à dénoncer les moyens qu'il jugeait malhonnêtes et qui étaient mis en œuvres par le Conseil général pour que le projet soit réalisé. Il lui reprochait par exemple de dépenser sans compter les deniers publics pour en assurer la promotion : installation durant plusieurs étés d'un local dans l'ex-hôtel *Labourel* pour présenter le futur projet et emploi de jeunes saisonniers ayant des liens de parenté avec des membres du Conseil général<sup>107</sup>, présentation du projet en 1992 à l'Exposition Universelle de Séville, édition de brochures et vidéos, ...

Le CIDS accusait aussi les responsables du projet de mentir pour justifier l'investissement total de 320 millions de francs, quand par exemple ils annonçaient une fréquentation du site de 2 millions de visiteurs<sup>108</sup>.

Pour dénoncer ce qu'elle jugeait comme une contre-vérité, l'association mena une véritable campagne de comptage en 1991. Elle arriva à un chiffre de 800.000 visiteurs par an. Elle s'appliqua à diffuser largement les résultats auprès de la population, notamment à travers les tracts qu'elle distribuait. Le bulletin d'information numéro 11, édité en mars 1994, fut même quasiment exclusivement consacré à la question.

Mais une des critiques les plus vives émise par le CIDS à l'encontre du Conseil général était celle de ne pas consulter la population, de vouloir passer en force et d'éviter le dialogue. Le CIDS par exemple n'aurait rencontré qu'une seule fois en quatre ans le Président du Conseil général<sup>109</sup>. Pourtant une concertation a bien eu lieu entre les défenseurs du projet et les membres de quatre associations<sup>110</sup>. Elle fut menée par Jean Bouet, Directeur Général des Services du Conseil général, et se traduisit par l'organisation de dix rencontres entre l'automne 1990 et le printemps 1991. Malheureusement, l'idée ne venait pas du Conseil général ; elle était imposée par la commission d'enquête relative à la DUP. Pour Claude Larnac, les porteurs du projet la subissaient, et ce fut seulement une parodie de participation<sup>111</sup>. Au bout de la 10<sup>ème</sup> séance, le CIDS proposa un contre-projet, qui fut refusé.

A partir de ce moment, il n'y aurait plus eu aucune concertation ni même relation avec le Conseil Général<sup>112</sup>.

---

<sup>106</sup> Entretien avec Claude LARNAC, Castillon-du-Gard, 21 avril 2011

<sup>107</sup> LARNAC, C., *op.cit.*, 1994, p. 120

<sup>108</sup> *CIDS INFORMATIONS*, Bulletin d'information du Comité Intercommunal de Défense du Site du Pont du Gard, n°11, mars 1994, p. 3

<sup>109</sup> LARNAC, C., *op.cit.*, 1994, p. 68

<sup>110</sup> Le CIDS, « La Barque Vieille », « Les Amis de l'aqueduc romain », et le « Syndicat des propriétaires fonciers »

<sup>111</sup> LARNAC, C., *op.cit.*, 1994, p. 83

<sup>112</sup> LARNAC, C., *ibid.*, p. 109

## LA LUTTE DU POT DE TERRE CONTRE LE POT DE FER

Les moyens d'actions utilisés par le CIDS pour lutter contre le projet d'aménagement ont toujours été légaux. D'ailleurs, d'après Claude Larnac, les relations de l'association avec la gendarmerie étaient très bonnes<sup>113</sup>.

Certains, en revanche, reprochant à l'association son manque de combativité ont utilisé le sabotage comme moyen d'action. Se manifestant clandestinement sous l'appellation « Front de libération du Pont du Gard » (F.L.P.G.), ils ont menés trois actions entre 1991 et 1992; ils ont notamment brûlé des pneus sur la route à proximité du monument, ou encore taillé les oliviers millénaires importés d'Espagne et payés très cher par le département<sup>114</sup>. D'autres auraient même utilisés la violence comme moyen d'action, prenant par exemple à partie physiquement les archéologues qui fouillaient le long de l'aqueduc depuis 1984<sup>115</sup>, ou bien en montant des barrages sur le pont pour empêcher les aménageurs de passer<sup>116</sup>. L'architecte Jean-Paul Viguier se souvient même avoir été reçu par les propriétaires de camping avec un fusil posé sur la table<sup>117</sup>!

Du côté des porteurs du projet, il semblerait que beaucoup ait été fait pour faire taire ou au moins porter atteinte au CIDS. De multiples tentatives de débauchages ou de corruptions de membres de l'association auraient par exemple été pratiquées<sup>118</sup>.

Claude Larnac reconnaît aujourd'hui avoir eu très peur à l'époque pour sa personne, ayant « (...) entendu des choses qui dépassent l'imagination »<sup>119</sup>.

L'acte de sabotage du local de l'exposition du projet qui a eu lieu en septembre 1991 est à ce titre particulièrement évocateur. Une dépêche envoyée à l'*Agence France Presse* indiquait : « plusieurs vitrines brisées et un employé du Conseil Général blessé par au pied par un jet de pierre ». En réalité un coup de téléphone du président du CIDS au propriétaire du restaurant voisin du local lui permit d'apprendre qu'il s'agissait seulement d'une vitre fracturée et qu'aucun employé n'était blessé; version que confirma la gendarmerie<sup>120</sup>. Le lendemain, le journal *Midi Libre* reprenait l'information de la dépêche, ajoutant un communiqué du président du Conseil général qui dénonçait des « actes émanant de quelques excités à court d'arguments ». Le CIDS

---

<sup>113</sup> LARNAC, C., *ibid.*, p. 121

<sup>114</sup> *Id.*

<sup>115</sup> MAIGNE, J., MURE, V., ZAMPIONI, F., *op.cit.*, 2008, p.48

<sup>116</sup> MAIGNE, J., MURE, V., ZAMPIONI, F., *ibid.*, p. 78

<sup>117</sup> *Id.*

<sup>118</sup> MAIGNE, J., MURE, V., ZAMPIONI, F., *op.cit.*, 2008, p. 78

<sup>119</sup> Entretien, Castillon-du-Gard, 21 avril 2011

<sup>120</sup> LARNAC, C., *op.cit.*, 1994, p. 122

était clairement visé. C'est ce qu'affirme Claude Larnac, persuadé que l'affaire était montée de toute pièce pour discréditer l'association<sup>121</sup>. La suite de l'histoire semble lui donner raison, puisqu'un des employés fut arrêté par la gendarmerie à la fin du mois, suite à un autre acte de sabotage. Il reconnu être l'auteur de la mise en scène<sup>122</sup>.

### **ECHEC DU PROJET**

Les moyens de pressions et les actions exercées par le CIDS portèrent leurs fruits.

Un premier coup dur pour les porteurs du projet fut le refus de l'État en mars 1993 d'accorder la subvention de 90 millions de francs demandée par le Conseil général du Gard. Il promettait seulement 50 millions. Pour Claude Larnac, cette décision ne relevait pas d'une simple économie budgétaire; il s'agissait d'un signe clair d'une prise en considération par le secrétariat aux Grands Travaux des remarques formulées par courriers depuis des années par le CIDS.<sup>123</sup> Deux mois plus tard, en mai 1993, le Directeur Général des Services du Conseil général proposait au président de l'association de diviser le projet par deux afin d'obtenir une reprise du dialogue; ce que refusa le CIDS, la principale revendication de l'association, à savoir le retrait de la DUP, n'étant pas envisagée par le Conseil général.

En septembre 1993, le Conseil général présentait à la presse une nouvelle version du projet réduit quasiment de moitié : 190 ha au lieu des 300 ha de zone protégée, et 202 millions de francs au lieu des 320 millions d'investissement total<sup>124</sup>. Mais le projet demeurait trop cher vu le manque notoire de subventions.

Le 23 novembre 1993, un nouvel élément venait compromettre la réalisation du projet. Le CIDS recevait une lettre de la Sous-direction de l'Archéologie du Ministère de la Culture dans laquelle il était écrit que le principe de protection des vestiges de l'aqueduc, demandé par l'association, était acquit<sup>125</sup>. Cela signifiait la remise en cause de l'ensemble des aménagements projetés dans un périmètre de 500 mètres autour de l'aqueduc.

Dans le bulletin d'information du CIDS du mois de mars 1994, il était écrit page 11 : « Selon le Conseil d'Administration du CIDS, l'avenir d'un bon aménagement du site est incompatible avec la réélection du Conseiller Général sortant<sup>126</sup> ». L'association entendait profiter des élections

---

<sup>121</sup> *Id.*

<sup>122</sup> LARNAC, C., *ibid.*, p. 124

<sup>123</sup> Les courriers répétés du CIDS avaient d'ailleurs permis de faire venir sur place le Directeur de cabinet du Secrétaire d'État ; LARNAC, C., *ibid.*, p. 156

<sup>124</sup> FICHES, J.-L., *op.cit.*, 1995, p. 19

<sup>125</sup> LARNAC, C., *op.cit.*, 1994, p. 160

<sup>126</sup> Il s'agissait de René Plan, par ailleurs maire de la commune de Remoulins

cantonales pour faire avorter le projet. Elle appelait à en faire un enjeu majeur des élections et donc à voter pour un des quatre autres candidats du canton, tous contre le projet du Conseil général.

Le 27 mars, un nouveau conseiller général était élu pour le canton de Remoulins. Il s'agissait Jacques Sauzet, homme politique de droite et ancien membre du CIDS, qui avait fait de son opposition au projet d'aménagement son cheval de bataille pour la conquête d'un canton traditionnellement acquit à la gauche.

Le lendemain, le CIDS publiait un communiqué de presse demandant que l'élection du nouveau président du Conseil général soit liée à sa volonté d'abandonner le projet porté par Gilbert Baومت<sup>127</sup>.

C'est lors de la lecture du projet de protocole d'accord à l'élection du nouveau président le 1er avril que le projet fut définitivement et publiquement abandonné. Il était en effet convenu de « (...) l'élaboration d'un nouveau projet (...) conforme à l'attente des riverains, respectueux du site et compatible avec les finances départementales (...) »<sup>128</sup>.

Enfin, deux mois et demi plus tard, le 21 juin 1996, lors de la première séance de la nouvelle assemblée était décidé à la majorité absolue l'abandon de la Déclaration d'Utilité Publique<sup>129</sup>.

Aujourd'hui, deux raisons sont avancées pour expliquer l'échec de ce projet qui avait pourtant reçu, contrairement à la « Camera Romana », l'accord des différentes commissions : le coût financier de l'opération et les risques de difficultés de fonctionnement liées à l'éloignement des structures d'accueil situées à vingt minutes à pied du monument<sup>130</sup>.

Mais, dans les deux cas l'abandon du projet est le résultat d'une mobilisation sans relâche pendant quatre ans des associations locales opposées au projet, mais aussi du regard négatif porté par l'opinion publique qu'il exprima dans les urnes au moment des élections cantonales de mars 1994.

Concernant les habitants du département, c'est surtout le coût trop important du projet qui fut reproché<sup>131</sup>. Plus localement, les raisons du mécontentement étaient diverses. Le CIDS était d'ailleurs composé d'adhérents aux profils très divers ; la veille des élections, il regroupait 646 adhérents<sup>132</sup>. Tous n'avaient pas les mêmes raisons de faire partie de l'association. Certains se battaient simplement pour des motifs écologiques, d'autres pour conserver un commerce à

---

<sup>127</sup> LARNAC, C., *op.cit.*, 1994, p. 166

<sup>128</sup> LARNAC, C., *ibid.*, p. 167

<sup>129</sup> LARNAC, C., *ibid.*, p. 168

<sup>130</sup> BRODOVITCH, M., *op. cit.*, 2002, p. 2; MAIGNE, J., MURE, V., ZAMPIONI, F., *op.cit.*, 2008, p. 80

<sup>131</sup> D'après Catherine PY, mai 2011, actuelle directrice de la médiation culturelle au Pont du Gard, employée du Conseil général au moment du projet d'aménagement

<sup>132</sup> CIDS INFORMATIONS, *op.cit.*, 1994, p. 1

proximité du monument. Mais tous étaient mobilisés pour faire échouer un projet qui leur était imposé<sup>133</sup>.

## **C – PROBLEMATIQUE ET METHODOLOGIE DE TRAVAIL**

### **1 – TROIS GRANDS PRINCIPES**

Après des décennies de désintérêt pour la question dans la majorité des pays du monde, la prise en compte et l'intégration des populations locales dans les opérations d'aménagement, de mise en valeur, ou dans la gestion quotidienne des sites culturels et touristiques, est donc devenue un sujet omniprésent à la fois dans les textes doctrinaux, les ouvrages spécialisés, ou encore dans les schémas locaux de développement. L'influence du rapport Brundtland en 1987 et de la tenue du sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992 est une évidence.

Sensibilisation, protection, participation, etc. La prise en compte et de l'intégration des populations locales prend des formes diverses et variées selon les sources et la nature des auteurs. L'étude des textes internationaux et de nombreuses autres sources nous ont permis de prendre connaissance des différentes démarches et de les répertorier.

Elles peuvent être réparties, selon nous, au sein trois grands principes :

- Le respect des pratiques et de la vie quotidienne des populations locales.
- Le tourisme culturel et la mise en valeur du patrimoine vecteurs du développement économique et social du territoire.
- L'intégration comme facteur de protection.

Une idée domine et relie entre eux les trois principes. Il s'agit du fait que tous les habitants, ou du moins leurs représentants, doivent être non seulement informés et consultés, mais aussi et surtout intégrés à la prise de décision au sujet des projets d'aménagement et dans la gestion quotidienne des sites.

Concernant le respect des pratiques et de la vie quotidienne des populations locales, une attention particulière est portée aux valeurs et aux usages du site, dans leur diversité, notamment pour la définition des modalités et parcours de visite. Dans la limite du possible, l'exercice des pratiques

---

<sup>133</sup> LARNAC, C., *op.cit.*, 1994, p. 29

traditionnelles des populations locales est rendue possible, et l'offre culturelle du site est accessible au plus grand nombre.

Une autre action est celle qui consiste à faire participer les habitants, souvent dépositaire de la mémoire du lieu, au dispositif de visite ou d'accueil. Elle permet notamment de favoriser leur rencontre avec les touristes, et ainsi contribuer à une meilleure acceptation de la présence de ces derniers sur le territoire. Car est aussi souhaitée la diminution du ressenti des populations locales à l'égard des touristes; que tous ceux qui ne vivent pas du tourisme, au moins le vivent bien. A cet égard, par exemple, la capacité de charge du site et du territoire est aussi définie en fonction de l'impact psychologique sur la population locale.

Pour le second principe, à savoir considérer le tourisme culturel et la mise en valeur du patrimoine comme des vecteurs du développement économique et social du territoire, il s'agit de mettre en place toutes les mesures permettant une maximisation des effets positifs du tourisme culturel.

Cela se traduit généralement par un accompagnement à la fois technique et financier des porteurs de projet pour qu'ils puissent lancer leur activité, mais aussi par des opérations permettant de soutenir et de favoriser le développement des activités traditionnelles locales, en particulier l'artisanat. Une attention particulière est portée au contrôle des risques de mono-activité ou même d'une hausse progressive du prix du foncier qui pourraient entraîner le déplacement non souhaité des populations.

En ce qui concerne le site culturel objet de la visite, l'emploi des populations locales est bien évidemment à privilégier, tant pour la phase d'aménagement que pour la gestion quotidienne du site. La vente de produits locaux, alimentaires ou artisanaux, est tout aussi importante.

Par ailleurs, il est essentiel d'avoir une bonne connaissance de l'offre environnante en termes de vente de produits dérivés et de services, afin d'inscrire le site dans la complémentarité plutôt que dans la concurrence avec le territoire.

Enfin, il est évident que le développement de l'offre culturelle peut participer à l'animation du territoire et lui donner un souffle nouveau si la programmation tient compte des particularités du public local.

Le dernier principe est donc celui de l'intégration comme facteur de protection, à savoir de façon générale, la sensibilisation des populations locales à la protection de leur patrimoine, culturel, naturel, et même immatériel. L'enjeu est de taille, car l'avenir des sites dépend en grande partie de l'attitude des populations locales, malheureusement souvent préjudiciable à la protection et la sauvegarde du patrimoine. Il peut s'agir simplement de mauvaises habitudes ou de

méconnaissance de l'importance de la valeur du patrimoine, mais elles peuvent avoir des conséquences graves. La pratique du kitesurf en Baie de Somme par exemple, dérange la faune locale et en particulier les oiseaux rares, qui voient dans les voiles de possibles prédateurs<sup>134</sup>.

Mais ces mêmes populations peuvent aussi se révéler être les meilleurs gardiens de leur patrimoine, la preuve en est le formidable travail que mènent les nombreuses associations locales de protection du patrimoine<sup>135</sup>.

Il s'agit donc pour les décideurs, les aménageurs ou les gestionnaires de site, de mener un travail de sensibilisation par l'information et la formation des populations locales (notamment au sujet du classement du site), et en particulier avec des enfants : visite, travail autour d'un projet pédagogique, etc.

En ce qui concerne la sauvegarde des paysages culturels, souvent façonnés par le travail de générations d'agriculteurs, un travail de soutien ou de contrôle de l'activité est souvent mené afin d'assurer l'entretien et la continuité de la structure paysagère. Une démarche similaire peut être conduite pour la sauvegarde des savoir-faire.

Enfin, est parfois orchestrée la mise à contribution des populations, spécialement des entreprises locales, pour une participation financière (mécénat, etc.) afin de permettre la restauration et la sauvegarde du patrimoine.

## 2 – PROBLEMATIQUE

« *L'approbation de la démarche d'accueil par les habitants est considérée comme une condition essentielle à la viabilité du projet* ». Ce constat est celui de gestionnaires de Grands Sites<sup>136</sup>.

Beaucoup de choses semblent effectivement dépendre des populations locales. Ne serait-ce que la présence et la consommation des touristes sur le territoire, qui résultent certes des ressources disponibles, notamment patrimoniales, mais aussi de l'hospitalité de ses habitants<sup>137</sup>.

Ainsi, l'explication, l'écoute, la considération, sont nécessaires sans quoi la situation peut vite devenir conflictuelle. L'absence de concertation avec les populations locales et de leur

---

<sup>134</sup> POIRE, P., « Les passeurs de récit / table ronde », *Valeurs universelles, valeurs locales : pour qui, pour quoi un site est-il grand ?*, op.cit., 2010, p. 209

<sup>135</sup> Sur le sujet, voir l'étude très complète d'Hervé GLEVAREC et Guy SAEZ, *Le patrimoine saisi par les associations*, La documentation française, Paris, 2002, 412 p.

<sup>136</sup> THIBAUT, J. -P. (Dir.), *Petit traité des grands sites : Réfléchir et agir sur les hauts lieux de notre patrimoine*, Actes Sud, Arles, 2009, p. 129

<sup>137</sup> Un sondage réalisé dans les années 1990 en Italie a effectivement montré que l'hospitalité de ses habitants est considérée facteur clé de l'attractivité de l'Italie ; ADDAMIANO, S., « Turismo, beni Culturali, identità culturale : un ruolo per la comunicazione », *Atti del III colloquio Internazionale sulla gestione del patrimonio culturale (Cagliari, 4-8 dicembre 1998)*, Roma, 1999, p. 26

intégration dans le processus décisionnel peut aboutir à l'échec même du projet, comme ce fut le cas avec l'abandon du premier projet d'aménagement du site du Pont du Gard.

L'application des préceptes synthétisés précédemment au sein de trois grandes idées, permettent d'éviter ou du moins de diminuer les risques de conflit et donc de blocages.

Leur diversité semble refléter celle des objectifs recherchés et des problèmes auxquels les gestionnaires ou les décideurs tentent de répondre en les mettant en pratique.

L'exemple du Pont du Gard est à ce sujet intéressant.

Suite aux élections cantonales de mars 1994 et au changement d'équipe du Conseil général, le nouveau président Alain Journet fit annuler le projet d'aménagement du site du Pont du Gard, maintenant seulement le programme de remise en état du monument et de ses abords immédiats commencé en 1992<sup>138</sup>

Un an plus tard, était organisée à son initiative, une réunion publique à Remoulins en présence des élus locaux et des tous les habitants qui désiraient faire entendre leur voix. Ce fut le point de départ de l'étude d'un nouveau projet d'aménagement et de mise en valeur du site<sup>139</sup>, confié cette fois-ci à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nîmes – Bagnols-sur-Cèze – Le Vigan. « *J'ai pensé qu'il était nécessaire d'apaiser les esprits mais j'estime qu'il faut maintenant reprendre le projet* » confia deux ans plus tard Alain Journet à Jean Paul Viguière, à nouveau architecte du projet<sup>140</sup>.

Ce dernier évoque le premier comme étant « *un homme politique averti* »<sup>141</sup>. Il semblerait en effet que l'idée d'Alain Journet d'organiser une réunion de concertation ait été avant tout politique et stratégique. En effet, il s'agissait sans doute d'établir des bonnes relations avec les populations locales, et ne surtout pas refaire les erreurs qui avaient valu à son prédécesseur la perte du siège de président du Conseil Général et surtout l'échec du projet.

Lors de cette réunion, il se présenta aux populations comme étant un élu local ayant pour moteur principal le développement local, et étant convaincu que la prise en compte de l'identité d'un site et de multiples paramètres (économiques, géographiques, touristes, humain, etc.) est nécessaire à la réussite de tout projet<sup>142</sup>.

---

<sup>138</sup> MAIGNE, J., MURE, V., ZAMPIONI, F., *op.cit.*, 2008, p.47

<sup>139</sup> *Réunion de concertation. Projet du Pont du Gard*. Direction de l'assemblée départementale et du courrier, Conseil général du Gard, 1995, p. 5

<sup>140</sup> MAIGNE, J., MURE, V., ZAMPIONI, F., *op.cit.*, 2008, p. 80

<sup>141</sup> *Id.*

<sup>142</sup> *Réunion de concertation du projet du Pont du Gard, op.cit.*, 1995, p. 2

L'hypothèse selon laquelle la prise en compte et l'intégration des populations locales s'inscrit davantage dans une démarche stratégique et même opportuniste, plutôt qu'idéologique, afin par exemple d'éviter les conflits, peut être émise.

Si tel était le cas, cela signifierait que seules quelques actions sont mises en place, choisies en fonction des circonstances et des objectifs recherchés. Or la prise en compte et l'intégration des populations locales s'inscrit dans une démarche globale de développement durable du territoire. D'ailleurs, chacun des trois grands principes (le tourisme culturel et la mise en valeur du patrimoine vecteurs du développement économique et social du territoire, le respect des pratiques et de la vie quotidienne des populations locales, et l'intégration comme facteur de protection) correspond à un des aspects du développement durable, à savoir un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable. La mise en place d'une telle démarche nécessite donc de s'engager pleinement, et de veiller à l'application de l'ensemble des préceptes pour la rendre sensée et efficace.

Etant donné que le propre d'un comportement opportuniste est justement de transiger si nécessaire avec les principes, il semble pertinent de supposer que les résultats des opérations menées sur le site du Pont du Gard sont mitigés.

D'une manière plus large, le travail permettant de vérifier cette hypothèse, sera l'occasion de réfléchir sur le rapport entre la théorie relative à la question des populations locales dans les opérations de valorisation touristique du patrimoine et dans sa gestion quotidienne, et son application sur le terrain.

A savoir, comment appliquer des concepts sur le terrain ? Est-ce vraiment toujours possible ? Quelles peuvent être les difficultés rencontrées ? Le succès est-il garanti ? Pour quelles raisons ? Au-delà du rôle néfaste des comportements opportunistes ou stratégiques, il existe très certainement toute une série de réalités locales qui rendent l'application des préceptes parfois compliquée, voir impossible.

### **3 – ÉLÉMENTS DE METHODOLOGIE**

Une fois la connaissance et la raison d'être des préceptes relatifs au sujet acquises, à travers notamment l'étude des textes de doctrine internationaux, les *Cahiers du Patrimoine mondial* et ceux de la section française de l'ICOMOS, mais aussi les *Cahiers* de la revue *Espaces* consacrés au thème du développement durable et au tourisme culturel, il nous a semblé essentiel

de poursuivre par la recherche d'exemples d'applications concrètes et d'expériences de terrain ; une sorte d'étude des bonnes pratiques.

Ceci était motivé par la nécessité de continuer la réalisation d'une grille répertoriant à la fois les préceptes, la liste la plus exhaustive possible des démarches et des actions qu'il est important de réaliser, et des exemples réussis d'application. Ce qui, nous l'espérons, deviendra pour les décideurs, les gestionnaires ou les concepteurs de projets d'aménagement, un outil d'aide à la mise en place et à l'évaluation d'une démarche de prise en compte et d'intégration des populations locales, devait servir dans un premier temps à l'étude de l'exemple du site du Pont du Gard, et donc à répondre à la problématique et formuler des préconisations.

En effet, la grille devait nous aider à prendre connaissance des actions réalisées sur le site, pour l'aménagement ou durant la gestion quotidienne ; mais aussi d'avoir une idée de toutes celles qui n'ont pas été, ne sont pas ou ne sont plus mises en place. Pour celles-ci, le répertoire d'exemples à disposition permettra par ailleurs au lecteur d'avoir une idée du type d'opérations qu'il est possible de mettre en œuvre.

Il s'agit donc, grâce aux référentiels et indicateurs proposés, d'un outil précieux pour évaluer et même mesurer le degré de prise en compte et d'implication des populations locales. En ce qui concerne la caractérisation du niveau de performance de chaque indicateur, la mise en place d'indices ne nous a pas semblée utile puisqu'il s'agit très souvent seulement d'une action à mettre en place.

Bien sûr, nous comptons aussi sur l'étude des différentes enquêtes et bilan pour évaluer l'action des aménageurs et gestionnaires du Pont du Gard : les enquêtes de fréquentation du site menées chaque été depuis 2005, les trois enquêtes visant à évaluer les retombées économiques du site sur le territoire, les rapports d'activités, etc. Nous regrettons seulement de ne pas avoir de documents très anciens ou précédant la période de gestion du site par l'EPCC, qui permettraient de faire des comparaisons et prendre réellement la mesure des actions qui ont été menées depuis quinze ans.

Enfin, cette grille est aussi un outil participant à la confirmation ou l'infirmité des hypothèses, en particulier celle d'une utilisation des préceptes avant tout opportuniste et stratégique.

Elle permet en effet de poser un certain nombre de questions quant à l'éventuelle non-réalisation de certaines actions.

La conception de cet outil est le fruit tout d'abord des ouvrages consultés. A la bibliothèque de l'IREST dans un premier temps, pour les sources relatives au tourisme culturel et au tourisme durable. Au centre de documentation de l'ICOMOS, rue de la Fédération à Paris ensuite, où nous passâmes une bonne partie du mois de juillet 2010 afin de lire les ouvrages et articles en lien

direct avec notre sujet. En autres figurent *Les Cahiers de la section française de l'ICOMOS*, les bulletins ou encore les enquêtes de la même section, les actes de colloques, *Les cahiers du Patrimoine mondial*, mais aussi les ouvrages anglo-saxons consacrés à la question. Parmi les sources qui nous ont beaucoup fourni d'exemples d'actions entreprises, figurent *Les Cahiers de la section française de l'ICOMOS*, issus de colloques internationaux durant lesquels les décideurs, les experts et les gestionnaires de sites se réunissent pour partager leurs expériences.

La participation à deux colloques consacrés aux thèmes du tourisme, du patrimoine et du développement économique et social<sup>143</sup>, nous permit aussi de prendre connaissance de pratiques intéressantes.

Mais c'est principalement notre présence sur place, au sein même de l'Établissement public pendant trois mois afin d'effectuer un travail préparatif à une exposition sur les usages du site, qui devait nous permettre de recueillir le maximum d'informations : l'histoire du site, la liste des opérations réalisées au moment de la mise en valeur du site, celle des actions menées depuis sa réouverture, les résultats et les bilans de ces initiatives, les raisons expliquant les manques éventuels, etc.

Plusieurs actions furent menées en parallèle pendant ces trois mois, parmi lesquelles un important travail de lecture, et un autre d'observation et d'entretiens que l'on pourrait qualifier d'« enquête de terrain ».

Nous n'avons pas eu l'occasion en revanche de réaliser de questionnaires. Évidemment par manque de temps; mais aussi parce que la mission qui nous avait été confiée par l'EPCC était autre, et que, en tant que membre de l'établissement, l'administration de questionnaire sur le territoire aurait été politiquement compliquée.

Parallèlement au travail de veille sur Internet commencé durant l'été 2010 afin de suivre l'actualité du site du Pont du Gard, en particulier dans la presse régionale<sup>144</sup>, nous avons poursuivi l'exploration des ressources numériques et écrites engagée les mois précédents notre départ. Nous avons pu profiter à la fois des ouvrages à disposition au centre de documentation du site, et des documents internes. Parmi eux figuraient notamment des dossiers relatifs à la conduite du projet d'aménagement, mais aussi le document réalisé en vue du renouvellement du label *Grand Site de France*, ou encore les résultats des études sur la fréquentation estivale du

---

<sup>143</sup> Atelier International « Patrimoine urbain en Europe et en Méditerranée : Développement économique et social », 22 et 23 avril 2010, Arles, France

Journée d'étude « Villes françaises du Patrimoine mondial et tourisme. Protection, gestion et valorisation », organisée par la chaire « Culture, tourisme, développement », l'IREST, l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, la Convention France – UNESCO, ICOMOS France, 27 mai 2010, Paris

<sup>144</sup> Le journal *Midi Libre* tout particulièrement

site. Ces ressources furent précieuses pour le recueil de données permettant d'alimenter notre compréhension du site et des actions qui y sont menées, de son histoire et de ses enjeux.

De manière simultanée, durant ces trois mois, en nous appuyant sur les documents consultés et la grille élaborée, nous pûmes donc mener une petite enquête de terrain. Au quotidien, ce fut surtout un travail d'observation au sein de l'établissement, mais aussi et surtout à l'extérieur du site tous les jours au moment du déjeuner ou durant la tenue de manifestations comme « Garrigue en Fête » le week-end de Pâques ou le spectacle de cirque du 18 mars 2011. Les nombreuses discussions que nous eûmes avec le personnel du site, rarement circonspects à notre égard et souvent complaisants, nous apportèrent aussi des informations.

Toutes ces données, réunies dans un journal de bord, nous ont permis de préparer au mieux les entretiens réalisés pendant les trois mois. Nous avons souhaité et pu réaliser des rencontres avec trois types de personnes. Tout d'abord avec les gestionnaires actuels de l'établissement, afin de connaître dans quel état d'esprit et dans quelle démarche s'inscrivent les actions mises en œuvre, et ainsi éventuellement confirmer nos hypothèses. Ensuite, en partie pour les mêmes raisons, avec des acteurs de l'aménagement, mais aussi pour avoir des compléments d'information sur les actions qui furent menées par le passé. Enfin, avec les populations locales elles-mêmes, ou plutôt des représentants des populations, principalement afin de connaître leur version des faits et leurs ressentis sur les actions menées par le passé et actuellement. A défaut de questionnaires, ces entretiens, ajoutés au travail d'observation rendu possible par notre présence sur place pendant trois mois, nous ont permis d'évaluer le degré et les résultats de l'implication des populations locales.

Bien sûr, la démarche entreprise sur le site du Pont du Gard au moment de son aménagement et dans sa gestion quotidienne, n'est qu'un exemple parmi d'autres de traitement de la thématique des populations locales. Conscient de cela, nous n'entendons pas émettre de généralités et conclusions abusives sur le sujet. Nous souhaitons seulement que l'étude de cet exemple, selon nous intéressant à bien des égards, puisse fournir des éléments de réponses à une problématique réelle ; qu'il permette de montrer quelles sont les actions qui peuvent augmenter les retombées positives pour un site et les populations vivant sur le territoire.

Car, pour rappel, l'objectif de cette étude est aussi de proposer aux acteurs du tourisme, aux gestionnaires de site et aux décideurs, un exemple complet, détaillé et critique de la mise en œuvre d'une démarche de prise en compte et d'intégration des populations locales sur un site culturel touristique. Mais aussi, nous l'espérons, d'aider l'équipe du site du Pont du Gard à rendre son action plus efficace encore, en lui offrant ce bilan des actions qui sont menées depuis vingt ans sur site, ainsi que des recommandations en conclusion.

## **PARTIE 2**

### **LA PRISE EN COMPTE ET L'INTEGRATION DES POPULATIONS LOCALES SUR LE SITE DU PONT DU GARD**

## A – UNE PROGRAMMATION DU SITE CONCERTEE ET RESPECTUEUSE DES PRATIQUES LOCALES

### 1 – INFORMATION ET CONCERTATION AUTOUR DU PROJET D'AMENAGEMENT

Au mois d'avril 1995, la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Nîmes se vit confier par le Conseil général du Gard le soin de concevoir l'« Opération de Protection et d'Aménagement du site historique et écologique du Pont du Gard ». Un an, plus tard, le 2 juillet 1996, elle signait avec le Syndicat mixte du Pont du Gard<sup>145</sup> le contrat de concession pour cinquante ans.

Entre temps, une année complète d'étude et de réflexion était menée sous la direction de Bernard Pouverel, futur maître d'œuvre de la réhabilitation puis directeur de la concession et ensuite de l'EPCC, et ce parallèlement aux recherches scientifiques conduites par un groupe pluridisciplinaire d'experts sous la direction de Jean-Luc Fiches.

Cette période fut marquée par une nette reprise du dialogue avec les populations locales.

En effet, un véritable travail de consultation et de concertation fut engagé avec les élus locaux, les populations locales et les associations, puisque furent organisées des réunions publiques dans chacune des communes sur lesquelles passent les vestiges de l'aqueduc romain. Il s'agissait de réunions thématiques, mais qui suivaient toutes le même objectif, à savoir la définition d'un nouveau projet d'aménagement pour le site du Pont du Gard<sup>146</sup>. Au total, la quarantaine de réunions organisées aurait concerné environ cinq cents personnes<sup>147</sup>.

Les débats furent passionnés, et les concepteurs du nouveau projet durent non seulement apporter des réponses précises à certaines questions et retravailler sur les points qui avaient été négligés<sup>148</sup>, mais aussi tenir compte de quelques demandes ou d'exigences formulées par les associations et les élus locaux.

Le contre-projet présenté par le Comité Intercommunal de Défense du Site du Pont du Gard (CIDS) fut refusé; mais la CCI accepta en revanche de tirer définitivement un trait sur le principe de construction de petits établissements disséminés en différents lieux du site<sup>149</sup>.

---

<sup>145</sup> Réunissant à parité les communes de Castillon-du-Gard, Remoulins et Vers-Pont-du-Gard, et le Conseil général du Gard.

<sup>146</sup> Entretien avec Bernard POUVEREL, maître d'œuvre de la réhabilitation, Nîmes, 14 avril 2011

<sup>147</sup> *Dossier de presse Pont du Gard*, CCI de Nîmes, juillet 2000, p. 10

<sup>148</sup> DREYFUS, J., Architecte des Bâtiments de France, in MAIGNE, J., MURE, V., ZAMPIONI, F., *op.cit.*, 2008, p. 89

<sup>149</sup> Entretien avec Claude LARNAC, Ancien Président du CIDS, Castillon-du-Gard, 21 avril 2011

Les porteurs du projet envisagèrent alors de créer deux pôles; un premier rive gauche, très important en terme de superficie et d'offre culturelle, et un deuxième, rive droite, consacré aux loisirs et à la détente et pour lequel n'était prévu que la construction d'une petite infrastructure.

Afin de répondre aux demandes des élus de Remoulins qui souhaitaient que soient installés sur la rive droite, très fréquentée par les habitants de la commune, des éléments d'ordre culturel, l'idée fut modifiée et un bâtiment de 1400 m<sup>2</sup> fut construit dans une ancienne carrière.

Après cette période de concertation, fut réalisé le schéma d'aménagement du site. Les porteurs du projet revinrent alors devant les populations présenter le projet.

En septembre 1997, la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages émit à l'unanimité un avis favorable au projet<sup>150</sup>. Ce dernier fut définitivement adopté par le Syndicat mixte du Pont du Gard le 4 novembre de la même année. Les travaux commencèrent en septembre 1998.

Peu de temps avant la réouverture du site au public en juillet 2000, la CCI présenta en détail le projet d'aménagement dans un numéro spécial de la revue locale *Le Journal du Pont*<sup>151</sup>. Ainsi, par exemple, la liste des nouveaux services offerts par la structure de gestion était offerte à la lecture sous le titre « Ce que vous pourrez faire ».

## **2 – LA PARTICIPATION DES ELUS LOCAUX A LA GESTION DU SITE**

Depuis le mois d'avril 2003, la gestion du site du Pont du Gard est assurée par un Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC). Cette structure juridique permet la participation effective des élus politiques locaux à la gouvernance du site. Selon Paolo Toeschi, Directeur de l'EPCC, elle permet même d'engager un dialogue permanent avec les élus, et donc avec le territoire<sup>152</sup>.

En effet, de multiples partenaires publics sont associés au sein d'un conseil d'administration: l'Etat, le Conseil régional Languedoc-Roussillon depuis 2006, le Conseil général du Gard, mais aussi les trois communes riveraines du site, Castillon-du Gard, Remoulins et Vers-Pont-du-Gard qui sont représentées par leur maire respectif.

---

<sup>150</sup> MAIGNE, J., MURE, V., ZAMPONI, F., *op.cit.*, 2008, p. 92

<sup>151</sup> Il s'agissait d'un petit journal de proximité que la CCI s'attachait à soutenir. Source : Bernard POUVEREL, entretien à Nîmes, 14 avril 2011,

<sup>152</sup> Entretien avec Paolo TOESCHI, Directeur de l'EPCC du Pont du Gard, Vers-Pont-du-Gard, 4 avril 2011

Tous ces représentants politiques de la population s'associent aux deux délégués du personnel et aux cinq « personnalités qualifiées »<sup>153</sup> pour délibérer au moins deux fois par an sur toutes les questions relatives au fonctionnement de l'établissement, et notamment sur les orientations générales de la politique à mener, le budget et le règlement intérieur<sup>154</sup>. Par ailleurs, le conseil d'administration désigne le directeur de l'EPCC à la majorité des deux tiers de ses membres. Parmi les personnalités qualifiées figurait jusqu'en 2009, Claude Larnac, digne représentant d'une partie de la population locale en tant qu'ancien président du Comité Intercommunal de Défense du Site du Pont du Gard qui réunit en son temps près de 650 membres<sup>155</sup>.

En même temps que l'EPCC, trois commissions spécialisées ont été créées : la commission « Développement touristique », la commission « Promotion » et la commission « Agriculture et Environnement ». La présidence de chacune de ces commissions, dont les membres se réunissent cinq fois par an, a été confiée à un des maires des trois communes riveraines.

### **3 – LA PRISE EN COMPTE DE L'HISTOIRE ET DES PRATIQUES DU LIEU**

#### ***UN AMENAGEMENT RESPECTUEUX DES PRATIQUES LOCALES***

« Protéger le site tout en conservant le libre accès au Pont du Gard, (de) respecter les pratiques des populations locales du lieu tout en offrant au public des clés de compréhension historique », tels sont les objectifs des concepteurs du projet présentés par la CCI dans le dossier de presse édité à l'occasion de l'inauguration du site en juillet 2000<sup>156</sup>. Et d'insister : « Comme par le passé, l'accès au Pont et à ses berges reste libre ».

Car le site du Pont du Gard est depuis très longtemps un lieu de détente associé, en particulier pour les populations locales, à l'univers du repos et des loisirs. Les habitants des villages environnants se retrouvent, le week-end, les jours de fêtes ou durant les vacances, près du Pont du Gard pour, se promener, pique-niquer, se baigner dans le *Gardon*, pratiquer le canionisme, ou simplement s'allonger sur les berges.

---

<sup>153</sup> Désignées pour trois ans, dans les domaines de compétence de l'établissement

<sup>154</sup> *Pont du Gard, Etablissement public de coopération culturelle, statuts*, EPCC du Pont du Gard, avril 2003

<sup>155</sup> *CIDS INFORMATIONS, op.cit.*, 1994, p. 1

<sup>156</sup> *Dossier de presse Pont du Gard, op.cit.*, 2000, p. 19

D'après J. Dreyfus, Architecte des Bâtiments de France, tous les problèmes auraient été analysés pour la conception du nouveau projet d'aménagement afin de concilier au mieux les différents usages et pratiques du site<sup>157</sup>.

Une étude poussée fut menée entre 1995 et 1996 ; plus de quatre mille personnes furent enquêtées sur le site du Pont du Gard, et trois mille quatre cents personnes dans le Grand Sud<sup>158</sup>. Elle permit notamment aux décideurs de prendre en considération les différents types de fréquentation, de montrer qu'environ 15% des visiteurs habitaient la région<sup>159</sup> et qu'ils venaient principalement en famille ; mais aussi de mieux connaître les pratiques du site, en particulier la baignade pratiquée par les locaux durant la saison estivale.

Ainsi, malgré l'aménagement de deux bâtiments construits de part et d'autre du *Gardon* et offrant accueil, services et interprétation aux visiteurs, touristes ou excursionnistes, l'accès au Pont et à ses berges resta libre. Des mesures furent prises pour assurer la sécurité des baigneurs. Une boutique spécialement dédiée à la vente de produits liés aux activités de loisirs et de détente du site fut créée<sup>160</sup>. Un matelas modulable et multi-usages (pouf, coussin, nappe de pique-nique, etc.) fut même conçu spécialement pour le site et ses usages, et vendu dans cette boutique. Par ailleurs, plus de dix kilomètres de cheminements et de sentiers furent balisés pour permettre au plus grand nombre de continuer de se promener sur le site<sup>161</sup>.

### **DES HOMMAGES A L'HISTOIRE DU LIEU**

Rapidement, naquit aussi la volonté d'intégrer l'histoire moderne du site et de ses usagers dans les programmes muséographiques : la célébration des grands moments de la vie (baptêmes, communions, mariages, ... ) dans un des deux restaurants historiques du site, celui de l'Hôtel du Pont du Gard<sup>162</sup> et le restaurant Roman, l'immortalisation d'un moment passé sur le site par la prise d'une photographie devant le monument, l'affluence des habitants de la région les jours de fête et en particulier les lundis de Pâques et de Pentecôte, mais aussi le travail de la terre et le modelage du paysage par des générations d'agriculteurs.

---

<sup>157</sup> DREYFUS, J., in MAIGNE, J., MURE, V., ZAMPONI, F., *op.cit.*, 2008, p. 89

<sup>158</sup> *Dossier de presse Pont du Gard*, *op.cit.*, 2000, p. 10

<sup>159</sup> Départements du Gard, du Vaucluse, et des Bouches du Rhône. In *Dossier de presse Pont du Gard*, *op.cit.*, 2000, p. 10

<sup>160</sup> Le nom « Un après-midi au Pont du Gard » lui fut donnée

<sup>161</sup> *Dossier de presse Pont du Gard*, *op.cit.*, 2000, p. 28

<sup>162</sup> Plus connu sous le nom d'*Hôtel Labourel*

Au moment de l'ouverture du site réaménagé, dans le numéro spécial du *Journal du Pont du Gard*, un appel avait été lancé auprès de la population locale par Hervé Hubidos alors au service animation, afin de récolter des photos, des films, des dessins et toutes sortes de supports témoignant de la mémoire du lieu et de ses habitants.

Ainsi, dans la dernière séquence du musée (ou centre d'interprétation), consacrée à l'histoire moderne du site, sont présentés des photos anciennes imprimées sur calicot, des outils agricoles, ou encore des documents d'archives évoquant certains usages passés. Une courte vidéo met aussi à l'honneur certains usages actuels, à avoir la promenade sur le pont et la baignade.

Le site du Pont du Gard, c'est un monument romain bien sûr, mais c'est aussi 165 ha de paysage. Un paysage culturel, appelé « garrigue », qui s'est modifié et construit au cours d'une histoire à la fois écologique et sociale.

Face à la disparition des cultures, et surtout des usages liés à cet espace, est née la volonté de créer un parcours d'interprétation en plein air qui relaterait l'histoire de ce paysage et donc des habitants du village de Vers-Pont-du-Gard<sup>163</sup>.

Afin de recueillir des informations sur les usages et la mémoire du lieu, mais aussi pour connaître les attentes des visiteurs et des usagers, partenariats et enquêtes furent menées auprès des « anciens » des communes voisines du site. Une enquête ethnobotanique tout d'abord, afin de comprendre les usages locaux traditionnels de la flore. Une enquête sur l'histoire rurale ensuite. Et enfin, un travail important de recueil de documents anciens à intégrer dans le parcours fut mené auprès des populations de Vers-Pont-du-Gard.

Après quelques années de préparation, était inauguré le 19 avril 2003 « Mémoires de Garrigue »<sup>164</sup>.



**Figure 3 – Parcelle d'oliviers ; point d'interprétation n°11 (cliché M. Berton)**

<sup>163</sup> Entretien avec Véronique MURE, botaniste, responsable de l'aménagement extérieur du site, Vers-Pont-du-Gard, 12 mai 2011

<sup>164</sup> Pour localiser l'espace dans l'organisation générale du site, se reporter à l'annexe E, p. 119-120

## **UNE GESTION AU SERVICE DES USAGES DES SITE**

Aujourd'hui, à nouveau une attention particulière est portée aux usagers du site, notamment locaux. Ainsi, afin de connaître leurs profils, leurs modes de fréquentation et leur satisfaction, une étude est menée chaque été depuis 2005 auprès d'un échantillon d'environ 1000 visiteurs sur le site<sup>165</sup>.

En témoigne aussi, l'exposition-événement prévue pour 2013 qui portera sur le thème des usages du site du Pont du Gard.

Ce projet est vivement souhaité par la direction actuelle, afin à la fois de mieux connaître les usages du site et comprendre les représentations qu'en ont les usagers, mais aussi tout simplement pour valoriser les différentes pratiques. Il permettra de renforcer l'esprit des lieux, de montrer que le patrimoine est avant tout le fruit d'une histoire collective, et ainsi améliorer le « vivre ensemble ».

Il s'agira d'un événement de grande importance, qui pourrait durer une année complète, et au montage duquel seront associées des artistes de renom, mais aussi les populations locales pour le recueil et la création de données.

Par ailleurs, depuis 2004, sont organisés chaque année trois événements importants permettant aux populations locales de renouer avec les traditions d'antan.

Le premier, « Garrigue en Fête » a lieu le week-end de Pâques dans l'espace de plein-air « Mémoires de Garrigue ». Il s'agit d'une grande fête champêtre proposant aux visiteurs des animations multiples et variées (théâtre de rue, concerts, cirque, ballades et ateliers thématiques, etc.), une grande chasse aux œufs pour les enfants sous la forme d'un jeu de piste géant, un marché de producteurs, et un pique-nique fermier. Institué à l'occasion de l'inauguration de « Mémoires de Garrigue » en 2003, cet événement, rappelant les grands rassemblements d'autrefois le lundi de Pâques, est devenu un rendez-vous majeur de la région puisque plus de 25.000 personnes y participent chaque année<sup>166</sup>.

---

<sup>165</sup> Il s'agissait d'administrer un questionnaire de 75 questions en face à face pendant 40 minutes *Évaluer les retombées économiques des Grands Sites*, Collection le Fil des Grands Sites, n°3, Réseau des Grands Sites de France, septembre 2008, p.4-5, Disponible en ligne, <[http://www.grandsitedefrance.com/Local/gsd/DIR/sites/FILGS3\\_RETOMBEES\\_ECO.pdf](http://www.grandsitedefrance.com/Local/gsd/DIR/sites/FILGS3_RETOMBEES_ECO.pdf)>, page consultée le 11/06/2010

<sup>166</sup> *Dossier de demande de renouvellement « Grand Site de France »*, EPCC Pont du Gard, août 2010, p. 33



Figure 4 - Garrigue en fête 2011, spectacle de P. Rousseau (cliché M. Berton)

Depuis 2004, afin de répondre à la disparition des espaces ombragés au bord du Gardon suite à la crue de 2002 et permettre aux usagers, touristes bien sûr, mais aussi locaux, de continuer de profiter des joies de la baignade, les berges de la rivière côté rive droite et en amont du Pont sont aménagées temporairement chaque été<sup>167</sup>. Ainsi, le « Rendez-vous à la rivière » conçu par l'agence Nez-Haut<sup>168</sup> offre par exemple des structures en bois avec des toits en toile pour se protéger du soleil.



Figure 5 - "Rendez-vous à la rivière", édition 2009 (cliché A. Echivard)

Enfin, depuis 2007, « Bals au Pont » propose à tous de venir renouer le 15 août avec la tradition des fêtes et bals qui se tenaient autrefois au pied du monument. La programmation musicale est diversifiée ; des scènes aux programmations différentes (Tango argentin, Electro-house, ...) sont installées sur les deux rives, ce qui permet à toutes les générations de participer à la fête et de se rencontrer.

---

<sup>167</sup> Cette année, « Rendez-vous à la rivière » sera installé du 27 juin au 31 août 2011

<sup>168</sup> Concepteur entre autres de *Paris Plage*

## B – UN SITE POUR LES HABITANTS

### 1 – UN HAUT LIEU CULTUREL POUR LE CANTON, LE DEPARTEMENT ET LA REGION

#### *ANIMATION CULTURELLE DU TERRITOIRE*

Dès l'ouverture du site en 2000, est née la volonté de faire du site du Pont du Gard un haut lieu de culture et d'animation du territoire<sup>169</sup>.

L'intervention de James Turrell, artiste américain de renom, afin de réaliser l'illumination du monument pour son inauguration le 19 juillet 2000 allait dans ce sens.

Mais c'est surtout à partir de 2003 que le site s'est ouvert aux événements festifs et culturels<sup>170</sup>. L'objectif était bien évidemment de créer des manifestations porteuses de fréquentation ou permettant d'allonger la durée de visite, mais aussi d'animer le territoire en devenant un lieu de création original, proposant des événements en tout genre (en intérieur et en extérieur, artistiques, plastiques, spectacles vivants ...) ; en offrant par exemple à ses habitants les concerts de grands noms de la musique : Jeff Mills, Amadou et Mariam, Raul Paz, Manu Chao, etc.

La variété des styles, Techno et World, en particulier, est très représentatif de l'éclectisme de la programmation du Pont du Gard. En effet, cette dernière est pensée en adéquation avec la variété des publics du site. Le souhait de toucher le plus grand nombre, « du local à l'international »<sup>171</sup> et toutes générations confondues, est très présent.

La qualité des événements est une autre caractéristique importante de cette programmation, qui est par ailleurs généreuse, puisqu'offrant souvent la gratuité ou des tarifs relativement accessibles<sup>172</sup>.

Ainsi, par exemple, le célèbre Géant de la troupe *Royal de Luxe* fut installé durant l'été 2006 dans un transat au milieu de la rivière.

Par ailleurs, depuis juin 2008, le célèbre collectif d'artistes *Groupe F*, qui participa notamment à la célébration à Paris du passage à l'an 2000, ou encore aux cérémonies

---

<sup>169</sup> DREYFUS, J., in MAIGNE, J., MURE, V., ZAMPONI, F., *op.cit.*, 2008, p. 13

<sup>170</sup> DREYFUS, J., in MAIGNE, J., MURE, V., ZAMPONI, F., *ibid.*, p. 144

<sup>171</sup> Hervé HUBIDOS, in « Pas un mois sans un événement fort », *Midi Libre*, 15 mars 2011

<sup>172</sup> *Dossier de demande de renouvellement « Grand Site de France »*, EPCC Pont du Gard, août 2010, p. 32



Figure 6 – Spectacle du Groupe F, été 2007 (cliché EPCC Pont du Gard)

d'ouverture et de clôture des Jeux Olympiques d'Athènes en 2004, crée chaque été sur le site un nouveau spectacle pyrotechnique visuel et sonore.

Afin de permettre au plus grand nombre de se rendre aux représentations, une navette au départ de Nîmes avait été mise en place la première année.

Pour la première fois cette année un spectacle du *Groupe F* fut présenté en

hiver. En effet, « Feux d'Hiver » fut proposé à plus de 20 000 personnes le 8 janvier 2011 à 17h30, après une après-midi sur le site animé pour l'occasion à la manière de « Garrigue en Fête »<sup>173</sup>.

La tenue de cet événement, que la Direction du site souhaite pérenne et régulier<sup>174</sup>, illustre la nouvelle politique culturelle de l'établissement qui se résume en une phrase : « Pas un mois sans un événement fort »<sup>175</sup>. En effet, le spectacle hivernal du *Groupe F* doit désormais servir de lancement à l'année culturelle, dont la programmation « ne connaîtra plus aucun temps mort »<sup>176</sup>.

Ainsi, parmi les temps forts de la programmation de l'année en cours figurent :

- « Les Soirées Cabaret », une en février, l'autre en avril
- « Cirque au Pont »; après trois semaines passées en résidence, en mars et en octobre, sur l'espace chapiteau du site, une compagnie de cirque présente un spectacle souvent inédit
- « Garrigue en Fête », durant le week-end de Pâques
- « Galopont », offrant aux visiteurs la découverte des différentes facettes de l'univers du cheval à travers des concours et des spectacles durant tout un week-end du mois de Mai
- « Les Féeries du Pont »; 6 dates pour une nouvelle création du *Groupe F* durant les trois premiers week-end de Juin
- La très riche programmation estivale, avec notamment la mise en lumière du monument, le « Rendez-vous à la Rivière », « Total Festum » (une soirée autour des cultures

<sup>173</sup> Ciné-concert de courts métrages en 3D, petit cirque poétique, Batucada, marionnettes, bar à tisanes, etc.

<sup>174</sup> « Pont du Gard 2011 débute tout feu tout flamme », *Midi Libre*, 7 janvier 2011

<sup>175</sup> « Pas un mois sans un événement fort », *Midi Libre*, 15 mars 2011

<sup>176</sup> *Id.*

catalanes et occitanes), le Festival de Radio France, le Festival des musiques actuelles pour la première fois cette année, « Bals au Pont », etc.

– « EnVIES de Méditerranée », depuis 2010 au mois d'octobre, rassemblant artistes, créateurs et public autour des cultures méditerranéennes

### ***DIFFUSION DU SAVOIR ET SENSIBILISATION A LA PROTECTION DES RESSOURCES***

L'EPCC est aussi doté d'un service de médiation culturelle et d'un centre de ressources documentaires qui permettent au site de demeurer un lieu de connaissance et de transmission de savoir, tout particulièrement pour les habitants de la région.

Ainsi, le service organise régulièrement depuis 2004 des conférences en relation avec le site et l'actualité du territoire.

Chaque année, une exposition temporaire vient aussi renforcer et diversifier le contenu: « Albert André 1869-1954 - 170 œuvres postimpressionnistes » cet été<sup>177</sup> ; « Casanova forever » du 4 juillet au 3 octobre 2010<sup>178</sup> ; « Viniculture, la civilisation de la vigne et du vin en Languedoc-Roussillon » du 2 au 31 juillet 2009<sup>179</sup> ; « 40 ans d'architecture remarquable en Languedoc-Roussillon » du 3 juillet au 16 septembre 2009<sup>180</sup> ; « A l'œuvre et à l'ouvrage », une carte blanche à quatre grands professionnels de l'architecture et de l'ingénierie de renommée internationale du 22 juin au 16 septembre 2007 ; « À la campagne au temps des romains » du 29 avril au 31 décembre 2006 : « Série africaine » du sculpteur sénégalais Ousmane Sow du 16 juillet au 16 octobre 2005, « Gardon, Gardons » mettant en scène un voyage au fil de la rivière que traverse le Pont du Gard du 13 novembre 2004 au 13 mars 2005.

En outre, le site du Pont du Gard propose un programme particulier et riche au moment des grands rendez-vous nationaux et européens (« Journées Européennes du Patrimoine », « Nuit des musées », « Journées Nationales de l'Archéologie », « Nuit de la chouette » et « Nuit Européenne de la chauve-souris » en partenariat avec le Grand Site voisin des Gorges du Gardon, etc.).

Beaucoup d'actions sont construites autour des thèmes relatifs à l'eau, à la pierre, au paysage méditerranéen, à l'art de construire, et à la romanité. C'est le cas notamment des nombreuses

---

<sup>177</sup> En partenariat avec le Conseil général du Gard et la conservation départementale des musées du Gard

<sup>178</sup> A l'initiative de la Région Languedoc-Roussillon, pilotée par le FRAC Languedoc-Roussillon.

<sup>179</sup> A l'initiative de la Région Languedoc-Roussillon, organisée par l'association Culture et Patrimoine

<sup>180</sup> Une exposition itinérante proposée par La Maison de l'architecture Languedoc-Roussillon en partenariat avec la DRAC Languedoc-Roussillon

animations spécifiques qui sont mises en place tout au long de l'année. « Goûte campagne », au mois de mars et en partenariat avec l'association *Les Écologistes de l'Euzière*, permet par exemple aux participants de découvrir et déguster les salades sauvages de la garrigue qui n'étaient plus ramassées depuis quelques générations.

Par ailleurs, le service médiation porte une attention toute particulière aux jeunes publics pour qui elle met en place ateliers, visites animées et jeux.

Ainsi, une offre conséquente et diversifiée est proposée aux écoles, collèges et lycées,.

La sensibilisation à la protection des ressources, en particulier patrimoniales, est proposée notamment à travers un jeu de rôle appelé « Sauvons le patrimoine mondial ».

D'autre part, des actions spécifiques sont menées par l'EPCC avec les collèges du département, ainsi qu'avec les écoles des trois communes membres du Conseil d'Administration.

Pour les premiers, l'action s'inscrit dans le cadre des « Rendez-vous de l'environnement et du développement durable », un partenariat avec le Conseil général du Gard qui permet à de nombreux collégiens du département de passer une journée sur le site et participer à des ateliers sur le thème de



**Figure 7 - Inauguration de la salle pédagogique en présence d'enfants des trois communes riveraines**  
(Cliché M. Berton)

l'environnement et du patrimoine.

Pour les secondes, il s'agit d'une convention signée entre les trois communes, l'éducation

nationale et l'EPCC du Pont du Gard; elle permet la mise à disposition gratuitement chaque année d'un animateur qui monte un projet pédagogique avec une classe de l'école. Cette année, il s'agissait de créer une bande dessinée avec l'aide d'un artiste professionnel<sup>181</sup> sur le thème du Pont du Gard. Imprimées sur grand format, 1 X 1.60 m., elles furent toutes les trois accrochées sur les murs de la nouvelle salle pédagogique de l'EPCC qui fut inaugurée le 18 mars 2011 en présence des élèves et de leurs parents.

Enfin, certains ateliers à destination des scolaires sont aussi parfois proposés pendant les vacances scolaires aux enfants de la région. Ce fut le cas par exemple pendant les vacances de février 2011, avec l'atelier « Bâtisseurs en herbe, et si on reconstruisait le Pont du Gard ? ».

<sup>181</sup> Anthony PASTOR

## 2 – UNE POLITIQUE TARIFAIRE GENEREUSE

Depuis mars 2010, un tarif unique de 15€ par véhicule régit l'accès au Pont, à l'ensemble des services (parking surveillé, toilettes, aires de pique-nique, ...) et aux équipements culturels (musée, ciné, Ludo, exposition temporaire, « Mémoire de garrigue »)<sup>182</sup>.

La politique tarifaire, particulièrement avantageuse pour les visiteurs en famille ou entre amis, cherche aussi à satisfaire les populations locales et régionales qui aiment se rendre souvent sur le site, notamment pour se baigner durant le week-end et pendant les vacances.

En effet, il existe une carte d'abonnement annuel qui donne accès au site à volonté pour 20€. Elle permet ainsi à toute une famille de profiter de l'environnement extérieur et des équipements culturels les douze mois de l'année.

De plus, cette carte d'abonnement offre une remise de 20% sur la billetterie de tous les événements payant du site comme les spectacles du *Groupe F*, les spectacles de cirque ou encore les soirées cabaret. Elle permet aussi de se rendre librement sur le site lors des événements et installations nécessitant normalement le paiement des 15€ pour l'accès au site (« Galopont », « Feux d'hiver », « Garrigue en Fête », « EnVIES de Méditerranée », « Rendez-vous à la rivière », etc.)

En ce qui concerne les animations mises en place par le service de médiation culturelle, là-aussi une réduction de 20% est offerte aux abonnés lorsqu'elles sont payantes. Mais beaucoup sont de toute façon entièrement gratuites (entrée site comprise), et ce afin que l'établissement remplisse au mieux son rôle de transmetteur de savoir en touchant le public le plus large possible, notamment les populations locales. Ainsi, lors des « Conférences du Jeudi » par exemple, une contremarque permettant de ressortir du site est distribuée à chaque auditeur.

Enfin, pour permettre au plus grand nombre de continuer de passer un moment au pied du Pont le soir comme autrefois, le site est accessible gratuitement tous les jours à partir de 18h, 19h ou 20h selon la saison.

## 3 – LA MISE A DISPOSITION DU SITE ET DE SES EQUIPEMENTS

Au-delà de ses activités culturelles, touristiques et de loisirs, le Pont du Gard est (re)devenu au fil du temps un cadre privilégié pour la tenue de toutes sortes de petits

---

<sup>182</sup> Se reporter à l'annexe E, p. 119-120, proposant le dépliant du site

événements locaux. En effet, la taille et la qualité des équipements, ainsi que la diversité des services à disposition sur place, séduisent les collectivités, les associations ou les simples citoyens.

Ainsi, les espaces extérieurs du site attirent chaque année sur le site le « Régional de pétanque du Pont du Gard », un concours de tripléte organisé au printemps<sup>183</sup> en collaboration avec le Conseil général et le Comité du Gard de la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal.

Mais ce sont principalement les deux auditoriums, et la salle des congrès rive droite, qui sont le plus demandés et utilisés. Ils sont régulièrement mis à disposition, parfois gratuitement, du tissu associatif local par l'intermédiaire du Conseil général ou de la communauté de communes.

C'est le cas par exemple pour l'association *Pont du Gard et Patrimoine* (ex- CIDS) qui a organisé pour la troisième année consécutive entre octobre à mai, des conférences dans un des deux auditoriums dans le cadre de son « Cycle de l'information sur l'aqueduc de Nîmes ». Mais aussi des écoles de danse de la communauté de communes du Pont du Gard qui se réunirent en février dernier dans l'auditorium du bâtiment de la rive gauche pour y faire deux représentations.

Des petits salons peuvent aussi être organisés dans le bâtiment de la rive droite. Ce fut le cas par exemple le 16 mars 2011 avec le salon de l'artisanat mis en place par Le Pays Uzège-Pont du Gard et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Gard durant toute une journée. Animé par des artisans du Pays, sa tenue permit notamment l'accueil d'environ deux cents collégiens du territoire qui furent ainsi sensibilisés aux métiers de l'artisanat et à l'intérêt de l'alternance.

Les particuliers aussi investissent les lieux, tout particulièrement pour la célébration de mariages. En effet, chaque année, une dizaine de fêtes ont lieu dans la salle des congrès du bâtiment de la rive droite. D'autres sont organisés au restaurant « Les Terrasses », ex-« Chez Labourel », un des deux restaurants historiques du site et particulièrement appréciés depuis toujours pour la célébration des grands moments de la vie (baptêmes, communions, mariages, etc.).

En outre, comme des générations de jeunes couples, aujourd'hui encore beaucoup de mariés des localités voisines viennent se faire photographier devant le monument. Afin de permettre

---

<sup>183</sup> Le 30 avril 2011 cette année.

à cet usage du site de perdurer, l'EPCC fournit deux contremarques dispensant le couple et au photographe de payer l'accès au site.

Enfin, les espaces naturels aménagés, et plus particulièrement « Mémoire de Garrigue », sont utilisés par les joggeurs et les cyclistes locaux.

## **C – LE SITE DU PONT DU GARD, UN ACTEUR DU DEVELOPPEMENT**

### **ECONOMIQUE LOCAL**

Dans l'avant-propos du document qui accompagnait la journée d'étude de l'ICOMOS sur le site du Pont du Gard en mars 1999, le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nîmes-Bagnols-Uzès-Le Vigan écrivait que cette dernière s'était « engagée dans l'opération de protection et d'aménagement de ce site, convaincue que le tourisme culturel peut être un réel facteur de développement économique respectant l'environnement, la culture et les Hommes ».

#### **1 – LE POLE D'ÉCONOMIE DU PATRIMOINE DU PONT DU GARD**

La première mission de la CCI est d'être un organisme de développement économique, et le tourisme est dans la région une des premières ressources économiques.

Ainsi, afin d'optimiser sur l'ensemble des communes alentours les retombées économiques induites par le nouvel aménagement, fut confirmée le 15 décembre 1997 la création du Pôle d'économie du patrimoine du Pont du Gard<sup>184</sup>.

Il s'agissait d'intégrer les communes environnantes dans la même dynamique de mise en valeur que celle visant le monument antique. L'objectif était de transformer ce qui était encore trop souvent une simple étape culturelle sur la route du littoral en véritable destination touristique<sup>185</sup>. Créer un « espace de solidarité et d'identité »<sup>186</sup> permettant, plus que la simple mise en valeur touristique du patrimoine, le développement économique du territoire<sup>187</sup>.

---

<sup>184</sup> *Dossier de presse Pont du Gard, op.cit., 2000, p. 31*

<sup>185</sup> CATHOULIC B., DRILLEAU A., DUNAND S., HOFRICHTER B., O'CONNOR B., *Le pôle économique du Pont du Gard. Mise en valeur du patrimoine et développement touristique. Tome 1. CCI Nîmes, octobre 1996, p. 8*

<sup>186</sup> CATHOULIC B., DRILLEAU A., DUNAND S., HOFRICHTER B., O'CONNOR B., *ibid.*, p. 50

<sup>187</sup> CATHOULIC B., DRILLEAU A., DUNAND S., HOFRICHTER B., O'CONNOR B., *ibid.*, p. 150

Pour cela, il était souhaité que les bénéfices dégagés par l'exploitation du site du Pont du Gard soient réinvestis dans la zone du Pôle d'économie du patrimoine (PEP) afin d'aider les porteurs de projets<sup>188</sup>. La CCI désirait aussi accompagner les entreprises (hébergeurs, restaurateurs, prestataires de loisirs, offices de tourisme) dans une démarche qualité « pays du Pont du Gard » et dans une diversification des services liés à l'accueil des touristes.

Il est intéressant de noter au passage que cette démarche figurait dans les « 12 principes fondamentaux » énoncés par Claude Larnac en 1994 pour la création d'un projet d'aménagement<sup>189</sup>.

Le Pôle d'Economie du Patrimoine crée regroupait 23 communes<sup>190</sup> situées à proximité de l'aqueduc antique<sup>191</sup>, à mi-chemin entre Nîmes et Avignon. Le territoire, qui pour l'essentiel couvrait les cantons de Remoulins et d'Uzès, avait une cohérence à la fois géographique, culturelle, économique et sociale<sup>192</sup>.

Afin de déceler les potentialités touristiques et culturelles à mettre en valeur fut réalisé un inventaire exhaustif du patrimoine de chaque commune (patrimoine architectural, archéologique, naturel et paysager, et ethnographique, notamment les savoir-faire, les fêtes et les traditions) et une analyse de l'environnement local. Ainsi ont été faites des propositions de mise en valeur.

Les 23 communes ont pu bénéficier d'appuis spécifiques pour la réalisation ou le développement de projets. Le 1 février 2000, un premier bilan fut dressé<sup>193</sup> ; depuis la création du PEP, sept d'entreprises (hôtel, village vacances, musées, caveau de dégustation) avaient été créés, sept étaient en cours de création (restaurant, chambres d'hôtes, boutique de produits du terroir, hôtels, ...), et quatre avaient réalisé une extension d'activité (campings, hôtels).

Par ailleurs, parmi les projets qui furent portés, trois dit « structurant » prirent une place importante : la remise en état et la réouverture de la voie ferrée reliant Uzès à Remoulins, cette dernière pouvant ainsi recevoir les passagers arrivant de Nîmes ou d'Avignon ; un travail de traitement de la qualité de l'eau, notamment pour les lieux de pêche et de baignade ; un travail concernant le traitement du paysage.

---

<sup>188</sup> CATHOULIC B., DRILLEAU A., DUNAND S., HOFRICHTER B., O'CONNOR B., *op.cit.*, 1996, p. 50

<sup>189</sup> « Organiser l'accueil des touristes dans les villages le long de l'aqueduc », LARNAC, C., *op.cit.*, 1994, p. 187

<sup>190</sup> Toutes rurales hormis Uzès, ville d'environ 8 000 habitants

<sup>191</sup> Onze communes étant traversées par l'aqueduc romain : Uzès, Saint-Maximin, Argilliers, Vers-Pont-du-Gard, Remoulins, Saint-Bonnet-du-Gard, Sernhac, Lédenon, Bezouze, Saint-Gervasy et Marguerittes.

<sup>192</sup> CATHOULIC B., DRILLEAU A., DUNAND S., HOFRICHTER B., O'CONNOR B., *op.cit.*, 1996, p. 51

<sup>193</sup> *Dossier de presse Pont du Gard, op.cit.*, 2000, p. 31

## 2 – UN SITE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE LOCAL

### *SOUTIEN AUX ACTIONS LOCALES*

Aujourd'hui, c'est le Pays Uzège-Pont du Gard qui est en charge de mener une réflexion et des actions favorisant le développement touristique local. Il a remplacé en 2002 le Pays d'accueil touristique initialement créé en 2000.

Il regroupe des quarante-sept communes, mais aussi des communautés de communes, mais ne se substitue pas à leurs compétences. Ce sont les communes, ainsi que les autres adhérents (organismes socioprofessionnels, associations, etc.) qui mettent en œuvre le plan d'action élaboré par le Pays de manière concertée.

Le Pays articule son développement touristique autour de l'itinérance, de la randonnée et des activités de pleine nature<sup>194</sup>. Il aménage par exemple plus de mille kilomètres d'itinéraires de randonnées en étoiles, ce qui permet de relier les villages entre eux et de les faire tous bénéficier de la présence de touristes, excursionnistes ou simples promeneurs.

Par ailleurs, il mène un travail d'éditions (guides et cartes), de promotion (catalogue, site internet, etc.), et d'animation (Fête de la cerise<sup>195</sup>, etc.). Depuis huit ans, les acteurs du Pays mettent en place chaque année, avec la collaboration des deux offices de tourisme locaux, « Avril en Balade »<sup>196</sup>, cent dix promenades étalées sur un mois et sur l'ensemble du territoire. Cet événement permet à la fois d'animer le territoire pendant les vacances de Printemps, mais aussi de lancer la saison et valoriser toutes les communes du Pays.

L'EPCC du Pont du Gard s'associe au Pays dans le cadre d'« Avril en Balades », puisque plusieurs promenades sont proposées chaque année par le site.

Un autre partenariat est mené au mois d'octobre dans le cadre de l'opération « Octobre Nature », une invitation de plus à la découverte du territoire.

Le site du Pont du Gard s'applique en effet à soutenir les projets locaux, à utiliser la notoriété du site pour donner plus de visibilité aux événements et ainsi attirer les visiteurs. Comme avec le Pays, l'EPCC soutient la communauté de communes du Pont du Gard chaque été en accueillant toute une soirée les concerts gratuits du festival « Tempo Rock »<sup>197</sup>.

---

<sup>194</sup> *Pays Infos*, n°3, Pays Uzège-Pont du Gard, mars 2007, p. 2

<sup>195</sup> « La cerise dans tous ses états »

<sup>196</sup> « Balades gourmandes, découvertes culturelles », *Midi Libre*, 16 mars 2011

<sup>197</sup> Le mercredi 20 juillet cette année

Le site du Pont du Gard est bien évidemment un levier, et même un élément moteur, pour les projets de territoire portés par le Pays. A ce titre, il entretient d'ailleurs des partenariats avec tout un ensemble d'acteurs du territoire. Il siège par exemple au conseil d'administration des deux offices de tourisme.

Par ailleurs, l'EPCC est très attaché à l'idée de mettre en place une stratégie commune au site et au territoire afin d'améliorer de manière concertée l'accueil des visiteurs et surtout élaborer une démarche qualité à l'échelle de toute la zone. Il souhaite notamment lutter contre les risques d'urbanisation mal maîtrisée (lotissements, panneaux publicitaires, ...).

Pour aller dans ce sens, l'EPCC a le projet d'intégrer les 407 ha de la zone classée par le décret de 1993 dans la zone tampon du plan de gestion UNESCO.

Ainsi, il soutient l'action du syndicat mixte de l'Uzège-Pont du Gard qui s'inscrit dans cette démarche. Regroupant les mêmes quarante-sept communes que le Pays, dont Vers-Pont-du-Gard, Castillon-du-Gard et Remoulins, il a fait approuver à l'unanimité le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) en février 2008. Ce dernier a notamment produit une charte paysagère et une charte signalétique ; les deux documents participent à l'amélioration de la qualité paysagère du territoire, et donc à son attractivité touristique, puisqu'ils fournissent des préconisations aux communes et aux intercommunalités. Par ailleurs, les orientations et les prescriptions du Document d'Orientations Générales (DOG) s'imposent aux autres documents d'urbanisme, notamment les PLU, que les communes de Vers-Pont-du-Gard et de Remoulins n'ont pas encore adopté.

### ***REPARTITION DES FLUX TOURISTIQUES***

Le site du Pont du Gard s'attache à répartir les flux touristiques sur le territoire et dans le temps.

C'était un des objectifs recherchés lors de l'élaboration de la nouvelle politique tarifaire : instaurer un tarif unique pour l'accès au site dans lequel serait compris l'ensemble des équipements culturels, ce qui permettrait de retenir plus longtemps les visiteurs sur le site et peut-être ainsi les faire rester davantage sur le territoire (pour déjeuner, dîner ou même passer la nuit)<sup>198</sup>.

La programmation d'événements participe aussi au développement touristique local. En effet, la tenue de grandes manifestations, parfois d'audience internationale, permet à tout le

---

<sup>198</sup> Entretien avec Paolo TOESCHI, Directeur de l'EPCC du Pont du Gard, Vers-Pont-du-Gard, 4 avril 2011

département, voire même la région de profiter touristiquement non seulement de la venue de visiteurs, mais aussi des retombées médiatiques engendrées<sup>199</sup>. De plus, la politique culturelle actuelle, qui vise à ce qu'il n'y ait « *pas un mois sans un événement fort* » contribue au développement du tourisme sur l'année entière. Par exemple, avec l'organisation d'un spectacle du *Groupe F* le 8 janvier, le directeur de l'EPCC cherchait en partie à attirer pour le week-end un public touristique habitant à moins de deux heures du monument (rhodanien par exemple)<sup>200</sup>.

Jusqu'au moins d'avril 2010, le soutien de l'EPCC au développement touristique local se manifesta par la présence d'un office de promotion du département sur le site lui-même.

Très tôt était né le désir de faire du site une invitation à la découverte de la région et de ses produits. Un local de 150 m<sup>2</sup> avait donc aménagé à cette attention, à l'ouverture du site au public, rive gauche, sur le mail à côté de la cafétéria. Baptisé « Richesses du Gard », il s'agissait d'une véritable vitrine du département du Gard présentant toute l'année aux visiteurs la diversité et la richesse de ses paysages, de ses cultures et de son patrimoine. Visible par le plus grand nombre, il devait pouvoir susciter l'envie de prolonger sa visite sur le territoire.

La tenue par le Pays et les deux offices de tourisme locaux<sup>201</sup> d'un stand d'information lors de la dernière édition de « Garrigue de Fête » participe aussi au développement touristique local. Tout comme l'installation de nombreuses brochures d'informations sur la région (loisirs, patrimoine, etc.) à l'accueil du site. Régulièrement réapprovisionnées, leur présence permet de diffuser l'information auprès des visiteurs.

Enfin, sur le portail internet de l'EPCC, la rubrique « Découvrir le Gard » permet aux touristes d'avoir des informations sur l'offre culturelle et de loisir de la région, ainsi que des liens hypertextes menant vers les sites internet d'un certain nombre d'institutions locales et régionales (musées et monuments, CDT, offices de tourisme, etc.).

---

<sup>199</sup> En 2004, le Pont du Gard serait apparu 1261 fois dans la presse écrite, à la radio ou à la télévision. *Évaluer les retombées économiques des Grands Sites*, op. cit., septembre 2008, p.14

<sup>200</sup> « Pont du Gard 2011 débute tout feu tout flamme », *Midi Libre*, 7 janvier 2011

<sup>201</sup> Offices de tourisme du Pont du Gard et de l'Uzège

### 3 – L'EPCC, EMPLOYEUR ET REVENDEUR

Au-delà des actions menées qui participent au développement touristique de la région, le site du Pont du Gard, par sa seule exploitation, est un moteur important de l'économie locale en tant qu'employeur et distributeur / revendeur de produits.

En effet, les différents gestionnaires du site du Pont du Gard ont souhaité adopter différentes mesures qui permettait de favoriser le tissu économique local.

#### **CREATION D'EMPLOIS DIRECTS**

L'aménagement du site déjà fut créateur d'emplois, puisque soixante-cinq entreprises du bâtiment et des travaux publics sont intervenues sur le site<sup>202</sup>.

Pour la gestion quotidienne du site, la CCI favorisa le recrutement des populations locales, ces dernières vivant dans une région particulièrement sinistrée en matière de chômage.

Des informations relatives à l'ouverture du site et aux possibles recrutements furent par exemple diffusées à l'Université de Montpellier<sup>203</sup>.

Surtout, un programme de formation fut mis en place conjointement par la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) et l'Agence Nationale Pour l'Emploi en 1999<sup>204</sup>. Financé en grande partie avec l'aide du Fond Social Européen, le programme consistait dans un premier temps à éditer un répertoire des postes à ouvrir et des pré-requis nécessaires pour les exercer, puis à organiser des réunions avec des demandeurs d'emploi de la région. A la suite de cela, des formations furent proposées autour de deux grands axes : les langues et l'histoire. Une fois prêts, un certain nombre de candidats purent postuler et être embauchés sur le site.

L'emploi de personnes travaillant déjà sur le site, en particulier sur le parking de la rive droite, fut rendu possible par un accord avec la mairie de Remoulins; ainsi, la CCI embaucha trois employés de la commune.

A ce jour, la gestion du site nécessite l'emploi d'un peu plus de quatre-vingt-dix personnes ETP<sup>205</sup>, auxquels viennent s'ajouter environ trente personnes durant la saison estivale afin

---

<sup>202</sup> *Dossier de presse Pont du Gard, op.cit., 2000, p.31*

<sup>203</sup> D'après Sonia Sabatier, mai 2011, actuellement assistante médiation culturelle de l'EPCC, à l'époque étudiante à l'université

<sup>204</sup> Entretien avec Bernard POUVEREL, Maître d'œuvre de la réhabilitation, Nîmes, le 14 avril 2011

<sup>205</sup> Equivalent Temps Plein

d'assurer notamment l'accueil (information, visites, vente et restauration) et la sécurité du public.

### **INVITER LE VISITEUR A CONSOMMER LES PRODUITS REGIONAUX**

Dès le départ, au moment de l'aménagement, la CCI souhaitait que les produits proposés à la vente dans les boutiques soient réalisés « sur la zone, dans la mesure du possible, par des artisans locaux »<sup>206</sup>.

Ainsi la boutique appelée « Cuisine en Provence » propose des produits de gastronomie régionale et des arts de la table sur 180 m<sup>2</sup> : des vins, du miel, de l'huile d'olive, des sucreries, mais aussi des nappes ou des services de table céramique.

Par ailleurs, à chaque édition de « *Garrigue en Fête* » depuis sa création en 2004, un espace du site est réservé et offert à la Chambre d'agriculture du Gard afin que les producteurs locaux puissent promouvoir et vendre leurs produits. Un véritable marché est installé à l'entrée de l'espace « *Mémoires de Garrigue* ». De plus, la chambre consulaire qui s'associe pour l'occasion à l'association *Bienvenue à la ferme*, s'occupe de la préparation des paniers repas du pique-nique. Lors de l'édition 2010, deux mille paniers avaient ainsi été composés<sup>207</sup>. Le rendez-vous est labellisé « Militant du goût », une démarche qualitative mise en place par le Conseil général du Gard afin de valoriser les produits de terroir locaux<sup>208</sup>.

---

<sup>206</sup> CATHOULIC B., DRILLEAU A., DUNAND S., HOFRICHTER B., O'CONNOR B., *op.cit.*, 1996, p. 50

<sup>207</sup> « Les organisations agricoles ne digèrent pas l'appel d'offres du pique-nique de Pâques », *Midi Libre*, édition 22 mars 2011

<sup>208</sup> Une charte de qualité est signée par tous les producteurs adhérents. CCI de Nîmes, <<http://www.nimes.cci.fr/index.php?idtf=108>>, page consultée le 11/06/2011

## **PARTIE 3**

### **ANALYSE ET BILAN DES ACTIONS MENÉES SUR LE SITE DU PONT DU GARD**

## A – DES RESULTATS ENCOURAGEANTS

### 1 – SUCCES DES ANIMATIONS ET ACTIVITES CULTURELLES

Dans un récent article du *Midi Libre*<sup>209</sup>, William Dumas, président de l'EPCC du Pont du Gard rappelait l'objectif qui est poursuivi lorsque sont investis 1, 45 millions d'euros pour la programmation culturelle estivale : « Il faut amener ici la culture au moindre coût pour tous ».

Effectivement années après années, le Site du Pont du Gard semble bien être devenu un des plus gros pôles culturels de la région, offrant aux touristes de passage, mais aussi et surtout au public régional<sup>210</sup>, une programmation à la fois diversifiée, de qualité et peu onéreuse.

La tenue de ces événements donne un souffle certain à la région et permet d'améliorer la qualité de sa vie culturelle ; et les succès d'affluence invitent à poursuivre dans cette direction<sup>211</sup>. En janvier dernier, la tenue de la première édition du spectacle hivernal du *Groupe F*, « Feux d'Hiver » fut qualifiée par un journaliste local de « réussite populaire »<sup>212</sup>. Il attira près de 20 000 personnes<sup>213</sup>, soit plus du double des attentes de l'EPCC ; dès 17h00<sup>214</sup>, une heure avant le début du tir, une queue de voitures s'étirait jusqu'à Remoulins<sup>215</sup>. La création inédite du *Groupe F* programmée chaque année durant six soirées du mois de juin, occasionna en 2010 la venue d'environ 40 000 spectateurs ; par ailleurs, la même année, 130 000 personnes se rendirent sur le site à l'occasion d'une des soirées estivales (mise en lumière, concerts, « Bal au Pont », etc.). Enfin, un autre marqueur de réussite, est la venue sur le site d'environ 20 000 personnes chaque année durant le week-end de « Garrigue en Fête », avec une édition 2010 particulièrement remarquable puisque furent accueillis 31 000 visiteurs. A l'occasion de l'anniversaire des dix ans de l'aménagement du site, l'accès à la manifestation, qui durait trois jours, était entièrement gratuit.

Toutes les activités mises en place par le service de médiation culturelle (expositions temporaires, conférences, participations aux grands rendez-vous régionaux, nationaux et

---

<sup>209</sup> « Le Pont du Gard va s'enflammer cet été : un programme culturel et festif », *Midi Libre*, 10 mai 2011

<sup>210</sup> Parmi les 1104 administrés durant l'été 2007, aucun touriste étranger ou français n'avait participé à un concert, et seulement 1% des étrangers s'étaient rendu à un spectacle du *Groupe F* (contre respectivement 6 et 2% des visiteurs régionaux)

*Etude estivale 2007*, EPCC du Pont du Gard

<sup>211</sup> « Le Pont du Gard va s'enflammer cet été : un programme culturel et festif », op.cit., 2011

<sup>212</sup> « Le groupe F, la foule, les flammes et a final... la faim », *Midi Libre*, 9 janvier 2011

<sup>213</sup> « En 2010, la monument antique du Pont du Gard n'a pas connu la crise », *Midi Libre*, 7 février 2011

<sup>214</sup> « Le groupe F, la foule, les flammes et a final... la faim », op.cit., 2011

<sup>215</sup> Commune située à environ trois kilomètres du site

européens, accueil des jeunes publics, etc.) sont particulièrement appréciées des habitants de la région. L'offre jeune-public permet par exemple d'accueillir en moyenne environ sept mille scolaires en visites commentées, deux mille en ateliers, et deux mille en activité (course d'orientation et jeu de piste) sur les trente à quarante mille qui visitent chaque année le site<sup>216</sup>. Parmi ces scolaires, en 2008, 42% venaient de la région Languedoc-Roussillon, et 23% de la région PACA. 34% des scolaires venaient du département du Gard<sup>217</sup>.

Les expositions temporaires attirent elles-aussi les locaux. La part des visiteurs régionaux est particulièrement importante pour la participation aux grands événements tels que la « Nuit européennes des musées » ou les « Journées européennes du patrimoine ».

## **2 - REAPPROPRIATION DU SITE PAR LES POPULATIONS LOCALES**

L'exposition « Série africaine » d'Ousmane Sowa en 2005 fut un succès pour l'établissement. Elle aurait notamment été un moment important dans la perception sur site par les habitants<sup>218</sup>.

Il est évident que la politique culturelle de l'établissement permet une réappropriation plus rapide et plus large du site par les populations locales. La diversité des activités et des événements proposés offre au plus grand nombre de multiples occasions de (re)venir sur le site, et ainsi de s'habituer à le fréquenter.

### ***IMPORTANCE DE LA PRISE EN COMPTE DE L'HISTOIRE DU SITE***

Par ailleurs, la question du respect des usages du site est au centre des préoccupations des gestionnaires, et ce depuis le lancement du projet d'aménagement avec notamment la réalisation d'études dès 1995. Ainsi, beaucoup d'efforts sont faits pour permettre à tout un chacun de continuer de profiter du site comme il l'entend.

L'installation de « Rendez-vous à la rivière » chaque été depuis 2004 par exemple, permet d'offrir un accueil de qualité aux habitués de la baignade dans le *Gardon* ; de la même manière, selon le maire de la commune de Remoulins, Gérard Pedro<sup>219</sup>, le fait d'avoir

---

<sup>216</sup> *Dossier de demande de renouvellement « Grand Site de France® », op.cit., 2010, p. 35*

<sup>217</sup> *Rapport d'activité 2008, Service éducatif, Site du Pont du Gard*

<sup>218</sup> *Dossier de demande de renouvellement « Grand Site de France® », op.cit., 2010, p. 33*

<sup>219</sup> Entretien avec Gérard PEDRO, Maire de la commune de Remoulins, Remoulins, 13 mai 2011

récemment confié la gestion du restaurant « Les Terrasses » à un chef étoilé local<sup>220</sup>, et d'avoir ainsi permis à l'ancien *Chez Labourel* de redevenir comme autrefois un restaurant réputé, participe aussi très certainement à la réappropriation du site par les locaux.

Toujours d'après Gérard Pedro, la tenue de « Garrigue en Fête » le week-end de Pâques en hommage à une tradition ancienne qui voulait que les habitants de la région se retrouvent au Pont du Gard pour festoyer, fut l'occasion pour beaucoup de ses administrés de redécouvrir le site<sup>221</sup>.

Petit à petit, dit-il, les habitants de sa commune se sont réappropriés le lieu ; ils ne s'inquiètent plus de la gestion du site, rassurés notamment par la participation de leurs élus à la prise de décision lors des conseils d'administration.

Selon lui, ils apprécient particulièrement l'espace naturel restauré, « Mémoires de Garrigue », dans lequel nous avons pu effectivement souvent observer des cyclistes, des promeneurs, ou encore des familles venues pique-niquer ou simplement passer du bon temps.

Cet espace, déjà au moment de sa conception, aurait selon Véronique Mure alors directrice du projet<sup>222</sup>, grandement participé à la réappropriation du site par les habitants.

Le thème tout d'abord, « Histoires d'un paysage méditerranéen », permit à beaucoup de se sentir pris en compte, puisqu'il rend hommage aux anciens agriculteurs, forestiers et bergers, pères et grands-pères de beaucoup d'habitants actuels des villages riverains et en particulier de Vers-Pont-du-Gard. Le montage du projet ensuite, car les habitants furent consultés pour leur savoir et sollicités pour le recueil de documents anciens, notamment photographiques.

Un exemple révélateur du succès de l'opération, est le don de Monsieur Armand Brunel,



farouche opposant au projet d'aménagement jusqu'au jour de l'inauguration<sup>223</sup>, de deux photographies de ses ancêtres travaillant dans les champs<sup>224</sup>. Ces deux photographies sont insérées dans le parcours de visite.

Figure 8 - Mémoires de Garrigue, point n°5 (Cliché M. Berton)

<sup>220</sup> Jérôme NUTILE, chef deux étoiles du « Castellas », à Collias

<sup>221</sup> Entretien avec Gérard PEDRO, Maire de la commune de Remoulins, Remoulins, 13 mai 2011

<sup>222</sup> Entretien avec Véronique MURE, Botaniste, responsable de l'aménagement extérieur du site, Vers-Pont-du-Gard, 12 mai 2011

<sup>223</sup> *Id.*

<sup>224</sup> Il s'agit de la photo sur laquelle figure un paysan semant le blé, et de celle relative à la culture des muriers.

## **EXEMPLE D'UNE DEMARCHE COMPARABLE A PAULILLES (66)**

Une démarche comparable fut réalisée sur le site de Paulilles près de Port-Vendres dans les Pyrénées-Orientales.

Il s'agit d'un site propriété du Conservatoire du littoral et sur lequel se trouvent une ancienne friche industrielle. Au moment de l'aménagement, les porteurs de projet rencontrèrent une vive opposition des anciens ouvriers et de leurs familles. Il fut décidé d'introduire la mémoire du site dans l'aménagement. Ainsi, deux fresques murales illustrant le passé ouvrier ont été réalisées sur les pignons d'anciens bâtiments de la dynamiterie. De plus, une petite exposition rassemblant plus de trois-cent photos récoltées par une association, et sur lesquelles les visiteurs peuvent reconnaître des membres de leur famille, a été installée dans un des bâtiments.

Comme pour « Mémoires de garrigue » au Pont du Gard, l'opération menée à Paulilles aurait été un succès en termes de réappropriation et d'évolution des perceptions du site par les locaux<sup>225</sup>.

Ce changement de regard à Paulilles aurait aussi été favorisé par les nombreuses opérations médiatiques menées. En effet, les reportages à la télévision régionale, le passage dans l'émission Thalassa, ou encore les articles dans des journaux nationaux, auraient beaucoup contribué à ce que les habitants de la région se rendent compte de l'importance du site.

L'EPCC du Pont du Gard est souvent présent dans les médias, en raison de l'importance du monument d'un point de vue historique et archéologique, mais aussi dans le cadre de la politique de promotion qui est menée. Contrairement au site de Paulilles, il est évident que les habitants de la région ont conscience de l'importance du Pont du Gard. Cependant, il est probable que la vision fréquente du monument à la télévision ou dans les journaux participe à la (ré)appropriation du site, notamment par les nouveaux arrivants, car renforçant le sentiment de fierté que peut ressentir la population locale d'habiter à proximité d'un site si prestigieux.

## **LES EFFETS DE LA NOUVELLE POLITIQUE TARIFAIRE**

Parmi les mesures qui ont été prises par les gestionnaires de l'EPCC pour favoriser cette réappropriation figure aussi la politique tarifaire, en particulier l'abonnement annuel,

---

<sup>225</sup> ARMAND, J. -C., JACQUET, P., « L'avenir d'une mémoire : le site de Paulilles », in *Cahiers de la section française de l'ICOMOS*, n°25, *op. cit.*, 2010, p. 159

passé de 25 à 20€ cette année, qui permet aux populations locales d'avoir accès à volonté au site et de bénéficier de nombreux avantages (réductions, gratuités, etc.)<sup>226</sup>.

En 2010, 8500 cartes d'abonnement furent éditées, contre 2500 l'année précédente. Fière de ce résultat qu'elle juge bon, la direction de l'EPCC compte voir ce chiffre progresser, évoquant même la possibilité de le doubler en 2011, puisqu'environ 2000 cartes avaient déjà été éditées à la fin du premier semestre<sup>227</sup>.

Malgré ces résultats, certains comme Claude Larnac<sup>228</sup>, restent critiques sur l'engouement de la direction de l'EPCC, soulignant notamment qu'un nombre important de cartes d'abonnements furent distribuées gratuitement, en particulier aux 3000 agents du Conseil général du Gard. Claude Larnac met aussi en évidence que les 8000 abonnés représentent moins de 1% de la population totale du département qui comptabilise 700 000 habitants<sup>229</sup>.

Pourtant, l'étude estivale 2010 sur le comportement des clientèles montre que le Pont du Gard accueille de plus en plus de visiteurs déjà venus sur le site<sup>230</sup>. Par ailleurs, il y a eu en 2010 une augmentation de la fréquentation des espaces de découverte (musée, ludothèque, cinéma, etc.) et un allongement de la durée de visite<sup>231</sup>.

La même étude permet de dresser un premier bilan de l'institution de la gratuité de l'accès au site après 19h00 ; la part des locaux dans la fréquentation du site en soirée est bien sûr plus importante qu'en journée. En effet, les habitants de la région représentent 30% des visiteurs nocturnes (dont 28% de Gardois), tandis qu'en journée ils constituent « seulement » 17% du total. Cela s'explique certainement par le fait que beaucoup de touristes ne dorment pas à proximité du site, mais c'est aussi sans doute un signe de plus de la réappropriation du lieu par les habitants de la région. La preuve en est : quasiment un tiers des visiteurs locaux interrogés en journée se sont déjà rendus sur le site en soirée ; 80% des visiteurs questionnés le soir sont déjà venus après 19h00. Beaucoup viendraient pratiquer des usages « traditionnels » du site, à savoir la promenade, le pique-nique ou la baignade au pied du Pont. Le fait qu'assister à la mise en lumière du monument soit la deuxième activité la plus

---

<sup>226</sup> Pour plus de détails se reporter au II – B - 2

<sup>227</sup> Entretien avec Paolo TOESCHI, Directeur de l'EPCC du Pont du Pont, Vers-Pont-du-Gard, 4 avril 2011

<sup>228</sup> Entretien avec Claude LARNAC, Ancien Président du CIDS, Castillon-du-Gard, 21 avril 2011

<sup>229</sup> Sans compter le fait que le Pont du Gard se situe à une quinzaine de kilomètres des Bouches-du-Rhône, et une trentaine du Vaucluse.

<sup>230</sup> *Synthèse Etude estivale 2010*, EPCC Site du Pont du Gard, 2010

<sup>231</sup> 54% des visiteurs sont restés plus de deux heures sur le site en 2010, contre 39% en 2009. Les visiteurs locaux sont ceux qui restent le plus (trois heures). 29% des visiteurs se sont rendu au musée, contre 10% les années précédentes.

pratiquée après la balade, est révélateur de l'importance de l'EPCC et du succès de sa politique de gestion pour la réappropriation du lieu.

### 3 – UN VRAI POIDS DANS LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL

En plus de participer à l'évolution de la perception du site par les habitants, l'exposition « Série africaine » d'Ousmane Sow en 2005 aurait reçu un accueil très favorable de la part des professionnels de la zone économique et touristique à proximité du Pont du Gard<sup>232</sup>.

En effet, comme nous l'avons vu précédemment, l'exploitation notamment touristique du site du Pont du Gard participe activement au rayonnement culturel, mais aussi économique de la région, du département et du territoire proche.

Les études menées durant les étés 2005, 2007 et 2008 par le cabinet *Figesma* permettent de prendre la mesure de l'importance du site du Pont du Gard, notamment d'un point de vue économique, pour la région. Car durant ces trois étés, les prestataires avaient pour mission, en plus de celle habituelle qui est de permettre la connaissance des clientèles, leur comportement, leur satisfaction et leurs attentes<sup>233</sup>, d'évaluer les retombées économiques directes<sup>234</sup> et indirectes<sup>235</sup> générées par l'exploitation du site du Pont du Gard.

Pour cela, environ 1100 questionnaires furent administrés en face à face pendant trois mois sur le site ; la moitié avant la visite, l'autre moitié après. Les entretiens, réalisés auprès des touristes mais aussi des excursionnistes, duraient environ quarante minutes et comprenaient soixante-quinze questions<sup>236</sup>.

Afin de déterminer la part des retombées liées au site lui-même (« l'effet site »), il s'agissait dans un premier temps de connaître la totalité des dépenses effectuées dans la région pendant le séjour. Le résultat fut ensuite pondéré selon l'importance de l'existence du site dans le choix de la région comme destination<sup>237</sup>. Pour les excursionnistes, l'intégralité des dépenses

---

<sup>232</sup> Dossier de demande de renouvellement « Grand Site de France® », *op.cit.*, 2010, p. 33

<sup>233</sup> Etude réalisée chaque été sur le site auprès d'un échantillon représentatif d'environ 1000 personnes

<sup>234</sup> Les dépenses réalisées sur le site

<sup>235</sup> Les dépenses réalisées en dehors du site (hébergement, restauration, achats, autres visites, etc.)

<sup>236</sup> *Évaluer les retombées économiques des Grands Sites*, *op.cit.*, 2008, p. 4

<sup>237</sup> 100% de la dépense est attribuée au site si le visiteur est venu spécialement pour ; 40% si la visite du site était un objectif éventuel ; 0% si le visiteur n'avait jamais entendu parler du site avant de se rendre dans la région; etc.

engagées dans la journée, sur et en dehors du site, furent prises en compte. Le détail de la méthodologie adoptée pour les études est proposé en annexe<sup>238</sup>.

Les résultats confirment bien sûr l'atout exceptionnel du Pont du Gard et de ses 1,3 millions de visiteurs par an en moyenne pour le territoire, région comprise.

En 2005, 97,4% des retombées économiques du site se sont faites sur le territoire<sup>239</sup>, contre 2,6% sur le site lui-même<sup>240</sup>; près de 28% des visiteurs venaient dans la région « pour visiter le Pont du Gard en priorité », et pour quasiment 30% des interrogés, « le Pont du Gard était un objectif certain durant (leur) séjour »<sup>241</sup>. Au total, 51% des dépenses totales des visiteurs dans la région étaient affectables au site<sup>242</sup>.

En 2008, le site aurait généré 164,3 millions d'euros de retombées économiques sur le territoire (151 millions en 2007, et 135 millions en 2005), ce qui correspondrait à exactement 1475 emplois ETP<sup>243</sup> (1335 pour l'année 2007, et 1209 emplois pour 2005) et 23 millions d'euros de recettes fiscales (respectivement 22,5 et 21,5 millions d'euros pour 2007 et 2005)<sup>244</sup>. Pour le seul département du Gard, cela aurait représenté en 2005, 43,3 millions d'euros de retombées économiques et 395 emplois ETP<sup>245</sup>.

Pour être complète, cette étude d'évaluation dite « des impacts », aurait due contenir les retombées économiques induites du site du Pont du Gard. Il s'agit principalement des richesses engendrées par le réinvestissement des bénéfices dégagés par l'exploitation du site ou la fréquentation des clientèles sur le territoire.

Cette absence est justifiée par la volonté d'« éviter tout risque de surestimation des retombées », sachant que la quantification des données est « jugée sujette à caution par les experts »<sup>246</sup>.

Pourtant la même remarque pourrait être formulée pour le calcul des retombées économiques indirectes, qui repose sur une méthode parmi d'autres. En effet, les nombreux travaux qui sont menés par des universitaires, des observatoires économiques ou encore des sociétés privées afin de mesurer l'impact économique du patrimoine et du tourisme culturel, utilisent des

---

<sup>238</sup> Annexe F, p. 121

<sup>239</sup> 32% dans le département du Gard

<sup>240</sup> *Évaluer les retombées économiques des Grands Sites*, op.cit., 2008, p. 5

<sup>241</sup> Dossier de demande de renouvellement « Grand site de France », op.cit., 2010, p. 56

<sup>242</sup> *Évaluer les retombées économiques des Grands Sites*, op.cit., 2008, p. 12

<sup>243</sup> Emplois sur le site du Pont du Gard et emplois indirects. Ils sont calculés à partir des retombées économiques, sur la base du coût annuel moyen d'un emploi, c'est à dire 33 000 euros

<sup>244</sup> Dossier de demande de renouvellement « Grand site de France », op.cit., 2010, p. 56

<sup>245</sup> *Évaluer les retombées économiques des Grands Sites*, op.cit., 2008, p. 14

<sup>246</sup> *Évaluer les retombées économiques des Grands Sites*, ibid., p. 4

méthodes différentes. L'absence d'indicateurs partagés rend à la fois les comparaisons impossibles, et légitime la critique des résultats.

Ainsi, dans le cas de la méthode adoptée par la société *Figesma* sur le site du Pont du Gard, bien que justifiée<sup>247</sup>, la prise en compte des excursionnistes pour le calcul des retombées économiques peut par exemple, être critiquée. En effet, en termes d'approche macro-économique, les dépenses des visiteurs régionaux n'engendrent pas des retombées nettes pour le territoire, puisque elles auraient très certainement été affectées à un autre poste certes, mais dans la même région.

L'étude et l'analyse des méthodes de calcul des retombées étant un sujet à part entière qui n'est pas l'objet du présent travail, nous nous limiterons à ces quelques remarques.

Quelle que soit leur importance, il est évident que les retombées existent ; depuis longtemps. Le monument attirait déjà au moins 800 000 visiteurs en 1991 et peut-être même un peu plus d'un million quelques temps avant l'aménagement<sup>248</sup>. Par ailleurs, le rôle des gestionnaires du site dans l'augmentation de ces retombées est aussi certain.

La dernière étude estivale permet par exemple de montrer les effets de la mise en place en 2010 du forfait à 15€ sur la fréquentation. Comprenant l'accès à tous les équipements (musée, ludo, cinéma, etc.), ce tarif unique a occasionné l'augmentation de la durée de visite sur le site, et donc peut-être sur le territoire : 54% des visiteurs seraient restés plus de deux heures, contre 39% l'année précédente, et la durée moyenne de présence serait passée en un an de 2 heures 30 à 2h50.

## **B – BARRIERES NATURELLES ET REGLEMENTAIRES**

### **1 – UNE REGLEMENTATION STRICTE**

Bien sûr, comme nous l'avons présenté précédemment<sup>249</sup>, l'EPCC s'efforce d'attirer toujours plus de touristes hors-saison, à travers notamment sa programmation en évènementiel et le développement des séminaires-congrès. Par ailleurs, il soutient et s'associe à différentes manifestations locales mises en place par le Pays ou la Communauté de communes. Tout ceci

---

<sup>247</sup> *Évaluer les retombées économiques des Grands Sites, op.cit., 2008, p. 17*

<sup>248</sup> Variable selon les sources. Les membres du Comité Intercommunal de Défense du Site du Pont du Gard comptabilisèrent 800 000 visiteurs (*CIDS informations*, CIDS, n°1, novembre 1991, p. 2) ; La CCI quelques années plus tard calcula la venue de plus d'un million de visiteur (*Opération de protection et d'aménagement du site du Pont du Gard, Journée d'études ICOMOS – mars 1999, Concession du Pont du Gard, Nîmes, 1999, p. 2*)

<sup>249</sup> II – C – 2

participe bien entendu au développement touristique local et donc à la création ou au maintien d'emplois.

### **LES STATUTS DE L'EPCC**

Mais l'EPCC, telles que sont définies ses missions dans ses statuts, n'a pas vocation à intervenir directement dans le développement touristique et économique du territoire. Il a pour objet la gestion du site du Pont du Gard. Il ne peut donc pas aider matériellement, financièrement ou techniquement au développement local d'infrastructures touristiques, notamment hôtelières.

La question de la capacité hôtelière est ancienne. Déjà en 1994 après l'échec du « projet Baumet », Claude Larnac préconisait que soit prévue dans le futur aménagement l'organisation de l'accueil des touristes dans les villages<sup>250</sup>. Au moment de l'aménagement, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nîmes avait promis son aide pour la création de structures hôtelières<sup>251</sup>; ce qu'elle ne fit pas, prise rapidement dans des tourmentes financières. Aujourd'hui encore l'offre hôtelière locale est très insuffisante, une soixantaine de personnes seulement pouvant être logées dans la région immédiate<sup>252</sup>. Les cars de touristes sont donc obligés de repartir après la visite et se rendre à Nîmes, Avignon ou Uzès pour loger leurs clients. De même, les séminaires ou colloques ne peuvent se faire que sur une journée.

La perte locale en termes de retombées économiques est donc importante. Une résidence de tourisme devrait tout de même voir le jour prochainement, un permis de construire ayant été accordé par la mairie de Remoulins au début du mois de mai 2011<sup>253</sup>. Située à seulement dix minutes à pied du bâtiment de la rive droite sur les vestiges d'une ancienne usine, elle comprendra quatre-vingt-dix logements et pourra donc accueillir les participants de futurs colloques ou séminaires qui vont sans doute se développer davantage. Des partenariats vont très certainement être établis avec l'EPCC qui soutient cette initiative.

Par ailleurs, même si l'EPCC s'applique à soutenir le SCOT par exemple ou encore le programme de remise en service de la gare ferroviaire de Remoulins, il lui est impossible d'agir directement sur les conditions de circulation à proximité du site ou l'aménagement des axes routiers.

---

<sup>250</sup> LARNAC, C., *op.cit.*, 1994, p.187

<sup>251</sup> Entretien avec Gérard PEDRO, Maire de la commune de Remoulins, Remoulins, 13 Mai 2011

<sup>252</sup> POUVEREL, B., « Compte-rendu de la réunion avec la direction du Site du Pont du Gard, le 21 mars 2006 », CIDS n°73, 30 juin 2006, p. 4

<sup>253</sup> Entretien avec Gérard PEDRO, *op. cit.*, 13 Mai 2011

L'EPCC n'est pas voué non plus à participer directement à la définition des politiques de l'habitat, qui associées aux politiques patrimoniales, viseraient à mettre en place toutes les mesures nécessaires au maintien des populations locales dans leur environnement traditionnel (réhabilitations, subventions, prêts, etc.). La lutte contre la spéculation foncière liée très souvent à la présence de patrimoine et au développement du tourisme culturel est pourtant primordiale.

### **LE CODE DES MARCHÉS PUBLICS**

Concernant le soutien à l'économie locale à travers l'embauche de prestataires locaux, ou encore l'achat de fournitures et produits régionaux pour la restauration et les boutiques, l'EPCC n'est pas forcément libre de ses choix.

En effet, en tant qu'établissement public, le site du Pont du Gard est soumis comme l'Etat et les collectivités territoriales au code des marchés publics, et ce afin de permettre la liberté d'accès à la commande publique, la transparence des procédures et l'égalité de traitement des candidats. Ainsi, tous les contrats conclus à titre onéreux avec des opérateurs économiques publics ou privés pour répondre à des besoins de travaux, de fournitures ou de services doivent faire l'objet de procédures particulières. Parmi elles figure l'appel d'offres, à savoir une publicité et une mise en concurrence obligatoires si le montant estimé du marché est supérieur à 4000 euros hors taxes<sup>254</sup>.

Cet impératif fut à l'origine en mars dernier de vives tensions entre l'EPCC et le monde agricole gardois, au sujet de l'organisation du marché de producteur et de la préparation des paniers pique-nique de l'événement « Garrigue en Fête ». En effet, le réseau *Bienvenue à la ferme*, la Chambre d'agriculture du Gard et toutes les organisations syndicales de la FNSEA à la Confédération paysanne organisèrent le 21 mars 2011 un point presse à Nîmes afin de dénoncer l'ouverture d'un appel d'offres pour l'attribution d'un marché confié depuis sept ans au réseau.

Cette démarche de l'EPCC faisait suite à l'annulation par le Conseil d'Etat depuis le 1<sup>er</sup> mai 2010 du décret n° 2008-1356 du 19 décembre 2008 qui avait permis de relever dans le cadre

---

<sup>254</sup> Code des marchés publics, article 28  
*LegiFrance*, <<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000005627819>>, page consultée le 11/06/2011

du plan de relance, le seuil de dispense de procédure à 20 000 Euros HT<sup>255</sup> ; le marché étant estimé à environ 15 000 euros, la procédure devenait incontournable pour l'établissement public<sup>256</sup>.

Même si l'appel d'offres s'est révélé infructueux en dehors des propositions concernant l'approvisionnement en pain et en vin, et que le marché fut finalement remis à *Bienvenue à la ferme*, cet épisode montre la difficulté pour le Pont du Gard en tant qu'établissement public de favoriser le développement des produits locaux.

### **LE RESPECT DES NORMES**

Le respect des normes de sécurité et d'hygiène de plus en plus strictes est aussi un impératif auquel est confronté l'EPCC. Dans certains cas, seuls les grands groupes industriels et commerciaux peuvent répondre à ces prescriptions.

A titre d'exemple, parmi les critiques formulées par le président du réseau *Bienvenue à la ferme* Patrick Viala dans le cas de l'appel d'offres lancé par le Site du Pont du Gard, figurait celle d'avoir inscrit des critères trop durs en termes de conditionnement pour les petits producteurs<sup>257</sup>.

## **2 – LAISSER LA PAROLE A CEUX QUI N'ONT PAS L'HABITUDE DE LA PRENDRE**

Les démarches entreprises, d'abord par les responsables de l'aménagement puis par les gestionnaires du site, pour intégrer les populations locales dans le processus décisionnel sont importantes ; c'est un fait.

Pour rappel<sup>258</sup>, ce fut d'abord, entre 1995 et 1996, la tenue de réunions publiques dans toutes les communes concernées par le passage de l'aqueduc antique, afin de consulter les habitants et avoir connaissance de leurs revendications avant de réfléchir à la conception du nouveau projet d'aménagement. Il y eut ensuite, au moment de la mise en place de l'EPCC en tant que structure juridique de gestion, l'intégration des maires des trois communes riveraines du site et de Claude Larnac en tant que président du Comité Intercommunal de Défense du Site du

---

<sup>255</sup> « Le seuil des 4000 euros ne sera pas relevé ! », *Marchés publics pour PME*, <<http://www.marchespublicspme.com/news-seuil-4000-euros-ht-marche-publics-2011.html>>, page consultée le 11/06/2011

<sup>256</sup> Entretien avec Paolo TOESCHI, *op. cit.*, 4 avril 2011

<sup>257</sup> « Les organisations agricoles ne digèrent pas l'appel d'offres du pique-nique de Pâques », *op.cit.*, 2011

<sup>258</sup> II – A et B

Pont du Gard, au Conseil d'administration de l'établissement ; au même moment, trois commissions spécialisées, chacune présidée par un des trois maires, furent aussi créées.

Pourtant, et bien que Gérard Pedro, le maire de la commune de Remoulins, se réjouisse du fait qu'ils soient associés aux décisions et puissent faire des propositions, il semblerait que les élus s'impliquent peu dans la gestion du site.

D'ailleurs, l'habitude de réunir les trois commissions, « Développement touristique », « Promotion », et « Agriculture et environnement » s'est perdue, en particulier depuis l'élection de deux nouveaux maires dans les communes de Castillon-du-Gard et de Vers-Pont-du-Gard en 2008<sup>259</sup>. Le maire de Remoulins reconnaît que la préparation et le suivi du travail de ces commissions demandent du temps<sup>260</sup>. Selon Claude Larnac<sup>261</sup>, elles demandent aussi des compétences techniques et un savoir spécifique que les élus n'ont pas, tout simplement car ce n'est pas de leur ressort.

L'ancien président du CIDS déplore aussi le fait que beaucoup des membres du conseil d'administration, dont certains multiplient les mandats électoraux<sup>262</sup>, ne lisent pas les dossiers, jugés soit trop techniques, soit trop longs. Ceci conduirait à ce que les sujets soient peu maîtrisés et que le conseil se transforme peu à peu en une simple chambre d'enregistrement.

Cette faible implication des élus, en particulier les maires des trois communes riveraines, dans le processus décisionnel de l'EPCC, serait aussi le résultat d'erreurs commises par le passé. Pour Bernard Pouverel<sup>263</sup>, ancien responsable du projet d'aménagement, le fait que ce soit le Conseil général qui se soit chargé seul, grâce aux revenus de la TDENS<sup>264</sup>, de l'achat des terrains de propriétaires privés au moment de l'aménagement, aurait beaucoup participé au développement d'un sentiment de non-responsabilité.

Par ailleurs, selon nous, le processus d'intégration est peut-être arrivé trop tardivement ; la volonté de procéder à un aménagement du site avait déjà été prise, à un niveau décisionnel plus haut, lorsque furent consultées les populations pour la première fois. Or, il est important que l'intégration des populations locales, du moins celle des élus, se fasse dès le

---

<sup>259</sup> Entretien avec Jean-Luc FICHES, Président du Conseil scientifique et culturel, Vers-Pont-du-Gard, 15 avril 2011

<sup>260</sup> Entretien avec Gérard PEDRO, Maire de la commune de Remoulins, Remoulins, 13 Mai 2011

<sup>261</sup> Entretien avec Claude LARNAC, Ancien Président du CIDS, Castillon-du-Gard, 21 avril 2011

<sup>262</sup> Jusqu'en 2008, par exemple William Dumas, devait assurer parallèlement à sa fonction de président de l'EPCC, à la fois ses fonctions de maire, de premier vice-président du conseil général, et de député

<sup>263</sup> Entretien avec Bernard POUVEREL, Ancien Maître d'œuvre de la réhabilitation, puis Directeur du site, Nîmes, 14 avril 2011

<sup>264</sup> Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles

départ. Comme pour le classement de la Montagne Sainte-Victoire (13), qui fut accompagnée de déplacements du Préfet dans les communes concernées afin de faire des réunions publiques et expliquer les raisons du classement<sup>265</sup>, la concertation aurait du être menée dès le début des années 1980, au moment de l'inscription du monument sur la Liste du patrimoine mondial.

L'intégration au processus décisionnel est quelque chose de complexe, qui nécessite d'être bien réfléchi et organisé, en particulier parce qu'elle consiste à laisser la parole à ceux qui n'ont pas l'habitude de la prendre.

L'expérience racontée par Thierry Robin, chargé de mission GIZC<sup>266</sup> sur le Grand Site du Mont Saint-Michel, est tout aussi significative<sup>267</sup>. En effet, lors des réunions publiques qui eurent lieu dans 110 communes, très peu de personnes ont réagi à la question « Quelle baie voulez-vous dans 10-15 ans ? ». Beaucoup ont demandé en revanche que leur soient présentés un projet afin d'en débattre. Effectivement, quand plusieurs scénarios leur furent proposés, la prise de parole fut plus importante.

### **3 – DES HABITANTS AUX PROFILS DIVERS**

Comme ailleurs, au Pont du Gard se pose la question de la représentativité des assemblées qui ont participé aux réunions d'information et de consultation organisées par la Chambre de commerce et d'industrie de Nîmes. Qu'il soit composé de trente, de cinquante, ou même de cent personnes, en aucun cas on ne peut considérer que cet échantillon est représentatif de l'ensemble de la population. Or, contrairement à d'autres endroits comme au Grand Site du Mont Saint-Michel<sup>268</sup> où des scénettes théâtrales ont été mises en scènes dans les communes et des animateurs de rue sont intervenus un peu partout pour capter les jeunes publics, ce mode de concertation constitue l'essentiel de la démarche développée par la CCI au moment de l'aménagement.

Espérer atteindre tout le monde est bien évidemment illusoire. En revanche, il est essentiel de développer différents modes de captation pour toucher le plus grand nombre. Pour certaines populations, notamment les jeunes, l'utilisation des TIC et d'Internet en particulier peut

---

<sup>265</sup> *Accueil, aménagement et gestion dans les Grands Sites*, Cahiers de la section française de l'ICOMOS, n°21, 2000, p. 159

<sup>266</sup> *Gestion intégrée des zones côtières*

<sup>267</sup> In *Valeurs universelles, valeurs locales : pour qui, pour quoi un site est-il grand ?*, op.cit., 2010, p. 76

<sup>268</sup> In *Valeurs universelles, valeurs locales : pour qui, pour quoi un site est-il grand ?*, ibid, p. 77

permettre un contact plus facile. C'est d'ailleurs ce qui fut recommandé dans le document d'orientation qui guidera le montage de l'exposition consacrée aux usages du site<sup>269</sup> : la mise en place d'un site ou blog sur internet, ouvert à tous, et permettant de déposer histoires et avis relatifs au site Pont du Gard.

Selon Claude Larnac<sup>270</sup>, ce serait surtout les populations récemment installées qui apprécieraient et fréquenteraient le site.

Cette information est invérifiable, puisqu'à notre connaissance aucune étude sur le sujet n'a été menée. Elle permet en revanche d'aborder la question de la diversité des populations, et la difficulté de satisfaire tout le monde.

Au-delà des dichotomies habituelles, type personne âgées / jeunes gens ou nouveaux et anciens habitants, il semblerait par exemple y avoir une différence notable entre les habitants de Remoulins, tournant généralement le dos au Gardon, et ceux de Vers-Pont-du-Gard et de Castillon-du-Gard, qui sont surtout des nouveaux arrivants dont certains se sont très vite attachés au site<sup>271</sup>. Leurs usages et sentiments sur le site ne seraient pas les mêmes.

Parmi les facteurs qui rendent le débat et surtout la satisfaction du plus grand nombre difficiles, figurent aussi les réalités historiques et politiques locales. Cela amène parfois à une situation complexe ; par exemple, pour l'élaboration d'un processus de gestion participative suite au classement des récifs coralliens et des écosystèmes associés de Nouvelle-Calédonie sur la Liste du patrimoine mondial, il aura fallu deux ans pour réussir à réunir les bonnes personnes, légitimes et habilités à s'exprimer<sup>272</sup>.

Dans le cadre du site du Pont du Gard, il fallut par exemple, au moment du second aménagement, composer à la fois avec le maire socialiste de Remoulins, qui perdit le canton en voulant imposer le premier projet d'aménagement à ses électeurs, et le nouvel élu, dans l'opposition politique et farouchement opposé à l'ancien projet.

---

<sup>269</sup> BERTON, M., *Document d'orientation devant guider le montage de l'exposition-événement consacrée aux usages du site du Pont du Gard (2013)*, EPCC du Pont du Gard, mai 2011, p. 28

<sup>270</sup> Entretien avec Claude LARNAC, Ancien Président du CIDS, Castillon-du-Gard, 21 avril 2011

<sup>271</sup> Entretien avec Bernard POUVEREL, Ancien Maître d'œuvre de la réhabilitation, puis Directeur du site, Nîmes, 14 avril 2011

<sup>272</sup> MENU, S., HEBERT, P., « Les lagons de la Nouvelle-Calédonie (Outre-mer) », in *Valeurs universelles, valeurs locales : pour qui, pour quoi un site est-il grand ? op.cit.*, 2010, p. 115

## C – LES FAIBLESSES D’UNE GESTION POLITIQUE ET STRATEGIQUE

### 1 – UNE CONCERTATION INSUFFISANTE

Beaucoup des actions permettant la prise en compte des avis et l’intégration des populations locales dans le processus décisionnel, semblent davantage servir à répondre à une situation de crise ou éviter les conflits que relever de choix idéologiques.

#### *LA NECESSAIRE CONCERTATION*

Ce fut le cas en particulier au moment de la mise en place du nouveau projet d’aménagement en 1995. La volonté de passage en force opérée par les porteurs du premier projet d’aménagement ayant conduit à l’échec, il était indispensable d’opérer une concertation avec les populations locales pour espérer pouvoir en lancer un nouveau.

La quarantaine de réunions organisées dans les différents villages semble avoir été en partie un échec, en particulier parce qu’il s’agissait davantage d’une consultation que d’une concertation<sup>273</sup>. Selon Claude Larnac, les responsables de l’opération passaient dans les villages demander aux habitants leurs points de vue, les idées qu’ils avaient pour le futur projet d’aménagement.

Un exemple révélateur de l’état d’esprit dans lequel fut menée cette « concertation », est le recul du Conseil général en 1997 sur le concept de péage symbolique pour la baignade adopté en 1996. En effet, face aux pressions du CIDS, pourtant auparavant d’accord sur le principe, le Conseil général accepta de payer chaque année 1,5 millions pour dédommager la perte engendrée par l’instauration de la gratuité.

Ainsi, la démarche de « concertation » semblant surtout répondre à la peur de l’affrontement et même à la hantise de l’échec du projet, des concessions furent faites par les porteurs du projet ; mais, la démarche s’étant inscrite dans un rapport de force, il n’y eut pas le consensus nécessaire à la viabilité de tout projet d’aménagement.

Bien que reconnaissant que la prise en compte des populations locales fut bien plus importante pour ce projet d’aménagement que pour le précédent, le maire de la commune de Remoulins estime donc aujourd’hui qu’elle ne fut pas suffisante<sup>274</sup>. Il reproche aux

---

<sup>273</sup> Entretien avec Claude LARNAC, Ancien Président du CIDS, Castillon-du-Gard, 21 avril 2011

<sup>274</sup> Entretien avec Gérard PEDRO, Maire de la commune de Remoulins, Remoulins, 13 Mai 2011

aménageurs de ne pas avoir tenu compte des avis et suggestions, notamment le fait de ne jamais rien construire ou installer dans le lit du *Gardon*.

La confrontation du regard des spécialistes avec celui des habitants est pourtant nécessaire. Dans le cas présent, elle aurait par exemple évité que ne soient emportées les installations de la mise en lumière du Pont par James Turrell et la perte de plusieurs millions d'euros.

Bien qu'il admette que « *beaucoup de choses (étaient) bonnes* » dans le projet, en particulier tout ce qui est en rapport à la protection de l'environnement, le CIDS à travers la voix de son président, lui reprochait déjà en 2001<sup>275</sup> d'avoir été calibré trop grand et donc de coûter trop cher en termes de maintenance et d'énergie.

Bernard Pouverel reconnaît qu'il y a eu des manques<sup>276</sup> ; selon lui, il aurait par exemple fallu réaliser une enquête ethnologique, afin de comprendre vraiment les usages et les pratiques sur le site.

### **LES ECHECS DE LA CCI**

Durant toute la phase des travaux entre 1997 et 2000, la peur d'être retardé par un quelconque problème, notamment avec des possibles opposants, fit que les participants et les porteurs du projet se coupèrent de l'extérieur<sup>277</sup>. Une palissade fut dressée, et il n'y eut plus aucune opération de communication jusqu'à l'inauguration du nouvel aménagement en juillet 2000.

Cette dernière fut souhaitée grandiose ; 20 000 personnes, principalement de la région furent accueillies pour découvrir le site réaménagé. Cette opération, qui pourrait être comparée, bien qu'à une autre échelle, à ce qui fut fait à Oradour-sur-Glane, où les deux premières journées d'ouverture du centre de la Mémoire ont été réservées aux habitants<sup>278</sup>, fut un premier échec important de la CCI en tant que gestionnaire du site. En effet, la date avait été maintenue pour des raisons à la fois politique et économique, malgré le fait que les travaux ne soient pas terminés, et les visiteurs ne purent voir que des locaux vides et immensément grands car dépourvus d'équipements muséographiques. Par ailleurs, beaucoup s'attendaient à une illumination spectaculaire et festive, comme cela avait été le cas sur le site pour le

---

<sup>275</sup> CIDS Informations, n°50, 10 décembre 2001, p. 2

<sup>276</sup> Entretien avec Bernard POUVEREL, Ancien Maître d'œuvre de la réhabilitation, puis Directeur du site, Nîmes, 14 avril 2011

<sup>277</sup> *Id.*

<sup>278</sup> FAURE, C., « Oradour-sur-Glane et le centre de la mémoire », in *Valeurs universelles, valeurs locales : pour qui, pour quoi un site est-il grand ? op.cit.*, 2010, p. 133-139

bicentenaire de la révolution en 1989 ; ils eurent droit à une œuvre artistique et poétique de l'artiste contemporain James Turrell, et en furent déçus.

Cet épisode malheureux a très certainement contribué à ce que la CCI, une fois les équipements du site ouverts à la visite, se replie sur elle-même. La période de la gestion du site par la chambre consulaire a duré trois ans. Elle est marquée, entre autres, par une absence de relation et même une rupture avec les élus et les habitants du territoire<sup>279</sup>. Ces derniers se sont sentis exclus et même désappropriés du site. La politique tarifaire mise en place les premiers temps par exemple, leur semblait injuste car le prix de l'aire de stationnement était proportionnel au temps resté ; or beaucoup avaient l'habitude pendant l'été de rester toute la journée au bord de la rivière, tandis que les touristes fréquentaient eux le site à peine une heure<sup>280</sup>.

### ***UN SEMBLANT DE PARTICIPATION***

La création en 2003 de l'EPCC, associant le Conseil général à l'Etat, aux trois communes riveraines, et à la région depuis 2006, a bien sûr arrangé la situation. Gérard Pedro confirme d'ailleurs que la relation avec les élus s'est largement améliorée<sup>281</sup>.

Pourtant ces derniers ne semblent guère participer aux débats et s'investir au sein du processus décisionnel, les maires des communes voisines ne prenant même plus le temps de réunir les trois commissions spécialisées. Aucune mesure n'est adoptée du côté de la direction pour remédier à cette situation ; elle semble s'en accommoder.

Par ailleurs, le remplacement de Claude Larnac qui a quitté le Conseil d'administration en 2008, par une autre personnalité issue du monde associatif local ne s'est pas fait. Ainsi, se dessine le schéma classique, malheureusement trop souvent observé ; celui de ne faire participer que les gens qui sont favorables à la politique qui est menée ou qui ont un intérêt à l'être.

Bien qu'officiellement optimale, il semblerait donc que la concertation des gestionnaires du site avec les populations locales soit réduite à peu de choses.

---

<sup>279</sup> Entretien avec Bernard POUVEREL, Ancien Maître d'œuvre de la réhabilitation, puis Directeur du site, Nîmes, 14 avril 2011

<sup>280</sup> Entretien avec Jean-Luc FICHES, Président du Conseil scientifique et culturel, Vers-Pont-du-Gard, 15 avril 2011

<sup>281</sup> Entretien avec Gérard PEDRO, Maire de la commune de Remoulins, Remoulins, 13 Mai 2011

Par ailleurs, les seules informations qui leur sont aujourd'hui communiquées, à travers la presse locale et la « newsletter », concernent la programmation culturelle ou la communication des bons résultats économiques de l'année 2010.

## 2 – DES RETOMBÉES ECONOMIQUES BIENVENUES

Les critiques et ressentis des populations locales liés à la gestion financière du site du Pont du Gard sont anciens et importants.

Déjà en 1994, la réalisation du projet d'aménagement dit « projet Baumet » avait en partie échoué en raison de son coût financier, jugé dans tout le département du Gard comme étant démesuré<sup>282</sup>. Le sujet était devenu un des enjeux des élections cantonales du printemps 1994, et avait grandement participé à la perte du Conseil général par Gilbert Baumet, et du canton de Remoulins par René Plan<sup>283</sup>.

Bien que moins onéreux, le projet d'aménagement réalisé durant la deuxième décennie des années 1990 suscita des critiques, parmi lesquelles celle d'avoir prévu des espaces muséographiques trop grands, nécessitant des sommes financières importantes pour les équiper, en assurer la gestion quotidienne, et les entretenir<sup>284</sup>.

Mais c'est surtout durant les premières années de la gestion de l'équipement que les tensions se firent le plus sentir. Face à une situation financière catastrophique<sup>285</sup>, en raison notamment d'un investissement reposant sur des études de fréquentation erronées<sup>286</sup>, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nîmes abandonna moins de trois ans après l'ouverture.

Déjà la mise en lumière du monument, réalisée par l'artiste américain James Turrel pour l'inauguration du nouvel aménagement, avait été vivement critiquée, « le prix de revient et le fonctionnement (étant) sans rapport raisonnable avec l'intérêt suscité »<sup>287</sup>.

Par la suite, le Conseil général, associé aux trois communes riveraines et à l'Etat au sein de l'EPCC, dut déboursier environ 2, 5 millions d'euros d'amortissement par an et 450 000 euros

---

<sup>282</sup> BRODOVITCH, M., *op.cit.*, 2002, p. 2; MAIGNE, J., MURE, V., ZAMPIONI, F., *op.cit.*, 2008, p.80

<sup>283</sup> Voir à ce sujet la partie I-B relative aux conflits liés à ce projet d'aménagement avorté

<sup>284</sup> Entretien avec Claude LARNAC, Ancien Président du CIDS, Castillon-du-Gard, 21 avril 2011

<sup>285</sup> 31 millions d'euros investis par la CCI ; 4,5 millions d'€ de pertes par an ; in « Le Pont du Gard coule à flot », *Le Point*, 29 janvier 2009

<sup>286</sup> 60 000 entrées payantes dans les espaces muséographiques contre 360 000 espérées

<sup>287</sup> *CIDS informations*, n°50, 10 décembre 2001, p. 3

d'annuités d'emprunt. Il fournit par ailleurs près de 3 millions d'euros par an de subventions, la région offrant elle à partir de 2006, 1 million chaque année à l'EPCC<sup>288</sup>.

C'est suite à cette histoire complexe, et dans un contexte général de critique de la dépense publique, que fut commandée en 2005 à la société *Figesma*, spécialisée dans les études d'impact économiques et sociales des politiques publiques, une première étude sur les retombées économiques générées par la venue de visiteurs sur le site du Pont du Gard.

Il fut montré entre autres, que les 3,4 millions d'euros investis chaque année par les collectivités locales auraient permis au site de dégager 3,6 millions d'euros sur le site et 135 millions sur l'ensemble du territoire, et ainsi, que pour 1 euro de « dépense » des collectivités locales pour la gestion du site, 41 euros étaient dépensés par les visiteurs sur place et sur le territoire.

L'emploi du terme « dépense » au lieu de « subvention » ou « participation », est selon nous révélateur de l'état d'esprit dans lequel cette étude fut commandée.

Il s'agit d'un véritable argumentaire à destination des populations du territoire septiques et critiques sur les « dépenses » réalisées par le Conseil général avec l'argent de leurs impôts.

C'est d'ailleurs clairement énoncé dans le dossier du réseau des Grands Sites de France présentant certains résultats de l'étude. Il est en effet écrit que les études « apportent des réponses aux interrogations légitimes sur l'efficacité des efforts financiers consentis chaque année par les collectivités pour soutenir la bonne gestion et l'animation de ces sites »<sup>289</sup>.

La réalisation de cette étude est bel et bien motivée par la nécessité de justifier les efforts financiers et montrer l'intérêt du site. Il est d'ailleurs écrit page 9 que « la conclusion est que le poids du site du Pont du Gard dans l'attractivité et dans l'économie de la région justifie l'investissement public sur le site »<sup>290</sup>.

Il est intéressant de constater que la même étude fut réalisée deux ans plus tard, à quelques mois de deux campagnes électorales locales essentielles, les cantonales et les municipales. Les excellents résultats permirent de montrer aux populations locales et de démontrer aux adversaires politiques, la progression de la part des retombées économiques sur le territoire entre 2005 et 2007<sup>291</sup>, et donc la bonne gestion du site par l'EPCC.

---

<sup>288</sup> « Le Pont du Gard coule à flot », *op.cit.*, 2009

<sup>289</sup> *Evaluer les retombées économiques des Grands Sites, op.cit.*, 2008, p. 6

<sup>290</sup> *Evaluer les retombées économiques des Grands Sites, Ibid.*, p. 9

<sup>291</sup> 151 millions d'euros de retombées économiques sur le territoire en 2007 contre 135 millions en 2005

La baisse des subventions de 50% du Conseil régional en 2009, passant ainsi de 1 million à 500 000 euros, et de celles du département n'offrant que 3 millions d'euros au lieu des 3,4 de l'année précédente, est un signe de plus permettant de montrer que ces études ont été réalisées à des fins principalement électoralistes. Elle est la preuve d'un attachement considérable des élus à leurs mandats, puisque ceux-ci semblent à travers cette mesure privilégier leur carrière à l'intérêt général.

Les résultats de ces études ont permis de montrer le formidable levier de développement économique que représente pour le territoire un site comme celui du Pont du Gard. Baisser les subventions en période de crise économique est stratégiquement contre-productif ; cela ne favorise pas la reprise. C'est sans doute pour éviter toute critique, même injustifiée, que fut satisfait l'avis des futurs électeurs.

### **3 – UN SOUCIS DE RENTABILITE DOMMAGEABLE**

La baisse progressive des subventions est accompagnée par la volonté d'accroître le chiffre d'affaire de l'établissement et surtout sa part d'autofinancement.

C'est une des missions qui a été confiée en 2009 au nouveau directeur Paolo Toeschi. Ce dernier évoquait d'ailleurs dans un entretien en février 2010<sup>292</sup>, l'objectif de passer en une année de 49 à 65% de recettes propres.

Dès sa prise de fonction en 2009, un plan drastique avait été mis en place afin de faire face à la diminution des subventions et la crainte de voir la fréquentation baisser à cause de la crise économique<sup>293</sup>. Ainsi, un certain nombre de dispositions furent prises, parmi lesquelles la non-reconduction de CDD, l'organisation de départs anticipés à la retraites, ou encore l'annualisation du temps de travail. Des mesures sociales, qui associées à d'autres, visaient à réaliser une économie d'environ 550 000 euros ; une goutte d'eau nous semble-t-il dans le budget d'un Conseil général ou d'un Conseil régional.

A l'image de celles qui ont été adoptées en 2009, les dispositions et orientations prises pour réaliser des économies ou accroître la rentabilité d'un équipement culturel sont souvent difficilement compatibles avec la réalisation des missions de service public.

---

<sup>292</sup> « Pont du Gard : les berges du Gardon retrouvent des couleurs », *GARD-ECO.COM*, mardi 16 Février 2010, disponible en ligne, <<http://www.gard-eco.com/pont-du-gard-les-berges-du-gardon-retrouvent-des-couleurs.html>>, page consultée le 11/06/2011

<sup>293</sup> « Le Pont du Gard coule à flot », *op.cit.*, 2009

Ainsi, la fermeture des équipements culturels pendant l'hiver 2009/2010, mesure sur laquelle sont depuis revenus les gestionnaires suite à l'instauration du tarif unique d'accès au site pour 15 euros, empêcha l'accès au musée à un certain nombre de visiteurs parmi lesquels des scolaires. De la même manière, la mise en place à nouveau cette année de l'entrée payante sur le site le week-end de « Garrigue en Fête » freine la réappropriation du site par habitants de la région et l'accès du plus grand nombre aux animations culturelles ; en effet, l'instauration exceptionnelle de la gratuité en 2010 à l'occasion des dix ans de l'aménagement, a permis de montrer que l'accès payant constituait bien une barrière à la venue du plus grand nombre, puisqu'une fréquentation record avait été enregistrée cette année là (plus de 30 000 personnes).

L'essentiel des efforts, en termes financiers et en termes de communication, sont aujourd'hui destinés aux équipements et aux événements jugés rentables ou porteurs en termes d'image véhiculée, au détriment du service dédié au public de proximité.

Ainsi, l'accueil de grands noms de la scène musicale nationale et internationale ou encore la multiplication des spectacles du *Groupe F* occupent une place importante. Ce que regrettent certains, comme Claude Larnac, qui déplore de voir le Pont du Gard devenir « un décor de théâtre » au lieu de demeurer un lieu dédié à la transmission du savoir<sup>294</sup>

Bien que ce jugement nous paraisse excessif, il semblerait effectivement que peu de moyens soient accordés à la médiation culturelle. Il n'existe par exemple à ce jour plus aucune personne dédiée à plein temps à la gestion de la médiathèque, et peu de ressources sont allouées à l'alimentation de son fond. Par ailleurs peu d'efforts sont fait en termes de communication afin d'informer les populations locales de la tenue des conférences organisées par le service médiation, ou de l'animation d'ateliers à destination des jeunes publics pendant les vacances scolaires.

Une large part des investissements réalisés ces dernières années concerne aussi la restauration et les boutiques, jugés comme étant financièrement intéressantes.

Les résultats semblent d'ailleurs le confirmer, puisque le chiffre d'affaire du snack progressa en 2010 de 35%, et celui des boutiques de 11% ; cela participe largement à l'augmentation de 43% du chiffre d'affaire global de l'établissement (toutes activités confondues) et au passage à 65% d'autofinancement.

---

<sup>294</sup> Entretien avec Claude LARNAC, Ancien Président du CIDS, Castillon-du-Gard, 21 avril 2011

Aujourd'hui la stratégie reste inchangée; cet hiver, par exemple, d'importants travaux furent réalisés afin de refaire à neuf l'intérieur du snack situé dans le bâtiment d'accueil rive-gauche, et d'offrir un nouvel extérieur au restaurant « Les Terrasses » sur la rive droite. Par ailleurs, l'EPCC prévoit l'ouverture prochaine d'une troisième boutique dans le bâtiment d'accueil situé rive gauche.

Dans le cas du site du Pont du Gard, il semblerait même que cette recherche de profit ou du moins d'un autofinancement toujours plus grand, aille à l'encontre de l'intérêt (économique) des populations locales elles-mêmes.

La recherche de profit amène en effet à privilégier les activités qui rapportent des bénéfices à celles qui sont justes coutures pour l'établissement. Mais ceci est aussi l'objectif des commerçants privés des communes riveraines du site du Pont du Gard... Il est évident que l'investissement massif de l'EPCC, qui permit en 2010 une augmentation de 20% du panier moyen, mais aussi de retenir près d'un visiteur sur deux au snack (43%), nuit au développement de l'activité économique, et même peut-être à la survie des restaurants et des boutiques installés à proximité du site.

Préoccupés par l'obligation de réaliser toujours plus d'économies sur le site, les gestionnaires du site, à travers la politique de gestion qui est menée, apportent de moins en moins de soutien au développement économique du territoire.

Par exemple, les critères de l'appel d'offres du marché des paniers pique-nique de l'édition 2011 de « Garrigue en Fête » furent jugés comme étant trop durs en terme de prix par l'association de producteurs locaux *Bienvenue à la ferme*<sup>295</sup>. Associé au fait que l'association n'acceptait pas qu'un appel d'offres soit imposé<sup>296</sup>, ceci a bien failli entraîner l'absence de participation des agriculteurs gardois à la manifestation.

Plus préjudiciable encore, selon nous, est la disparition depuis 2010 du local « Richesses du Gard » destiné à promouvoir le potentiel touristique du reste du département et ainsi contribuer à son développement économique<sup>297</sup>. Car, bien que les raisons de cette fermeture soient nombreuses, il semblerait bien y avoir des contentieux d'ordre financiers entre le Comité Départemental du Tourisme et l'EPCC. Prochainement, l'ancien local de « Richesses du Gard » accueillera la nouvelle boutique de l'EPCC.

---

<sup>295</sup> « Les organisations agricoles ne digèrent pas l'appel d'offres du pique-nique de Pâques », *op.cit.*, 2011

<sup>296</sup> Voir III – B

<sup>297</sup> Voir II – C

## CONCLUSION

Dans l'entretien qu'il a accordé en février 2010 au journal en ligne *gard-eco.com*, le directeur du site du Pont du Gard, évoquant l'objectif de passer en une année de 49% à 65% de recettes propres, soulignait la particularité de l'EPCC d'être « un des très rares établissements en France à un tel taux d'autofinancement »<sup>298</sup>.

Effectivement, le budget de fonctionnement des établissements publics est en général alimenté principalement par des subventions, et non par les recettes propres. Cela s'explique par le fait qu'ils remplissent une mission d'intérêt général. Encore plus vrai dans le domaine de la culture, ils n'ont pas vocation à être rentables, car une mission de service public de qualité a un coût et les bénéficiaires sont autres que financiers.

Ainsi, le Réseau des Grands Sites de France met en garde les gestionnaires de site du risque de surexploitation commerciale qui découlerait d'une recherche de rentabilisation en circuit fermé<sup>299</sup>.

Plutôt que d'apprécier plus largement les bienfaits de la politique culturelle, et les retombées économiques et sociales indirectes sur le territoire, il semblerait que les gestionnaires du Site du Pont du Gard aient fait le choix de réduire les subventions afin d'éviter de devoir affronter les critiques et les reproches, notamment au moment des élections... Ceci fait écho à une tension importante au niveau local ces dernières années, au sujet du remboursement par l'EPCC et donc le Conseil général des dettes héritées de la gestion déficitaire de la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Malheureusement, cette stratégie dessert le territoire et ses habitants. D'un point de vue économique, tout d'abord, puisque les visiteurs qui consomment de plus en plus sur le site le font automatiquement de moins en moins sur le territoire. Au niveau social ensuite, et en termes d'emploi notamment, avec la suppression de postes au sein de l'EPCC et l'annualisation du temps de travail. Enfin, en ce qui concerne l'offre culturelle, une baisse de l'accessibilité au plus grand nombre et des services proposés jusqu'ici.

Pourtant, les gestionnaires du site du Pont du Gard ont conscience de l'importance des retombées indirectes économiques et sociales sur le territoire, puisque trois études furent menées sur le sujet en 2005, 2007 et 2008. Ceci semble confirmer l'hypothèse selon laquelle

---

<sup>298</sup> « Pont du Gard : les berges du Gardon retrouvent des couleurs », *op. cit.*, mardi 16 Février 2010

<sup>299</sup> « Evaluer les retombées économiques des Grands Sites », *Le Fil des Grands Sites*, n°3, septembre 2008, p. 21

le choix de prendre en compte et intégrer les populations locales s'inscrit davantage dans une démarche stratégique qu'idéologique, puisqu'il fut choisi *a priori*, de privilégier la « paix sociale » plutôt que de chercher à maximiser les effets de ces retombées.

Bien que la mise en place d'une telle démarche ait été certainement influencée par les préceptes énoncés dans le document de Nara publié un an plus tôt<sup>300</sup>, la mise en place d'une concertation autour du nouveau projet d'aménagement du site en 1995 est aussi inspirée par la crainte d'un nouvel échec et même d'un vote sanction. Dans son ouvrage *Le Pont du Gard l'a échappé belle !*, le président du CIDS<sup>301</sup> affirmait en 1994, suite à l'abandon du projet par le nouveau président du Conseil général fraîchement élu, que « le principe d'un aménagement du site ne [pouvait] échapper à la mise en place d'une véritable concertation »<sup>302</sup>. Mais, plus qu'une concertation avec les populations locales, il semble surtout y avoir eu une consultation et une négociation avec certains représentants des habitants. Il n'y eut donc pas de véritable consensus autour du nouveau projet. Ceci eut des conséquences négatives au moment des difficultés financières des gestionnaires au début des années 2000, puisque ceux-ci durent affronter les critiques plutôt que de bénéficier du soutien des associations. Le CIDS reprochait en outre au projet d'avoir été calibré trop grand.

Il est évident que le consensus est très difficile à obtenir. De nombreux facteurs peuvent y faire obstacle.

Dans le cas de l'aménagement du site du Pont du Gard, les impératifs liés à la protection et à la conservation des ressources n'ont pas rendu possible la satisfaction de nombreuses revendications. Ainsi, certains habitants de Remoulins regrettent encore de ne plus pouvoir passer en voiture sur le Pont, et beaucoup d'autres que l'accès à la canalisation soit interdit en dehors des visites guidées<sup>303</sup>.

Les intérêts de certains, en particulier économiques, sont parfois aussi trop importants pour accepter un changement. C'est particulièrement vrai dans les cas où la pression touristique est ancienne. Ainsi, le propriétaire de l'hôtel-restaurant *Le Vieux Moulin* sur le site du Pont du Gard, percevant par ailleurs les recettes du parking rive-gauche, faisait partie du CIDS au moment de la lutte contre le premier projet d'aménagement<sup>304</sup>.

---

<sup>300</sup> Notamment celui de la liberté de choix du mode de gestion par les populations locales

<sup>301</sup> Comité Intercommunal de Défense du Site du Pont du Gard

<sup>302</sup> LARNAC, *op. cit.*, 1994, p. 29

<sup>303</sup> Entretien avec Gérard PEDRO, Maire de la commune de Remoulins, Remoulins, 13 Mai 2011

<sup>304</sup> Entretien avec Claude LARNAC, Ancien Président du CIDS, Castillon-du-Gard, 21 avril 2011

Obtenir un consensus autour d'un changement est donc une démarche complexe à mettre en œuvre. Il semble important surtout de bien définir les formes de la prise de parole et de l'accompagner, mais aussi d'associer les populations locales dès le début du projet. En effet, les conflits liés au premier aménagement du site du Pont du Gard et l'intégration tardive des maires des trois communes riveraines dans la prise de décision relative à la gestion du site, expliquent en partie le succès mitigé des démarches entreprises.

Mais il ne semble pas y avoir de recette-type. La mise en place d'une telle démarche demande surtout de la bonne volonté et de la conviction. Dans le cas contraire, et en particulier lorsqu'elle est subie, simplement perçue comme nécessaire à la réussite d'un projet, l'échec est assuré.

Comme nous l'avons vu, la réalité et les particularités du terrain rendent aussi parfois *a priori* impossible la mise en place de certains préceptes. C'est le cas en particulier de la législation en vigueur dans la zone ou le pays concerné. En France, par exemple, le code des marchés publics encadre de manière très stricte le choix et l'achat de produits ou de services ; ainsi il n'est pas permis à l'EPCC de privilégier un artisan ou un producteur en particulier.

Cependant, encore une fois, la volonté permet parfois de trouver des alternatives aux situations défavorables. Ainsi, la vente de l'abonnement rendant l'accès illimité au site pendant un an à seulement 20 euros, alors que le tarif pour un seul accès est de 15 euros, répond en partie à la difficulté de mise en place d'un tarif réduit pour les habitants de la région.

La prise en compte et l'intégration des populations locales sur le site du Pont du Gard occupent une place importante dans la politique de gestion quotidienne du lieu.

Bien qu'elles semblent davantage s'inscrire dans une démarche stratégique et opportuniste, et que la réalité du terrain rende effectivement parfois la démarche compliquée, le bilan des actions mises en place depuis le début de l'aménagement actuel du site il y a une quinzaine d'années comporte de nombreux points positifs. En témoigne le récent renouvellement du label Grand Site de France<sup>305</sup> qui récompense entre autres, le fait que les projets soient menés de façon concertée avec les partenaires et les habitants, et que la fréquentation touristique du site soit compatible avec le respect des conditions de vie des populations locales.

---

<sup>305</sup> En janvier 2011

Une attention particulière est portée à l'histoire du lieu et au respect des pratiques locales, avec notamment la création de l'espace extérieur de visite « Mémoires de Garrigue » consacré à l'histoire locale du paysage, et la tenue de l'événement « Garrigue en Fête » chaque année durant le week-end de Pâques permettant à environ 20 000 personnes de venir festoyer en famille comme autrefois. Une politique tarifaire avantageuse participe à une (ré)appropriation du site par les populations locales chaque année un peu plus importante. Le site est aussi devenu un haut lieu de la vie culturelle régionale ; l'organisation de concerts, de spectacles de cirque ou encore d'expositions temporaires contribue beaucoup à la dynamisation du territoire.

En ce qui concerne la sensibilisation des populations locales à la protection des ressources, un travail relativement important est mené avec les publics scolaires qui sont plusieurs milliers à participer chaque année à des ateliers pédagogiques. Par ailleurs, à l'échelle territoriale, l'EPCC soutient des initiatives, comme celles sont portées par le Syndicat Mixte du *SCoT Uzège-Pont du Gard*.

Bien évidemment, il reste beaucoup à faire afin notamment que l'action s'inscrive davantage dans une démarche globale de développement durable.

Naturellement, il s'agirait en premier lieu que les gestionnaires du site décident de revenir sur l'idée d'un autofinancement du site toujours plus important, qui dessert les habitants et le territoire plus qu'il ne les sert. Que les élus aient le courage politique de prendre cette décision sensée. Ainsi, le site serait libéré de la contrainte de la recherche permanente de profit et remplirait de façon optimale auprès des touristes et des populations locales son rôle d'établissement culturel diffuseur de savoir. Par ailleurs, son activité entrerait moins en concurrence avec celle des commerçants des communes riveraines, et il pourrait même participer activement au développement économique du territoire.

Parmi les actions qui favoriseraient ce développement, figure la réouverture d'une antenne du Comité départemental du tourisme, ou au moins de l'Office de Tourisme du Pont du Gard, afin de permettre la promotion du département en tant que destination touristique d'intérêt, mais aussi de fournir des informations aux visiteurs sur l'offre hôtelière et les activités de loisir disponibles à proximité du site.

Il est évident que la venue de centaines de milliers de touristes chaque année au Pont du Gard offre une incroyable opportunité de développement pour les sites de plus faible importance. Il est du devoir des gestionnaires du site de profiter de ce monument propriété du département

du Gard pour répartir les flux sur le territoire et ainsi participer de manière efficace à son développement économique et social.

De moindre importance mais certainement très efficace, la présence d'une page dédiée à la promotion du département sur le nouveau site Internet devrait être programmée.

Bien sur, l'EPCC ne peut pas intervenir directement sur le territoire, en particulier pour le soutien et l'aide au développement de l'infrastructure d'accueil. En revanche, il peut au sein de son conseil d'administration insister pour que le Conseil général du Gard et les décideurs locaux s'y investissent davantage. Car l'enjeu est de taille, afin de retenir les visiteurs sur le territoire ; il est même essentiel dans la mise en place d'une véritable démarche de développement durable du territoire.

Le site du Pont du Gard peut en revanche apporter son soutien aux associations locales. Selon nous, trop peu de confiance et d'importance leurs sont accordées. Pourtant, elles peuvent être d'une aide importante pour le site. Une étude commandée en 1999 par le Ministère de la culture et de la communication sur l'activité et le rôle des associations locales dans le domaine du patrimoine culturel<sup>306</sup> a permis de montrer les atouts qu'elles représentent, notamment pour la préservation des ressources. Les associations peuvent se mobiliser facilement et dégager une force incroyable ; l'exemple du Grand Site du Canigou est à ce titre significatif puisque fort du soutien de son action par la municipalité, une association locale a trouvé 50 000 euros pour permettre la restauration d'une chapelle<sup>307</sup>.

En ce qui concerne le Pont du Gard, des partenariats importants pourraient être menés avec les bénévoles des associations locales telles que *Pont du Gard et patrimoine* ou *La Fédération de l'aqueduc* pour l'organisation de visites guidées ou l'animation d'ateliers. Passionnés, et pour certains fins connaisseurs du site, ils auraient beaucoup à transmettre, notamment sur la mémoire des lieux.

Depuis le départ de Claude Larnac du Conseil d'administration de l'EPCC, il n'existe plus aucun ambassadeur du monde associatif. Selon nous, un ou plusieurs représentants des associations locales de protection et de mise en valeur du patrimoine devraient à nouveau être invités à y participer. Les critiques et avis extérieurs sont importants ; ils doivent pouvoir être émis, écoutés et entendus, sans quoi le site va se retrouver dans une bulle, et sans s'en rendre compte être à nouveau isolé et coupé de toute relation avec les populations locales.

---

<sup>306</sup> GLEVAREC, H., SAEZ, G., *Le patrimoine saisi par les associations*, La documentation française, Paris, 2002, 412 p.

<sup>307</sup> TAURINYA, J., in *Valeurs universelles, valeurs locales : pour qui, pour quoi un site est-il grand ?* op. cit., p. 75

Par ailleurs, une mobilisation plus importante des élus des communes riveraines, avec notamment la réunion à nouveau des trois commissions thématiques, est importante. Elle doit être facilitée et accompagnée par l'ensemble de l'EPCC.

Enfin, concernant la réappropriation du site par les habitants, les nombreuses démarches engagées depuis l'aménagement jusqu'à aujourd'hui pour aller dans ce sens semblent apporter des résultats satisfaisants. Cependant, les efforts doivent être poursuivis afin de répondre au mieux aux attentes des différentes populations locales. En ce sens, l'exposition sur les usages du site, programmée pour 2013, a un rôle important à jouer et sa réussite est donc importante. Son succès dépend beaucoup de la qualité des partenariats et de la concertation qui sera menée avec le territoire et les habitants. Il s'agira donc de se donner les moyens humains, techniques et financiers nécessaires.

Complexe à mettre en œuvre, résultant souvent de compromis entre la considération pour les intérêts locaux et la conservation du site par exemple, la prise en compte et l'intégration des populations locales dans les opérations de mise en valeur et dans la gestion des sites culturels est pourtant essentielle à la viabilité de tout projet. Elle est d'ailleurs une composante essentielle de la mise en place d'une démarche touristique durable sur un territoire.

Il ne faudrait pas cependant négliger la qualité de l'accueil des touristes ! Car « la façade de la maison n'appartient pas seulement à celui qui la possède, mais aussi à celui qui la regarde »<sup>308</sup>.

---

<sup>308</sup> Lao Tseu

## BIBLIOGRAPHIE

### LA PRISE EN COMPTE DES POPULATIONS LOCALES DANS LA MISE EN VALEUR ET LA GESTION TOURISTIQUE DES SITES CULTURELS

#### OUVRAGES

COLLECTIF, *Patrimoine quotidien et aménagement durable du territoire, enquêtes de terrain 1998-1999*, Les enquêtes de la section française de l'ICOMOS, Paris, novembre 2000, 80 p.

FABRE, D., IUSO, A., (dir.), *Les monuments sont habités*, Ethnologie de la France, Cahier 24, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Paris, 2010, 335 p.

GLEVAREC, H., SAEZ, G., *Le patrimoine saisi par les associations*, La documentation française, Paris, 2002, 412 p.

GRAVARI-BARBAS, M., (dir.), *Habiter le patrimoine. Enjeux-approches-vécu*, PU Rennes, 2005. 618 p.

GREFFE, X., *La valorisation économique du patrimoine*, La Documentation Française, 2003, 384 p.

ORIGET DU CLUZEAU, C., *Le tourisme culturel*, Coll. Que sais-je ?, PUF, Paris, 1998, 127 p.

PATIN, V., *Tourisme et patrimoine*, Les Études de La Documentation Française, Paris, 2005, 176 p.

STOCK, M. (coor.), *Le tourisme. Acteurs, lieux et enjeux*, éditions Belin, Paris, 2003, 299 p.

THIBAUT, J. -P. (Dir.), *Petit traité des grands sites : Réfléchir et agir sur les hauts lieux de notre patrimoine*, Actes Sud, Arles, 2009, 220 p.

VOURC'H, A., « *Vaut le détour!* », *Les Grands Sites*, Atelier technique des espaces naturels, section française de l'ICOMOS, Paris, 1999, 90 p.

#### ARTICLES

ADDAMIANO, S., « Turismo, beni Culturali, identità culturale : un ruolo per la comunicazione », *Atti del III colloquio Internazionale sulla gestione del patrimonio culturale (Cagliari, 4-8 dicembre 1998)*, Roma, 1999, p. 24-29

ANDOQUE (d'), N., « Un exemple de gestion planifiée : l'abbaye de Fontfroide, monument historique privé dans un site naturel classé », in *Bâtiment, patrimoine, emploi. Les retombées économiques et sociales du patrimoine bâti*, Les Cahiers de la section française de l'ICOMOS, n°16, mai 1996, p.63-64

ARMAND, J. –C., JACQUET, P., « L'avenir d'une mémoire : le site de Paulilles », in *Valeurs universelles, valeurs locales : pour qui, pour quoi un site est-il grand ?*, Les Cahiers de la section française de l'ICOMOS, n°25, 2010, p. 159-164

BARBARIN (de), C., « La montagne Sainte-Victoire », *Accueil, aménagement et gestion dans les Grands Sites, Arles, 18-19-20 mars 1999*, Les Cahiers de la section française de l'ICOMOS, 21, Paris, juin 2000, p. 159-163

BARONESS A., « Sustainable communities : the economic, social and environmental benefits of heritage », in *Capturing the public value of heritage, The proceedings of the London Conference, 25-26 January 2006*, English Heritage, England, 2006, p. 33-39

BERGEAL, C., « Gérer les sites classés, Lieux de la beauté et de mémoire, lieux de projets », in *Sites et Monuments, Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France*, n°195, oct. - nov. - déc. 2006, p. 30 – 32

BIAGIOLI, G., « Le parc national de Cinque Terre (Italie) », *Valeurs universelles, valeurs locales : pour qui, pour quoi un site est-il grand ?*, Les Cahiers de la section française de l'ICOMOS, n°25, 2010, p. 152-155

BORJON, M., « Saint-Emilion ou les paradoxes de la réussite économique Paris, ICOMOS France », in *Vivre dans un grand site. Le pari du développement durable, Séminaire International, Baie de Somme, France, 17-19 Juin 2004*, Les Cahiers de la section française de l'ICOMOS, 22, Paris, mai 2006, p. 119-122

BOVY, B., NICOD, C., « Le site de Tavau (Suisse) », *Valeurs universelles, valeurs locales : pour qui, pour quoi un site est-il grand ?*, Les Cahiers de la section française de l'ICOMOS, n°25, 2010, p. 106-112

BOUCHÉ, N., « Valeurs et conflits de valeurs autour du patrimoine, ou quelles valeurs locales, quelles valeurs universelles partager? », in *Vivre dans un grand site. Le pari du développement durable, Séminaire International, Baie de Somme, France, 17-19 Juin 2004*, Les cahiers de la section française de l'ICOMOS, 22, Paris, mai 2006, p. 35-40

BURNET, A., CHAUDET, J. –P., « L'Ile d'Aix », *Valeurs universelles, valeurs locales : pour qui, pour quoi un site est-il grand ?*, Les Cahiers de la section française de l'ICOMOS, n°25, 2010, p. 176-181

CONTI, T., « Turismo e Beni Culturali nella prospettiva del Total Quality Management (TQM) », *Atti del III colloquio Internazionale sulla gestione del patrimonio culturale (Cagliari, 4-8 dicembre 1998)*, Roma, 1999, p. 30-37

COUSIN, S., « Le tourisme contre les habitants ? » in BERTHELEU, H., et BOURDARIAS, F., *Les formes de manifestation du politique*, PUF, Tours, 2008

DAUMEN, A., « Les ocres de Roussillon », *Accueil, aménagement et gestion dans les Grands Sites, Arles 18,19,20 mars 1999*, Les Cahiers de la section française de l'ICOMOS 21, Paris, juin 2000, p.183-186

DZIEDZICKI, J. -M., « Au-delà du Nimby : le conflit d'aménagement, expression de multiples revendications », p. 57, in MELE, P., LARRUE, C., ROSEMBERG, M. (coord.), *Conflits et territoires*, Tours, PUF, MSH "Villes et territoires", 2003, p. 35-64

FICHES, J. -L., « Deux ou trois idées sous une avalanche de chiffres », Dossier « Archéologie et tourisme », *Les Nouvelles de l'Archéologie*, numéro 77, 3e trimestre 1999. p.8-13

FOSSEYEUX, J., « La place des communautés locales dans les conventions internationales relatives au patrimoine », in *Valeurs universelles, valeurs locales : pour qui et pour quoi un site-est-il grand ?*, Les cahiers de la section française de l'ICOMOS, n°25, 2010, p. 20-26

GRAVARI-BARBAS, M., VESCHAMBRE, V., « Patrimoine : derrière l'idée de consensus, les enjeux d'appropriation de l'espace et des conflits », in MELE, P., LARRUE, C., ROSEMBERG, M. (coord.), *Conflits et territoires*, Tours, PUF, MSH "Villes et territoires", 2003, p. 67-82

GUIHENEUF, P. -Y., « Consultation, concertation, médiation : de quoi parle-t-on? », in *Vivre dans un grand site. Le pari du développement durable, Séminaire International, Baie de Somme, France, 17-19 Juin 2004*, Les Cahiers de la section française de l'ICOMOS, 22, Paris, mai 2006, p. 73-76

GUIHENEUF, S., SALLAUD, B., « Habitants-bateliers et habitants-éleveurs dans le Marais Poitevin », in *Vivre dans un grand site. Le pari du développement durable, Séminaire International, Baie de Somme, France, 17-19 Juin 2004*, Les Cahiers de la section française de l'ICOMOS, 22, Paris, mai 2006, p. 95-98

GUIHENEUF, P. -Y., « Conclusions : les conditions du partage des valeurs », in *Vivre dans un grand site. Le pari du développement durable, Séminaire International, Baie de Somme, France, 17-19 Juin 2004*, Les Cahiers de la section française de l'ICOMOS, 22, Paris, mai 2006, p. 105-106

HOUNSLOW, D., « GREETERS 62, La création d'un réseau d'accueillants bénévoles », *Valeurs universelles, valeurs locales : pour qui, pour quoi un site est-il grand ?*, Les Cahiers de la section française de l'ICOMOS, n°25, 2010, p. 204-206

LAMMY, D., « Community, identity, and heritage », in *Capturing the public value of heritage, The proceedings of the London Conference, 25-26 January 2006*, English Heritage, England, 2006, p. 66

LANFRANCO, V., « Turismo culturale e prodotti tipici : motori dello sviluppo locale », in *Qualità e beni culturali e ambienti, la gestione del patrimonio culturale*, proceedings of the 6th international meeting, Barletta, 4-8 décembre 2001, Roma, p. 164-169

LONGUET, I., « Témoignage 1 : Patrimoine et territoire dans les politiques européennes », in *Bulletin N°54-55-56-1*, ICOMOS France, 2004/2005, p.54-55,

LUXEN, J.-L., « Conclusions », in *Valeurs universelles, valeurs locales : pour qui et pour quoi un site-est-il grand ?*, Les Cahiers de la section française de l'ICOMOS, n°25, 2010, p. 227-232

MARCEL, O., « Le tourisme durable suppose la participation des habitants », in *Vivre dans un grand site. Le pari du développement durable, Séminaire International, Baie de Somme, France, 17-19 Juin 2004*, Les Cahiers de la section française de l'ICOMOS, 22, Paris, mai 2006, p. 165-169

MARQUINA, L., « Parkings et navettes sur les deux versants des Pyrénées: La vallée d'Ordesa », *Accueil, aménagement et gestion dans les Grands Sites*, Arles, 18-19-20 mars 1999, Les Cahiers de la section française de l'ICOMOS, 21, Paris, juin 2000

MELE, P., « Conflits, territoires, et action publique », in MELE, P., LARRUE, C., ROSEMBERG, M. (coord.), *Conflits et territoires*, Tours, PUF, MSH "Villes et territoires", 2003, p. 13-32

MENU, S., HEBERT, P., « Les lagons de la Nouvelle-Calédonie (Outre-mer) », in *Valeurs universelles, valeurs locales : pour qui, pour quoi un site est-il grand ?*, Les Cahiers de la section française de l'ICOMOS, n°25, 2010, p. 113-118

MOULIN, C., « Tourisme culturel durable en Méditerranée: le cas des sites du patrimoine mondial », in *Le tourisme culturel. Actes du Forum International organisé à Hammamet, les 23-25 octobre 1997*, (Actes de conférence), Ministère de la Culture, 1998, Tunis, p. 93-114.

PHILLIAS, A. F., « Une politique spécifique pour nos plus prestigieux paysages », in *Sites et Monuments, Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France*, n°195, oct. - nov. - déc. 2006, p. -40-44

PIRON, V., PANAPUY, J., « Le Parc amazonien de Guyane (Outre-mer) », *Valeurs universelles, valeurs locales : pour qui, pour quoi un site est-il grand ?*, Les Cahiers de la section française de l'ICOMOS, n°25, 2010, p. 88-92

POIRE, P., « Les passeurs de récit / table ronde », *Valeurs universelles, valeurs locales : pour qui, pour quoi un site est-il grand ?*, Les Cahiers de la section française de l'ICOMOS, n°25, 2010, p. 209-210

POUCHOT, G., « Echanges », in *Valeurs universelles, valeurs locales : pour quoi, pour quoi un site est-il grand ?*, Les Cahiers de la section française de l'ICOMOS, n°25, 2010, p. 191

ROBERT, E., PHARES, J., SAUVAGE, A., « Synthèse des débats », in *Partenariats pour les villes du patrimoine mondial. La culture comme vecteur de développement urbain durable*, Cahiers du Patrimoine Mondial n° 9, Centre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO, Paris, 2004. p. 83-92

ROY, L., « Un territoire, des Hommes et des circuits économiques », in *Vivre dans un grand site. Le pari du développement durable, Séminaire International, Baie de Somme, France, 17-19 Juin 2004*, Les Cahiers de la section française de l'ICOMOS, 22, Paris, mai 2006, p. 161-163

RUIZ, G., « La dune du Pilat : comment inscrire un grand site dans l'économie locale », in *Vivre dans un grand site. Le pari du développement durable, Séminaire International, Baie de Somme, France, 17-19 Juin 2004*, Les Cahiers de la section française de l'ICOMOS, 22, Paris, mai 2006, p. 124-128

SMITH, S., « New Forest : forêt des habitants, forêt des visiteurs, ou forêt des scientifiques ? », in *Vivre dans un grand site. Le pari du développement durable, Séminaire International, Baie de Somme, France, 17-19 Juin 2004*, Les Cahiers de la section française de l'ICOMOS, 22, Paris, mai 2006, p. 89-93

SOOS, G., « Regards croisés sur le site du Patrimoine mondial de Tokaj », in *Valeurs universelles, valeurs locales : pour quoi, pour quoi un site est-il grand ?*, Les Cahiers de la section française de l'ICOMOS, n°25, 2010, p. 82-87

TAURINYA, J., LISSOT, P., « Le Grand Site du Massif du Canigou », in *Valeurs universelles, valeurs locales : pour quoi, pour quoi un site est-il grand ?*, Les Cahiers de la section française de l'ICOMOS, n°25, 2010 p. 63-66

THEUMA, N., GRIMA, R., 2006, "The Megalithic Temples of Malta : towards a re evaluation of heritage", in LEASK, A., FYALL A., *Managing World Heritage Sites*, Elsevier Editor, p. 263-272

THIBAUT, J. -P., « Actes, mode d'emploi », in *Vivre dans un grand site. Le pari du développement durable, Séminaire International, Baie de Somme, France, 17-19 Juin 2004*, Les Cahiers de la section française de l'ICOMOS, 22, Paris, mai 2006, p. 7-8

THIBAUT, J. -P., « Structure de gestion, gestion durable », in *Accueil, aménagement et gestion dans les Grands Sites*, Arles 18,19,20 mars 1999, Les Cahiers de la section française de l'ICOMOS n° 21, Paris, juin 2000, p. 151

TOURNOUX, M. -N., « Témoignage 3 : L'Unesco, le patrimoine et le développement durable », in *Bulletin N°54-55-56-1, ICOMOS France, 2004/2005*, p. 58-59

VILLARET, L., MOULIS, I., « Saint Guilhem le Désert : des espaces visités et à visiter, mais aussi vécus et à vivre », in *Vivre dans un grand site. Le pari du développement durable, Séminaire International, Baie de Somme, France, 17-19 Juin 2004*, Les Cahiers de la section française de l'ICOMOS, 22, Paris, mai 2006, p. 77-82

VINCENT, J. -M., « De l'aménagement au développement durable du territoire : un thème d'une totale actualité », *Bulletin n°54-55-56, 204/2005-1, ICOMOS France*, p. 53-66

VIRASSAMY, C., « Une action partenariale au sein du "Réseau Patrimoine" de la DATAR », in *Bulletin N°54-55-56-1, ICOMOS France, 2004/2005*, p.72-73

VOURCH, « Grands Sites et économie locale : le bilan des Grands Sites de France », in *Vivre dans un grand site. Le pari du développement durable, Séminaire International, Baie de Somme, France, 17-19 Juin 2004*, Les Cahiers de la section française de l'ICOMOS, 22, Paris, mai 2006, p. 115-118

YANG, M., DAUGE, Y., BRODOVITCH, M., « Luang Prabang : développer les compétences locales par l'écoute et dans la durée », in *Vivre dans un grand site. Le pari du développement durable, Séminaire International, Baie de Somme, France, 17-19 Juin 2004*, Les Cahiers de la section française de l'ICOMOS, 22, Paris, mai 2006, p. 141-146

YOUNG, C., « Le Mur d'Hadrien (Angleterre) : concevoir un plan de gestion concerté », *Accueil, aménagement et gestion dans les Grands Sites*, Arles, 18-19-20 mars 1999, Les Cahiers de la section française de l'ICOMOS, 21, Paris, juin 2000, p. 63-72

YUNIS, E., "Sustainability of tourism in historical villages : conditions and indicators of success", in *Impact of mass tourism on historic villages : identifying key indicators of tourism impact* , ICOMOS-Korea, Seoul, 2006. p. 41-51

## COLLOQUES

Journée d'étude « Villes françaises du Patrimoine mondial et tourisme. Protection, gestion et valorisation », organisée par la chaire « Culture, tourisme, développement », l'IREST, l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, la Convention France – UNESCO, ICOMOS France, 27 mai 2010, Paris

Atelier International « Patrimoine urbain en Europe et en Méditerranée : Développement économique et social », 22 et 23 avril 2010, Arles, France

## ETUDES ET GUIDES

AFIT, *Études des comportements des clientèles de visiteurs européens sur les sites du patrimoine français*, Dossiers et documents de l'AFIT, Paris, 2002, 103 p.

CARTER, J., *L'esprit des lieux, programmer l'interprétation d'un territoire*, Cahiers techniques n°76, Atelier Technique, avril 2005, 96 p.

*Chiffres clés du tourisme*, édition 2008, Direction du Tourisme, Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

Disponible en ligne,

<[http://tourisme.gouv.fr/stat\\_etudes/c\\_cles/chiffres\\_cles.php](http://tourisme.gouv.fr/stat_etudes/c_cles/chiffres_cles.php)>, page consultée le 10/06/2011

*Chiffres clés du tourisme*, édition 2010, DGCIS, Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie

Disponible en ligne,

<[http://tourisme.gouv.fr/stat\\_etudes/c\\_cles/chiffres\\_cles.php](http://tourisme.gouv.fr/stat_etudes/c_cles/chiffres_cles.php)>, page consultée le 10/06/2011

*Développement d'un tourisme durable. Guide à l'intention des planificateurs locaux*, OMT, 1997

*Étude nationale des retombées du patrimoine – Document de synthèse*, Agence régionale du patrimoine PACA, Mars 2009, 34 p.

Disponible en ligne, < <http://www.demeure-historique.org/IMG/pdf/ARP-nationale.pdf> >, page consultée le 10/06/2011

*Évaluer les retombées économiques des Grands Sites*, Collection le Fil des Grands Sites, n°3, Réseau des Grands Sites de France, septembre 2008, 25 p.,

Disponible en ligne,

<[http://www.grandsitedefrance.com/Local/gsd/DIR/sites/FILGS3\\_RETOMBEES\\_ECO.pdf](http://www.grandsitedefrance.com/Local/gsd/DIR/sites/FILGS3_RETOMBEES_ECO.pdf)>, page consultée le 11/06/2010

« Le patrimoine, principe actif du développement durable », *Les cahiers*, n°6, Agence régionale du Patrimoine PACA, mars 2009, 23 p.

« Le seuil des 4000 euros ne sera pas relevé ! », *Marchés publics pour PME*, <<http://www.marchespublicspme.com/news-seuil-4000-euros-ht-marche-publics-2011.html>>, page consultée le 11/06/2011

*Le tourisme durable par l'expérience : le terrain commande*, Guide de savoir-faire, n°8, ODIT France, 2006, 78 p.

*Quelle valorisation des produits locaux agricoles et artisanaux sur les Grands sites ?*, Collection Le Fil des Grands Sites, n°6, Réseau des Grands Sites de France, février 2010, 16 p.

Disponible en ligne, <<http://www.grandsitedefrance.com/fils/valorisation-produits-fevrier2010/>>, page consultée le 11/06/2010

«Visitors and the local population », in *Tourism at world heritage cultural sites: the site manager's hand book*, Section II: Building a structure, Chapter 5, ICOMOS, 1993, p. 49-54

*Tourisme durable*, Cahiers Espaces n°67, novembre 2000

*Tourisme et développement durable, l'expérience française*, Guide de savoir-faire, n°17, ODI France, Paris, 2007, 107 p.

*Vivre dans un Grand Site : le pari du développement durable*, collection « les cahiers du Réseau des Grands Sites de France » (en coédition avec l'ICOMOS), 2004

## DOCUMENTS OFFICIELS

*Compte-rendu de la 3<sup>ème</sup> réunion du Groupe de travail international sur le développement du tourisme durable, 10-12 décembre 2007*, GIT-DTD

Disponible en ligne

[http://www.veilleinfotourisme.fr/84704738/0/fiche\\_article/&RH=GTIDDT](http://www.veilleinfotourisme.fr/84704738/0/fiche_article/&RH=GTIDDT), page consultée le 10/06/2011

*Création et mise en œuvre de la marque GRAND SITE DE FRANCE*, Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et de l'énergie, 2003

Disponible en ligne, Réseau des Grands Sites de France,

<<http://www.grandsitedefrance.com/Local/gsd/Dir/sites/medd/RGSF-MEDD-creationlabel.pdf>>, page consultée le 10/06/2011

*Deuxième réunion du GTI de Marrakech sur le développement du tourisme durable, Paris, 12-14 mars 2007, Compte-rendu final*, GIT-DTD

Disponible en ligne

<[http://www.veilleinfotourisme.fr/1183146909450/0/fiche\\_article/&RH=1178110141256](http://www.veilleinfotourisme.fr/1183146909450/0/fiche_article/&RH=1178110141256)>, page consultée le 10/06/2011

*Groupe de Travail International sur le Développement du Tourisme Durable*, PNUE

Disponible en ligne,

<[http://www.unep.fr/scp/tourism/activities/taskforce/pdf/fact%20sheets%20pdf/French/fran%E7ais\\_FS\\_TASK\\_force%20%28Introduction%29.pdf](http://www.unep.fr/scp/tourism/activities/taskforce/pdf/fact%20sheets%20pdf/French/fran%E7ais_FS_TASK_force%20%28Introduction%29.pdf)>, page consultée le 10/06/2011

*Les Pôles d'Economie du Patrimoine, Définition et orientations méthodologiques*, DATAR, mai 1995, p.5

*La politique des Grands Sites*, Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et de l'énergie, janvier 2011

Disponible en ligne, Réseau des Grands Sites de France

<<http://www.grandsitedefrance.com/Local/gsd/Dir/sites/Fiche%20Politique%20des%20Grands%20sites.pdf>>, page consultée le 10/06/2011

*Première réunion du GTI de Marrakech sur le développement du tourisme durable, Paris, les 18 et 19 septembre 2006, Compte-rendu final*, GIT-DTD

Disponible en ligne

<[http://www.veilleinfotourisme.fr/1172094532199/0/fiche\\_article/&RH=1178110141256](http://www.veilleinfotourisme.fr/1172094532199/0/fiche_article/&RH=1178110141256)>, page consultée le 10/06/2011

*Règlement d'usage du label GRAND SITE DE FRANCE* ®, Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et de l'énergie, 2003

Disponible en ligne, Réseau des Grands Sites de France,

<<http://www.grandsitedefrance.com/Local/gsd/Dir/sites/medd/RGSF-MEDD-reglementlabel.pdf>>, page consultée le 10/06/2011

## CHARTES ET CONVENTIONS

1964

*Charte Internationale Sur la Conservation et la Restauration des Monuments et des Sites*, IIe Congrès international des architectes et des techniciens des monuments historiques, Venise., Adoptée par ICOMOS en 1965.

Disponible en ligne, ICOMOS International Council On Monuments and Sites, <<http://www.icomos.org/docs/venise.html>>, page consultée le 10/06/2011

16 novembre 1972

UNESCO, *Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel*, Paris

Disponible en ligne, UNESCO Centre du patrimoine mondial

<[http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL\\_ID=13055&URL\\_DO=DO\\_TOPIC&URL\\_SECTION=201.html](http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=13055&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html)>, page consultée le 10/06/2011

1975

Conseil de l'Europe, *Charte européenne du patrimoine architectural*,

Disponible en ligne, ICOMOS International Council On Monuments and Sites, <[http://www.icomos.org/docs/euroch\\_f.html](http://www.icomos.org/docs/euroch_f.html)>, page consultée le 10/06/2011

3 octobre 1985

Conseil de l'Europe, *Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe*, Grenade

Disponible en ligne, Council of Europe

<<http://conventions.coe.int/Treaty/Commun/QueVoulezVous.asp?NT=121&CM=1&CL=FRE>>, page consultée le 10/06/2011

16 janvier 1992

*Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique (révisée)*, La Valette, Disponible en ligne, Council of Europe,

<<http://conventions.coe.int/Treaty/Commun/QueVoulezVous.asp?NT=143&CM=8&CL=FRE>>, page consultée le 10/06/2011

Novembre 1994

Convention du Patrimoine Mondial, *Document de Nara sur l'authenticité*, Nara, Japon,

Disponible en ligne, ICOMOS International Council On Monuments and Sites,

<[http://www.international.icomos.org/naradoc\\_fre.htm](http://www.international.icomos.org/naradoc_fre.htm)>, page consultée le 10/06/2011

27 et 28 avril 1995

*Charte du Tourisme Durable*, Conférence mondiale du Tourisme Durable, Lanzarote,

Disponible en ligne, Tourisme-solidaire.org

<[http://www.tourisme-solidaire.org/ressource/pdf/charte\\_ts.pdf](http://www.tourisme-solidaire.org/ressource/pdf/charte_ts.pdf)>, page consultée le 10/06/2011

Octobre 1999

ICOMOS, *Charte internationale du tourisme culturel*

Disponible en ligne, ICOMOS International Council On Monuments and Sites,

<[http://www.international.icomos.org/charters/tourism\\_f.htm](http://www.international.icomos.org/charters/tourism_f.htm)>, page consultée le 10/06/2011

28 juin 2002,

Convention du Patrimoine mondial, *Déclaration de Budapest*

Disponible en ligne, UNESCO Centre du patrimoine mondial

<<http://whc.unesco.org/archive/2002/whc-02-conf202-25f.pdf>>, page consultée le 10/06/2011

2003

Conseil de l'Europe, , *Recommandation aux États membres sur la promotion d'un tourisme attaché à la mise en valeur du patrimoine culturel dans les perspectives de développement durable* Disponible en ligne, Council of Europe

<<https://wcd.coe.int/wcd/ViewDoc.jsp?id=2343>>, page consultée le 10/06/2011

2004

Constitution française, *Charte de l'environnement*,

Disponible en ligne, Conseil Constitutionnel

<<http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/francais/la-constitution/la-constitution-du-4-octobre-1958/charte-de-l-environnement-de-2004.5078.html>>, page consultée le 10/06/2011

27 octobre 2005

*Convention-cadre sur la valeur du patrimoine culturel pour la société*, Faro,

Disponible en libre, Council of Europe

<<http://conventions.coe.int/treaty/fr/treaties/html/199.htm>>, page consultée le 10/06/2011

Octobre 2010

*Convention européenne du paysage*, Florence

Disponible en ligne, Council of Europe,

<<http://conventions.coe.int/treaty/fr/Treaties/Html/176.htm>>, page consultée le 10/06/2011

## SITES INTERNET

Commission européenne <[http://ec.europa.eu/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/index_fr.htm)> page consultée le 10/06/2011

Fédération Patrimoine Environnement <<http://www.associations-patrimoine.org/>>, page consultée le 10/06/2011

ICOMOS France <<http://france.icomos.org/fr/index.htm>>, page consultée le 10/06/2011

Le site tourisme de la Dgcs <<http://www.tourisme.gouv.fr/>>, page consultée le 10/06/2010

Ministère de l'économie et des finances, *Les contrats de partenariats*

<<http://www.ppp.bercy.gouv.fr/>>, page consultée le 10/06/2010

Organisation Mondiale du Tourisme <<http://unwto.org/fr>>, page consultée le 10/06/2010

Réseau des Grands Sites de France <<http://www.grandsitedefrance.com/>>, page consultée le 10/06/2010

UNESCO, Centre du Patrimoine mondial <<http://whc.unesco.org/>>, page consultée le 10/06/2010

## SITE DU PONT DU GARD

### OUVRAGES

LARNAC, C., *Le pont du Gard l'a échappé belle!*, C. Lacour éditeur, Nîmes, 1994, 196 p.

MAIGNE, J., MURE, V., ZAMPONI, F., *Site du Pont du Gard : chroniques d'un aménagement*, Somogy-éd. D'art, Paris, 2008, 192 p.

### REVUES ET ARTICLES

« ADAM, J.-P., « Le Pont du Gard, Vers une boutique du Patrimoine de l'Humanité? », *Patrimoine et Cadre de vie*, Les cahiers de la ligue urbaine et rurale, n°158, 1er semestre 2003, p. 8-11

*CIDS INFORMATIONS*, Bulletin d'information du Comité Intercommunal de Défense du Site du Pont du Gard, n°1, novembre 1991

*CIDS INFORMATIONS*, Bulletin d'information du Comité Intercommunal de Défense du Site du Pont du Gard, n°11, mars 1994

*CIDS INFORMATIONS*, Bulletin d'information du Comité Intercommunal de Défense du Site du Pont du Gard n°50, 10 décembre 2001

*CIDS INFORMATIONS*, Bulletin d'information du Comité Intercommunal de Défense du Site du Pont du Gard n°73, juin 2006

FICHES, J.-L., « L'archéologue et le Pont du Gard », *Les nouvelles de l'Archéologie*, n°60, Été 1995, p.17-20

FICHES, J. -L., THOMAS-BOURGANEUF, M., « Un lieu de mémoire et d'histoire, à révéler : le Pont du Gard », Dossier « Archéologie et tourisme », *Les Nouvelles de l'Archéologie*, numéro 77, 3e trimestre 1999. p.29-33

FICHES, J. -L., « Pont du Gard, un symbole de l'esprit de résistance », *Les Nouvelles de l'Archéologie*, numéro 90, 4e trimestre 2002, éditions Errance, p. 31-36

LOCHOT, S., « Le grand site du Pont du Gard », *La lettre de l'OCIM*, n°81, 2002, p. 13 -17  
Disponible en ligne, OCIM

<<http://doc.ocim.fr/LO/LO081/LO.81%283%29-pp.13-17.pdf>>, page consultée le 11/06/2011

MELMOTH, F., « L'aqueduc de Nîmes et le pont du Gard », *L'Archéologue*, n°89, avril-mai 2007, p.12-23

*Pays Infos*, n°3, Pays Uzège-Pont du Gard, mars 2007, 4 p.

PLESSY, B., « Ponts et civilisation », *Patrimoine et cadre de vie*, Les Cahiers de la ligue urbaine et rurale, n°168, 3e trimestre 2005, p. 4-8

## ETUDES ET DOCUMENTS INTERNES

*Aménagement du site du Pont du Gard*, Conseil général du Gard, juin 1989

*Aménagement du site du Pont du Gard : rapport de l'assistance technique*, Conseil de l'Europe - Comité directeur pour la conservation intégrée du patrimoine historique, Strasbourg, 1989, 20 p.

Disponible en ligne, Conseil de l'Europe

<[http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/heritage/resources/Publications/Pat\\_PA\\_17\\_fr.pdf](http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/heritage/resources/Publications/Pat_PA_17_fr.pdf)>, consultée le 10/06/2011

BERTON, M., *Document d'orientation devant guider le montage de l'exposition-événement consacrée aux usages du site du Pont du Gard*, 2013, EPCC du Pont du Gard, mai 2011, 41 p.

BRODOVITCH, M., *Rapport de mission - Projet d'aménagement et de mise en valeur des abords et du site du Pont du Gard*, Ministère de l'Équipement, des Transports, et du Logement, janvier 2002.

CATHOLIC B., DRILLEAU A., DUNAND S., HOFRICHTER B., O'CONNOR B., *Le pôle économique du Pont du Gard. Mise en valeur du patrimoine et développement touristique*. Tome 1. CCI Nîmes, octobre 1996,

*Chiffres-clés du tourisme en Languedoc-Roussillon*, CRT Languedoc-Roussillon

Disponible en ligne, CRT Languedoc-Roussillon

<[http://www.sunfrance.com/acces\\_professionnels/observatoire/veille\\_touristique/chiffres\\_cles\\_du\\_tourisme\\_en\\_languedoc\\_roussillon](http://www.sunfrance.com/acces_professionnels/observatoire/veille_touristique/chiffres_cles_du_tourisme_en_languedoc_roussillon)>, page consultée le 10/06/2011

*Dossier de demande de renouvellement « Grand Site de France »*, EPCC Pont du Gard, août 2010, 57 p.

*Dossier de presse Pont du Gard*, CCI de Nîmes, juillet 2000

*Etude estivale 2007*, EPCC Site du Pont du Gard, 2007

*Étude sur l'économie du patrimoine culturel en région Languedoc-Roussillon*, DRAC, Région Languedoc-Roussillon, Figesma, 2007-2008

Disponible en ligne, DRAC Languedoc-Roussillon

<[http://www.languedoc-roussillon.culture.gouv.fr/fr/0index/01actu/etudePatrimoine\\_LR-Rapport\\_synthese%282009%29.pdf](http://www.languedoc-roussillon.culture.gouv.fr/fr/0index/01actu/etudePatrimoine_LR-Rapport_synthese%282009%29.pdf)>, page consultée le 11/06/2010

*Le tourisme au Pont du Gard*, CCI de Nîmes, septembre 1997

*Opération de protection et d'aménagement du site du Pont du Gard, Journée d'études ICOMOS – mars 1999*, Concession du Pont du Gard, Nîmes, 1999, p. 2

*Pont du Gard, Etablissement public de coopération culturelle, statuts*, EPCC du Pont du Gard, avril 2003

*Rapport d'activité 2008*, Service éducatif, Site du Pont du Gard

*Réunion de concertation. Projet du Pont du Gard*. Direction de l'assemblée départementale et du courrier, Conseil général du Gard, 1995, p. 5

*Synthèse Etude estivale 2010*, EPCC Site du Pont du Gard, 2010

## ARTICLES DE JOURNALISME

« Balades gourmandes, découvertes culturelles », *Midi Libre*, 16 mars 2011

« En 2010, la monument antique du Pont du Gard n'a pas connu la crise », *Midi Libre*, 7 février 2011

« Le groupe F, la foule, les flammes et a final... la faim », *Midi Libre*, 9 janvier 2011

« Les organisations agricoles ne digèrent pas l'appel d'offres du pique-nique de Pâques », *Midi Libre*, 22 mars 2011

« Le Pont du Gard coule à flot », *Le Point*, 29 janvier 2009

« Le Pont du Gard va s'enflammer cet été : un programme culturel et festif », *Midi Libre*, 10 mai 2011

« Pas un mois sans un événement fort », *Midi Libre*, 15 mars 2011

« Pont du Gard 2011 débute tout feu tout flamme », *Midi Libre*, 7 janvier 2011

« Pont du Gard : les berges du Gardon retrouvent des couleurs », *GARD-ECO.COM*, 16 Février 2010

Disponible en ligne

<[http://www.gard-eco.com/pont-du-gard-les-berges-du-gardon-retrouvent-des\\_couleurs.html](http://www.gard-eco.com/pont-du-gard-les-berges-du-gardon-retrouvent-des_couleurs.html)>, page consultée le 11/06/2011

« Le site du Pont du Gard : un aménagement réussi, en toute discrétion », *Cyberarchi*, 22 avril 2004 Disponible en ligne,

<<http://www.cyberarchi.com/actus&dossiers/ouvrage-d-art/index.php?dossier=70&article=2818>, >, consultée le 10/06/2011

## SITES INTERNET

Association *Pont du Gard et Patrimoine* < <http://www.pontdugard.org/> >, page consultée le 11/06/2011

CCI de Nîmes < <http://www.nimes.cci.fr/> >, page consultée le 11/06/2011

CDT Gard < <http://www.tourismegard.com/> >, page consultée le 11/06/2011

Communauté de communes du Pont du Gard < <http://www.cc-pontdugard.fr/> >, page consultée le 11/06/2011

CRT Languedoc – Roussillon < <http://www.sunfrance.com/> >, page consultée le 11/06/2011

DRAC Languedoc – Roussillon < <http://www.languedoc-roussillon.culture.gouv.fr/> >, page consultée le 11/06/2011

Le Pont du Gard sur le Gardon < <http://www.pontdugard.com/> >, page consultée le 11/06/2011

Office du tourisme du Pont du Gard < <http://www.ot-pontdugard.com/>>, page consultée le 11/06/2011

Pays d'Uzège-Pont du Gard < <http://www.pays-uzege-pontdugard.fr/> >, page consultée le 11/06/2011

Site du Pont du Gard < [www.pontdugard.fr/](http://www.pontdugard.fr/)>, page consultée le 11/06/2011

UNESCO, page consacrée au Site du Pont du Gard <<http://whc.unesco.org/fr/list/344/>>, page consultée le 11/06/2011

## ANNEXES

- ANNEXE A** – *Définition du développement du tourisme durable selon le Comité Français du Groupe de Travail International sur le Tourisme Durable (4 juillet 2006)* \_\_\_\_\_ 111
- ANNEXE B** – « *Développement durable du tourisme* » *DEFINITION OFFICIELLE DE L'OMT. Définition conceptuelle (août 2004)* \_\_\_\_\_ 112
- ANNEXE C** – *Charte internationale du tourisme culturel (La Gestion du Tourisme aux Sites de Patrimoine Significatif, 1999). Adoptée par ICOMOS à la 12<sup>e</sup> Assemblée Générale au Mexique, Octobre 1999* \_\_\_\_\_ 113
- ANNEXE D** – *Plan du « projet Baumet » vu par le Comité Intercommunal de Défense du Site du Pont du Gard qui dénonce un aménagement « culturo-commercial »* \_\_\_\_\_ 118
- ANNEXE E** – *Dépliant disponible à l'accueil du site du Pont du Gard* \_\_\_\_\_ 119
- ANNEXE F** – *Retombées économiques, étude FIGESMA ; éclairages sur les points de méthode* \_\_\_\_\_ 121

**ANNEXE A – Définition du développement du tourisme durable selon le Comite Français du Groupe de Travail International sur le Tourisme Durable (4 juillet 2006)**

"On entend par développement du tourisme durable toute forme de développement, de cette activité touristique qui respecte, préserve et mette en valeur à long terme les ressources naturelles, culturelles et sociales d'un territoire.

Le développement du tourisme durable doit s'inscrire dans une dynamique qui articule des modes de production et de consommation responsables, tout en offrant aux populations qui vivent, travaillent ou séjournent sur cet espace des avantages socioéconomiques équitablement répartis.

Ce développement suppose un aménagement et une gestion intégrée des ressources ainsi que la participation des acteurs locaux, afin de concilier sa mise en œuvre avec les besoins et capacités du territoire".

*Source : Veille info tourisme,*

*<[http://www.veilleinfotourisme.fr/1186758213380/0/fiche\\_article/&RH=1178110141256](http://www.veilleinfotourisme.fr/1186758213380/0/fiche_article/&RH=1178110141256)> , page consultée le 12/06/2011*

## ANNEXE B – « Développement durable du tourisme » DEFINITION OFFICIELLE DE L'OMT. Définition conceptuelle (août 2004)

**"Les principes directeurs du développement durable et les pratiques de gestion durable du tourisme sont applicables à toutes les formes de tourisme dans tous les types de destination**, y compris au tourisme de masse et aux divers créneaux touristiques. Les principes de durabilité concernent les aspects **environnemental, économique et socioculturel** du développement du tourisme. Pour garantir sur le long terme la durabilité de ce dernier, **il faut parvenir au bon équilibre** entre ces trois aspects.

Par conséquent, le tourisme durable doit :

1. **exploiter de façon optimum les ressources de l'environnement** qui constituent un élément clé de la mise en valeur touristique, en préservant les processus écologiques essentiels et en aidant à sauvegarder les ressources naturelles et la biodiversité ;
2. **respecter l'authenticité socioculturelle des communautés d'accueil**, conserver leurs atouts culturels bâti et vivant et leurs valeurs traditionnelles et contribuer à l'entente et à la tolérance interculturelles ;
3. assurer une activité économique viable sur le long terme **offrant à toutes les parties prenantes des avantages socioéconomiques** équitablement répartis, notamment des emplois stables, des possibilités de bénéfices et des services sociaux pour les communautés d'accueil, et contribuant ainsi à la réduction de la pauvreté.

Le développement durable du tourisme requiert la **participation, en connaissance de cause, de tous les acteurs concernés, ainsi qu'une forte direction politique** pour assurer une large participation et l'existence d'un consensus. Le tourisme durable est le fruit **d'efforts permanents** et il exige le **contrôle constant des effets** de cette activité, ce qui suppose l'adoption, chaque fois qu'il y a lieu, des mesures préventives et/ou correctrices nécessaires. Le tourisme durable devrait aussi **satisfaire, au plus haut niveau possible, les touristes**, et qu'il représente pour eux une expérience utile en leur faisant prendre davantage conscience des problèmes de durabilité et en encourageant parmi eux les pratiques adaptées.

*Source : Veille info tourisme,*

*<[http://www.veilleinfotourisme.fr/1186758213380/0/fiche\\_article/&RH=1178110141256](http://www.veilleinfotourisme.fr/1186758213380/0/fiche_article/&RH=1178110141256)>, page consultée le 12/06/2011*

## **ANNEXE C – Charte internationale du tourisme culturel (La Gestion du Tourisme aux Sites de Patrimoine Significatif, 1999). Adoptée par ICOMOS à la 12<sup>e</sup> Assemblée Générale au Mexique, Octobre 1999**

### **Introduction**

#### **Principes généraux de la charte**

Au sens le plus large, le patrimoine naturel et culturel appartient à tous les hommes. Nous avons chacun un droit et une responsabilité de compréhension, d'appréciation et de conservation de ces valeurs universelles.

Le patrimoine est un concept vaste qui réunit aussi bien l'environnement naturel que culturel. Il englobe les notions de paysage, d'ensembles historiques, de sites naturels et bâtis aussi bien que les notions de biodiversité, de collections, de pratiques culturelles traditionnelles ou présentes, de connaissance et d'expérimentation. Il rappelle et exprime le long cheminement du développement historique qui constitue l'essence des diverses identités nationales, régionales, indigène et locales, et fait partie intégrante de la vie moderne. C'est un point de référence dynamique et un instrument positif du développement et des échanges. Le patrimoine particulier et la mémoire collective de chaque lieu et de chaque communauté sont irremplaçables et représentent une base essentielle du développement, à la fois maintenant et pour l'avenir.

En cette période de globalisation croissante, la protection, la conservation, l'interprétation et la présentation du patrimoine et de la diversité culturelle de chaque lieu ou région, sont un enjeu important pour tous et partout. Cependant, la gestion de ce patrimoine, dans le cadre de recommandations internationales reconnues et appropriées, relève habituellement de la responsabilité des communautés d'accueil.

Un premier objectif pour la gestion du patrimoine consiste à faire connaître sa signification et les justifications de sa conservation aussi bien aux communautés d'accueil qu'aux visiteurs. Une gestion matérielle raisonnable et une approche intellectuelle et/ou émotionnelle du patrimoine et du développement culturel sont à la fois un droit et un privilège. Cette gestion doit être porteuse de respect pour les valeurs patrimoniales, pour les populations indigènes qui les perpétuent, pour les paysages et les cultures qui les ont produites, pour les intérêts et les droits actuels des communautés d'accueil, et pour les propriétaires d'ensembles historiques.

#### **Les interactions dynamiques entre patrimoine culturel et tourisme**

Le tourisme national et international a été et demeure un des principaux véhicules d'échanges culturels, une occasion d'expériences professionnelles non seulement de ce qui a survécu du passé mais aussi de la vie actuelle d'autres groupes humains. Il est de plus en plus largement reconnu comme une force positive qui favorise la conservation du patrimoine naturel et culturel. Le tourisme peut saisir les caractéristiques économiques du patrimoine et les utiliser pour sa conservation en créant des ressources, en développant l'éducation et en infléchissant la politique. Il représente un enjeu économique essentiel pour de nombreux pays et de nombreuses régions, et peut être un facteur important de développement, lorsqu'il est géré avec succès.

Le tourisme est devenu un phénomène complexe en plein développement. Il joue un rôle essentiel dans les domaines économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, écologiques et esthétiques. Parvenir à dépasser pour les valoriser les conflits qui peuvent exister entre les attentes et les aspirations des visiteurs et celles des communautés

d'accueil, constitue à la fois un enjeu et une opportunité.

Le patrimoine naturel et culturel, comme la diversité des cultures vivantes sont des attractions touristiques majeures. Un tourisme excessif peut de la même façon qu'un tourisme inexistant ou mal géré nuire à l'intégrité physique et à la signification du patrimoine. La fréquentation touristique peut également conduire à la dégradation des espaces naturels ainsi que des cultures et des modes de vie des communautés d'accueil.

Le tourisme est porteur d'avantages pour les communautés d'accueil et leur procure des moyens importants et des justifications pour prendre en charge et maintenir leur patrimoine et leurs pratiques culturelles. La participation et la coopération entre les communautés d'accueil représentatives, les conservateurs, les opérateurs touristiques, les propriétaires privés, les responsables politiques, les concepteurs et les gestionnaires des programmes de planification, et les gestionnaires de sites sont nécessaires pour mettre en œuvre une industrie touristique durable et favoriser la protection des ressources patrimoniales pour les générations futures.

ICOMOS, Conseil International des Monuments et des Sites, en tant qu'auteur de cette Charte, ainsi que les autres organisations internationales et les industries du tourisme, sont prêts à relever ce défi.

### **Objectifs de la charte**

Les objectifs de la charte du tourisme culturel sont :

- Encourager et faciliter le travail de ceux qui participent à la conservation et à la gestion du patrimoine afin de le rendre plus accessible aux communautés d'accueil et aux visiteurs.
- Encourager et faciliter le travail de l'industrie touristique pour promouvoir et gérer le tourisme dans le respect et la mise en valeur du patrimoine et des cultures vivantes des communautés d'accueil.
- Encourager et faciliter le dialogue entre les responsables du patrimoine et ceux des industries du tourisme afin de mieux faire comprendre l'importance et la fragilité des ensembles patrimoniaux, des collections, des cultures vivantes dans le souci de les sauvegarder à long terme.
- Encourager ceux qui proposent des programmes et des politiques afin de développer des projets précis et mesurables, et des stratégies qui touchent à la présentation et l'interprétation des ensembles patrimoniaux et des activités culturelles dans le contexte de leur protection et de leur conservation.

En outre,

- La Charte encourage l'ensemble des initiatives de l'ICOMOS, des autres organisations internationales et des industries touristiques qui visent à améliorer les conditions de gestion et de conservation du patrimoine.
- La Charte encourage les contributions de tous les responsables agissant dans les domaines du patrimoine et du tourisme et qui permettront d'atteindre ces objectifs.
- La Charte encourage la réalisation de guides détaillés par les parties intéressées. Ces guides faciliteront l'application concrète des principes établis par la Charte dans le cadre d'interventions particulières et à la demande d'organisations et de communautés d'accueil spécifiques.

## **Principes de la charte du tourisme culturel**

### **Principe 1**

**Le tourisme national et international est l'un des principaux véhicules des échanges culturels. La protection du patrimoine doit offrir des opportunités sérieuses et bien gérées aux membres des communautés d'accueil et aux visiteurs pour expérimenter et comprendre le patrimoine et la culture des différentes communautés.**

#### **1.1**

Le patrimoine culturel est une ressource à la fois matérielle et spirituelle. Il témoigne d'un développement historique. Il a un rôle important dans la vie contemporaine et doit être accessible physiquement, intellectuellement et émotionnellement au grand public. Les programmes de protection et de conservation des éléments physiques, des aspects intangibles et des expressions de la culture contemporaine prises dans leur sens le plus large, doivent faciliter la compréhension et la prise en considération de la signification du patrimoine par les communautés d'accueil et les visiteurs, d'une manière équitable et adaptée aux moyens dont ils disposent.

#### **1.2**

Les caractéristiques particulières du patrimoine naturel et culturel ont des niveaux de signification différents, certaines sont investies d'une valeur universelle, d'autres d'une valeur nationale, régionale ou locale. Les programmes d'interprétation doivent présenter ces différents niveaux de signification de manière pertinente et accessible aux communautés d'accueil et aux visiteurs, en utilisant des moyens pédagogiques actuels stimulants, média, technologie, explications personnalisées des aspects historiques, environnementaux et culturels.

#### **1.3**

Les programmes d'interprétation doivent faciliter et encourager une prise de conscience profonde par le public, prise de conscience qui constitue une base essentielle pour assurer la préservation dans le temps du patrimoine naturel et culturel.

#### **1.4**

Les programmes d'interprétation doivent présenter la signification des ensembles patrimoniaux, des traditions et des pratiques culturelles dans le cadre des expériences passées et de la diversité présente des territoires et des communautés, sans négliger les minorités culturelles et linguistiques. Le visiteur doit aussi être informé des différentes valeurs culturelles qui caractérisent tel ou tel type de patrimoine.

## **Principe 2**

**La relation entre le patrimoine et le tourisme est dynamique et doit dépasser les conflits de valeurs. Elle doit être gérée de manière durable au profit des générations actuelles et futures.**

### **2.1**

La signification des ensembles patrimoniaux constitue une valeur pour tous les peuples et une base importante de la diversité culturelle et du développement social. La protection et la conservation à long terme des cultures vivantes, des ensembles patrimoniaux et des collections, ainsi que leur intégrité physique et écologique dans leur contexte environnemental, doivent être une composante essentielle des politiques de développement social, économique, législatif, culturel et touristique.

### **2.2**

L'interaction entre les ressources patrimoniales et le tourisme est dynamique et en constante évolution, générant à la fois des opportunités, des défis et des potentialités de conflits. Les projets, activités et développements touristiques doivent parvenir à des résultats positifs et limiter les impacts négatifs qui pourraient nuire au patrimoine et aux modes de vie des communautés d'accueil, tout en répondant au mieux aux besoins et aux aspirations des visiteurs.

### **2.3**

Les programmes de protection, d'interprétation et de développement touristique doivent être basés sur une approche compréhensible des aspects particuliers, souvent complexes et conflictuels, de la signification des différents patrimoines. La poursuite régulière d'activités de recherche est importante car elle permet d'approfondir la compréhension et l'appréciation de la signification de ces différents témoignages patrimoniaux.

## **2.4**

La préservation de l'authenticité des ensembles patrimoniaux et des collections est importante. C'est une condition essentielle de leur signification culturelle qui s'exprime dans les matériaux, la mémoire collective et les traditions qui nous viennent du passé. Les programmes doivent présenter et interpréter l'authenticité des ensembles patrimoniaux de manière à favoriser la compréhension et l'appréciation de ce patrimoine culturel.

## **2.5**

Les projets de développement touristique et d'infrastructures doivent prendre en compte les dimensions esthétiques, sociales et culturelles, les paysages naturels et culturels, les caractéristiques de la biodiversité ainsi que l'environnement visuel le plus large des ensembles patrimoniaux. On doit donner la préférence aux matériaux locaux et prendre en compte les caractéristiques de l'architecture locale et les particularités des constructions vernaculaires.

## **2.6**

La promotion et le développement touristique des ensembles patrimoniaux doivent être précédés par la mise en place de plans de gestion qui prennent en compte la valeur naturelle et culturelle de la ressource patrimoniale. Ils doivent établir les limites acceptables des modifications susceptibles d'être apportées à ces ensembles, en tenant compte en particulier de l'impact de la fréquentation touristique sur les caractéristiques physiques, l'intégrité, l'écologie et la biodiversité des espaces, les accès, les systèmes de transport, et le bien être social, économique et culturel des communautés d'accueil. Si le niveau des modifications proposées est inacceptable, le projet de développement doit être modifié.

## **2.7**

Des programmes d'évaluation doivent permettre d'estimer les impacts progressifs des activités touristiques et du développement dans des espaces spécifiques ou des communautés particulières.

### **Principe 3**

**Les opérations de mise en valeur des ensembles patrimoniaux doivent assurer aux visiteurs une expérience enrichissante et agréable.**

#### **3.1**

Les programmes de protection et de tourisme doivent présenter une information de haute qualité de manière à favoriser la compréhension par le visiteur de la signification des caractéristiques du patrimoine et de la nécessité de le protéger. Ces programmes doivent aussi contribuer, de manière appropriée, à mettre le visiteur en situation de profiter au mieux de sa visite. **3.2**

Le visiteur doit pouvoir visiter les ensembles patrimoniaux comme il le souhaite, si c'est son propre choix. Un circuit de circulation spécifique peut être nécessaire pour réduire les impacts de ce type de visite sur l'intégrité, et les caractéristiques physiques, naturelles et culturelles des sites.

#### **3.3**

Le respect du caractère sacré des sites, des pratiques et des traditions de nature spirituelle doit être pris en considération de façon prioritaire par les gestionnaires de sites, les visiteurs, les hommes politiques, les planificateurs et les opérateurs touristiques. Les visiteurs doivent être encouragés à se comporter en invités bienvenus, respectueux des valeurs et des styles de vie des communautés d'accueil, en rejetant les vols et le commerce illicite des biens culturels et en se comportant de manière à favoriser le maintien d'un accueil favorable pour les visiteurs à venir.

#### **3.4**

La planification des activités touristiques doit offrir aux visiteurs les meilleures conditions de confort, de sécurité et de bien-être de manière à renforcer le plaisir de la visite mais sans que cela ne nuise à la signification et aux caractéristiques écologiques du patrimoine.

## **Principe 4**

**Les communautés d'accueil et les populations locales doivent participer aux programmes de mise en valeur touristique des sites patrimoniaux.**

### **4.1**

Les droits et les intérêts des communautés d'accueil tant au niveau régional que local, les propriétaires privés et les peuples indigènes qui exercent des droits traditionnels et des responsabilités sur leurs propres territoires et sur les sites chargés pour eux d'une signification particulière, doivent être respectés. Ils doivent participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets de mise en valeur du patrimoine en définissant les enjeux, les stratégies, les politiques et les procédures permettant d'identifier, de conserver, de gérer, de présenter et d'interpréter leurs ressources patrimoniales ainsi que leurs pratiques culturelles traditionnelles et actuelles, et ceci dans un contexte touristique.

### **4.2**

Bien que le patrimoine culturel revête une signification universelle, on doit respecter le souhait des communautés d'accueil ou des populations locales de restreindre ou de gérer directement l'accès physique, spirituel ou intellectuel à certaines pratiques culturelles, connaissances et croyances, mais aussi à certains objets ou à certains sites.

## **Principe 5**

**Les activités de tourisme et de protection du patrimoine doivent bénéficier aux communautés d'accueil.**

### **5.1**

Les politiques de conservation et de développement touristique doivent promouvoir des mesures qui favorisent une répartition équilibrée des bénéfices du tourisme entre les pays et les régions, accroître les niveaux de développement socio-économique et contribuer à soulager la pauvreté.

### **5.2**

La gestion du patrimoine et le tourisme doivent produire des bénéfices économiques,

sociaux et culturels, équitablement répartis entre les hommes et les femmes des communautés d'accueil, à tous les niveaux, à travers l'éducation, la formation et la création d'opportunités d'emplois à plein temps.

### **5.3**

Une partie significative des revenus provenant de l'exploitation touristique du patrimoine doit être affectée à la protection, la conservation et la présentation des sites patrimoniaux, et ceci dans leur contexte naturel et culturel. Autant que possible, les visiteurs doivent être informés de l'existence de cette procédure financière.

### **5.4**

Les programmes de développement touristique du patrimoine doivent encourager la formation et l'emploi de guides et d'interprètes de sites issus des communautés d'accueil afin de favoriser les savoir-faire des populations locales pour présenter et interpréter leurs valeurs culturelles propres.

### **5.5**

Les programmes d'éducation et d'interprétation du patrimoine culturel mis en œuvre au sein des communautés d'accueil doivent encourager le développement des qualifications d'interprètes de sites. Ces programmes doivent promouvoir la connaissance et le respect de leur patrimoine par les populations locales et les encourager à s'intéresser directement à leur prise en charge et leur conservation.

### **5.6**

Les programmes de gestion concernant le développement touristique des sites patrimoniaux doivent faire une place importante à l'éducation et à la formation des hommes politiques, des planificateurs, des chercheurs, des designers, des architectes, des interprètes du patrimoine, des conservateurs et des responsables de l'industrie touristique. Les partenaires doivent être encouragés à comprendre les problèmes que peuvent rencontrer leurs collègues et à les aider afin d'y trouver des solutions.

## **Principe 6**

### **Les programmes de promotion touristique doivent protéger et valoriser les caractéristiques du patrimoine naturel et culturel.**

#### **6.1**

Les programmes de promotion touristique doivent susciter des attentes réalistes et informer de façon responsable les visiteurs potentiels sur les caractéristiques patrimoniales spécifiques des sites et des communautés d'accueil, et par ces moyens les encourager à se comporter de manière appropriée.

#### **6.2**

Les ensembles patrimoniaux et les collections doivent être promus et gérés de manière à protéger leur authenticité et à favoriser les meilleures conditions de visites en limitant les fluctuations incontrôlées des arrivées et en évitant les phénomènes de sur fréquentation dans un même lieu au même moment.

#### **6.3**

Les programmes de promotion touristique doivent favoriser une large redistribution des bénéfices et alléger la pression qui pèse sur les sites les plus populaires. Ils doivent encourager les visiteurs à expérimenter de la manière la plus large les différents éléments du patrimoine naturel et culturel d'une région ou d'une localité.

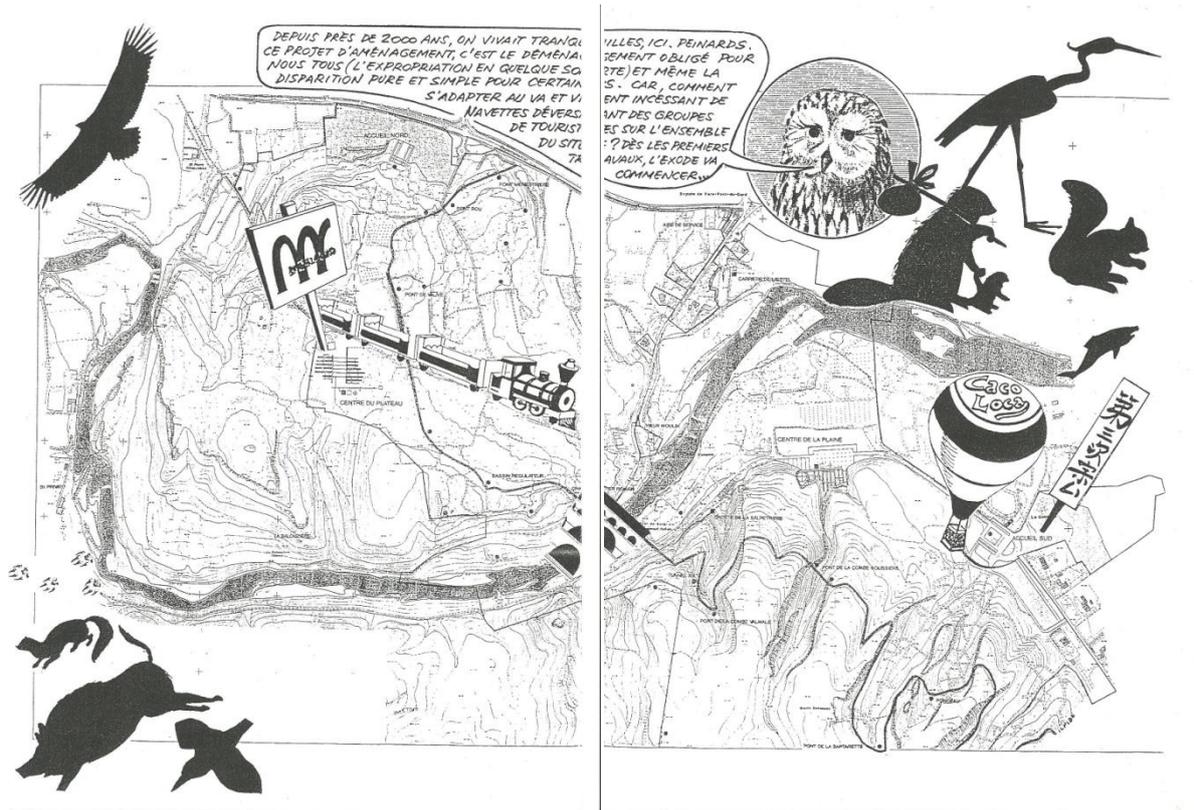
#### **6.4**

La promotion, la distribution et la vente de produits d'artisanat local et d'autres produits doivent favoriser une redistribution raisonnable des profits économiques et sociaux qu'ils produisent au bénéfice des communautés d'accueil, tout en s'assurant que leur intégrité culturelle n'est pas dégradée.

*Source: ICOMOS, International Council On Monuments and Sites*

*<[http://www.international.icomos.org/charters/tourism\\_f.htm](http://www.international.icomos.org/charters/tourism_f.htm)>, page consultée le 12/06/2011*

**ANNEXE D – Plan du « projet Baumat » vu par le Comité Intercommunal de Défense du Site du Pont du Gard qui dénonce un aménagement « culturo-commercial »**



Source : *CIDS INFORMATIONS*, Bulletin d'information du, n°1, Novembre 1991, Carte, p. 4-5.

# ANNEXE E – Dépliant disponible à l'accueil du site du Pont du Gard

**RIVE DROITE**  
Right Bank

**Restaurant méditerranéen**  
**Les Terrasses**  
Mediterranean restaurant  
"Les Terrasses"

Idéalement situé aux abords du Gardon à 100 mètres de l'aqueduc. Vous pourrez y déguster une cuisine méditerranéenne et passer un moment agréable face au prestigieux Pont du Gard.  
Reservations au 04 66 37 50 88  
Ideally located on the banks of the Gardon, and 100 meters from the aqueduct. You can savor Mediterranean cuisine and have an enjoyable time in front of the prestigious Pont du Gard.  
For reservations, call 04.66.37.50.88



**RIVE GAUCHE**  
Left Bank

**Le Café du Pont**  
Boissons fraîches ou chaudes et des viennoiseries.  
(fresh or hot drinks and pastries)

**Snack**  
(sandwiches, salades du terroir...)  
(sandwiches, local specialty salads...)

**Audioguides**  
Audio Guides  
(1h)  
Vous voulez parcourir le Site à votre rythme et en toute liberté ? Offrez-vous une visite vivante avec l'audio-guide.  
Would you like to peruse the Site freely at your own rhythm? Treat yourself to a lively visit with the Audio-Guide.

**Boutiques**  
Shops  
Pour agrémenter votre promenade, plusieurs boutiques sont à votre disposition sur le Site. Vous pourrez découvrir les senteurs régionales, les arts de la table et les spécialités gastronomiques de notre région.  
Several shops are available on the Site to make your promenade as enjoyable as possible.  
In them, you'll find regional scents, china and gastronomic specialties.



**FORFAIT SITE JOUR (5 personnes)**  
Site Day Pass (upto 5persons)  
Patrimoine, nature, culture, loisirs et détente, ...  
Pour apprécier l'ensemble des richesses de ce site unique en France le Forfait Jour pour votre famille et vos amis (jusqu'à 5 personnes) est à seulement 15 €\*.  
Heritage, nature, culture, leisure and relaxation...  
Set the Day Pass for your family and friends (up to 5 persons) and appreciate all the riches of this site that is unique in France, it's only 15 €\*.

**Carte d'abonnement à l'année 25 € (5 personnes)**  
MEMBERS CARD yearly 25€ (up to 5 persons)  
Pour profiter pleinement de l'offre permanente du site\* pendant 12 mois, venez et revenez avec votre famille et vos amis (jusqu'à 5 personnes) autant de fois que vous le désirez, et bénéficiez de tarifs réduits sur tous les spectacles et événements de la programmation culturelle.

\*hors activités à la carte: audio-guides, visites guidées, consultation livret-jeu, excluding à la carte activities: audio guides, guided tours, picnic, pocket guide

**Horaires Opening Hours**  
Site ouvert toute l'année. Espaces de découvertes ouverts tous les jours de février à novembre. Stationnement illimité de 7h à 1h du matin. Horaires selon les saisons sur [www.pontdugard.fr](http://www.pontdugard.fr)  
The Site is open throughout the year. Discovery spaces are open daily from February to November. Unlimited parking available from 7 am to 1 am. For seasonal hours please check our website: [www.pontdugard.fr](http://www.pontdugard.fr)

Le cheminement, les bâtiments et les activités sont accessibles quel que soit le handicap. Pour votre confort des fauteuils roulants sont à votre disposition à l'accueil du site.  
The path, buildings and activities are accessible to all persons whatever their handicap may be. Wheelchairs are available at the Site reception center for your comfort.

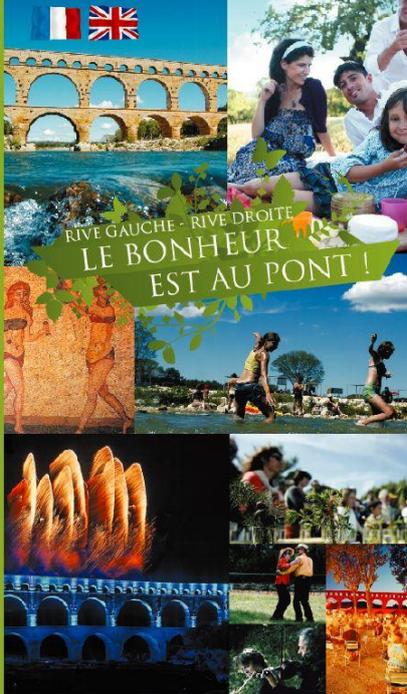
**Accès**



**RENSEIGNEMENTS ET PROGRAMMATION**  
04 66 37 50 99 ou sur [www.pontdugard.fr](http://www.pontdugard.fr)

AGENCE DE SOUTIEN DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE  
Le site du Pont du Gard bénéficie du mécénat de SEDI Equipement

**RIVE GAUCHE - RIVE DROITE**  
**LE BONHEUR EST AU PONT!**



**PONT DU GARD**  
PATRIMOINE MONDIAL DE L'HUMANITÉ  
GRAND SITE DE FRANCE\*

[www.pontdugard.fr](http://www.pontdugard.fr)

0 820 903 330 @SDETTZ/WN +33(0)4 66 37 50 99

RECTO

# PONT DU GARD

PATRIMOINE MONDIAL DE L'HUMANITÉ  
GRAND SITE DE FRANCE®

## Musée de la Romanité Museum of the Roman World

Le plus grand centre de synthèse sur la Romanité au travers de l'histoire de l'aqueduc antique de Nîmes. 2500m<sup>2</sup> ponctués de reproductions, maquettes grandeur nature, animations sonores et bones multimédia.

The largest center synthesizing the Roman World through the history of the Nîmes aqueduct. 2500m<sup>2</sup> organized around reproductions, full-scale models, sound animation and multimedia kiosks.



## L'espace enfants "Ludo" The "Ludo" Children's Area

Conçu comme un jeu de société grandeur nature, devient écoles gallo-romains ou archéologues en herbe explorant les traces du passé.

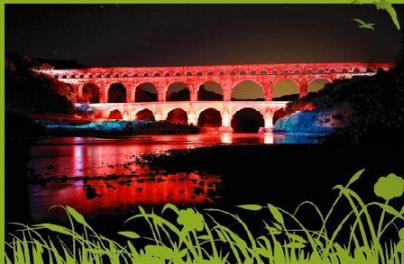
Designed as a role playing game, children and young adults become Gallo-Roman pupils or budding archaeologists exploring the traces of the past.



## Mise en lumière du monument Summer Evening Monument Illumination

Les soirs d'été, des événements inédits et insolites, dans le respect d'un lieu magique.

Throughout the year, original and unusual events are organized to highlight the magical place. [www.pontdugard.fr](http://www.pontdugard.fr)



## Un des plus beaux monuments du monde se trouve dans le Gard.

C'est le plus haut pont-aqueduc construit par les Romains en seulement 5 ans ! Venez admirer ce chef d'œuvre humain à l'esthétique fascinante, comprendre cette prouesse technique d'une incroyable modernité et découvrez tous ses secrets.

### One of the most beautiful monuments in the world is located in the Gard.

The highest aqueduct of the Roman world built in only 5 years! Come admire this amazing and beautiful human masterpiece, understand the incredibly modern technical process and discover all its secrets.



## Le parcours en plein air "Mémoires de Garrigue"

Sur un sentier balisé de 1,4 km, "Mémoires de Garrigue" vous amène dans un espace naturel typiquement méditerranéen et vous raconte l'histoire de ce paysage façonné par les hommes depuis 2000 ans.

Book guide in vente ou en prêt.

With a 1,4 km marked path "Memories of Garrigue" leads you through a natural and typically Mediterranean landscape and recounts how man created this landscape over the past 2,000 years. Guidebook on sale or on loan.



## Projection du film sur le Pont du Gard

Projection of the film on the Pont du Gard  
23min  
Une célébration du Pont du Gard et de ses 20 siècles d'histoire.  
The film celebrates the Pont du Gard and its 20 centuries of history.



## Plage d'été Summer beach

"Les rendez-vous à la rivière".  
"Rendez-vous at the river".



VERSO

# ANNEXE F – Retombées économiques, étude FIGESMA ; éclairages sur les points de méthode

## Éclairage sur les points de méthode

### À quoi servent les études de retombées économiques ?

Les études de retombées économiques visent différents objectifs. Mais avant tout, **ces études sont des outils de développement de la politique territoriale**. Elles servent d'outils d'analyse a posteriori et a priori des investissements. Elles permettent de prévoir l'efficacité des investissements (la connaissance, la conservation et la valorisation), d'évaluer la médiatisation des actions et au final peuvent devenir un réel potentiel avec un effet de levier.

Elles deviennent la référence qui permet de déterminer les apports et les besoins en termes d'emploi et de savoir-faire.

Leurs principes de base est de mesurer l'impact actuel. Dans un premier temps, avec une vision à MOYEN TERME en mettant en perspective les différents investissements (LOLF, budgets territoriaux).

Elles mesurent aussi les RETOMBÉES DIRECTES et INDIRECTES mais non INDUITES.

Pour mesurer l'impact actuel, elles utilisent des référentiels comme les comptes de la nation et l'Union européenne. Elles définissent aussi des zones pertinentes d'évaluation des retombées avant même le début de l'enquête. Ces études opèrent avec des critères de fiabilités des sources très importants par rapport aux enquêtes effectuées auprès des publics.

Pour mesurer l'impact futur, elles présentent le projet d'aménagement et les différentes intentions avec les prévisions d'impact sur la fréquentation du Site, les prévisions d'impact sur le temps de présence sur le Site ainsi que sur le temps de présence sur le territoire

### Comment mesurer les retombées ?

FREQUENTATION : ENTREES, COMPTAGES, PARKINGS, TRAFICS des touristes ET des excursionnistes

DEPENSES et /ou RECETTES :  
 → DECLARATIF des VISITEURS  
 → ACTIVITES des PRESTATAIRES  
 → COMPTES SECTORIELS de la NATION

Les déclarations des visiteurs constituent, après expérience, les informations les plus fiables.

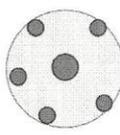
Les conjointes (!) en particulier ont une très bonne connaissance du budget des ménages.

Le questionnaire d'enquête doit être très soigné et l'enquête se fait en face à face.

Les prestataires ont tendance à surestimer les charges et sous-estimer les recettes...

Les Comptes de la nation ne sont pas assez précis pour être utilisés dans ce type d'étude.

### Comment s'assurer de la représentativité de l'enquête ?



- ⇒ Mesure des dépenses / raisons de présence sur le Site ET
- ⇒ Mesure des dépenses / raisons de présence sur les points d'entrée majeurs du territoire
- ⇒ Echantillonnage : de 400 à 1000 enquêtes  
marge d'erreur +/- 2% +/- 1%
- ⇒ Sur les trois périodes haute saison, moyenne saison, basse saison.

### Comment s'assurer de la fiabilité de l'échantillon ?

La marge d'erreur est fonction de la taille de l'échantillon

Taille de l'échantillon	Confiance relative 667/1000
50	+ ou - 9 %
100	+ ou - 5 %
200	+ ou - 3,5 %
400	+ ou - 2 %
800	+ ou - 1 %
1 600	+ ou - 0,7 %
3 200	+ ou - 0,5 %
6 400	+ ou - 0,4 %



La réalisation de 800 enquêtes permet de faire des analyses en théorie sur 16 segments ou types différents de 50 personnes soit 4 dichotomies successives (24).

En pratique, la taille des sous-échantillons varie de 40 à 60 personnes, c'est pourquoi par précaution, l'échantillon global est souvent voisin de 1000 personnes.

**Comment définir la clé d'affectation des dépenses liées au Site ?**

Les questions de base	TAUX d'AFFECTATION DE LA DEPENSE A « L'EFFET SITE »
Vous êtes venu dans la région spécialement pour visiter ce Site	100 %
Vous êtes venu dans la région prioritairement pour visiter ce Site	80 %
La visite de ce Site est/était un objectif certain de votre séjour	60 %
La visite de ce Site est/était un objectif éventuel de votre séjour	40 %
Vous connaissiez l'existence de ce Site mais vous n'avez pas l'intention de le visiter	20 %
Vous ne connaissiez pas l'existence de ce Site avant d'arriver dans la région	0 %

**À partir du moment où l'on dispose du montant de la dépense touristique d'un visiteur d'un site, comment faire la part de « l'effet site » permettant d'évaluer la part de la dépense qui est attribuable au site ?**

Au cours de l'enquête, le visiteur est invité à répondre aux questions figurant sur la diapositive (ci-dessus). C'est LA question clé qui détermine une grande partie du raisonnement et des résultats. Pour les excursionnistes (habitants de la région venant visiter le site), on attribue le coefficient 100% à leur dépense de la journée.

**Clé d'affectation des Sites peu connus**

Les hypothèses de taux d'affectations sont sans effet sur l'évaluation de l'impact

MOTIVATION de PRESENCE	Hypothèse A	Hypothèse B	Site peu connu		
			Répartition des réponses	Hypothèse A	Hypothèse B
SPECIALIEMENT	100%	100%	0%	0%	0%
PRIORITAIREMENT	80%	90%	8%	4%	4.50%
PROBABLEMENT	60%	50%	10%	6%	6%
EVENTUELLEMENT	40%	50%	15%	8%	7.50%
CONNAISSANCE SANS INTENTION	20%	10%	20%	4%	2%
NON CONNAISSANCE	0%	0%	50%	0%	0%
TOTAL ATTRIBUTION				20%	19%



Le total des attributions varie peu : 20% ou 19% selon les valeurs conférées aux différents niveaux de motivation.

**Clé d'affectation des Sites très connus**

Les hypothèses de taux d'affectations sont sans effet sur l'évaluation de l'impact

MOTIVATION de PRESENCE	Hypothèse A	Hypothèse B	Site très connu		
			Répartition	Hypothèse A	Hypothèse B
SPECIALIEMENT	100%	100%	10%	10%	10%
PRIORITAIREMENT	80%	90%	15%	12%	13.5%
PROBABLEMENT	60%	50%	30%	18%	18%
EVENTUELLEMENT	40%	50%	20%	8%	10%
CONNAISSANCE SANS INTENTION	20%	10%	15%	3%	1.5%
NON CONNAISSANCE	0%	0%	10%	0%	0%
TOTAL ATTRIBUTION				51%	50%

Le total des attributions varie peu : 51% ou 50% selon les valeurs conférées aux différents niveaux de motivation.

**Faut-il considérer de façon identique les dépenses des excursionnistes et celles des touristes ?**

- Dépenses des touristes = apport net au territoire
- Dépense des excursionnistes (habitants de la région) = on peut considérer que la dépense aurait sans doute eu lieu sur un autre poste, mais toujours dans le territoire

En toute orthodoxie macro-économique, on pourrait considérer qu'il faut donc ne pas prendre en compte les dépenses des excursionnistes car elles ne constituent pas une retombée économique nette pour le territoire. Mais les prendre en compte peut se justifier par certaines raisons :

- Cette dépense aurait pu aller à l'épargne et non à d'autres dépenses
- Parmi les excursionnistes, il y a aussi des personnes qui accompagnent des amis ou parents touristes dans la région
- Les chiffres sont faibles

Ainsi, pour ces enquêtes, on a pris le parti de prendre en compte les dépenses des touristes et celles des excursionnistes.

**Quels sont les risques de sur évaluation ou de sous évaluation des retombées ?**

**RISQUES DE SUR EVALUATION :**  
 Les visiteurs sur le Site surestiment par enthousiasme leur motivation de présence

**CORRECTION :**  
 -Réaliser les enquêtes AVANT et APRES la visite  
 -Réaliser des enquêtes aux ENTREES du TERRITOIRE

**SOUS EVALUATION :**  
 - Certaines dépenses exceptionnelles des excursionnistes et des touristes ne sont pas comptées  
 - Les retombées induites ne sont pas mesurées

**CORRECTION :**  
 -Considérer la totalité de la « production » des gestionnaires et des prestataires et non leur valeur ajoutée.

Dans quelques cas, il est possible qu'un visiteur vienne prioritairement pour visiter 2 ou 3 sites bien que le deuxième niveau de motivation, « prioritairement », intègre cette éventualité.

Il existe deux moyens d'approcher encore mieux la réalité de cette situation :

- Demander si d'autres sites, pendant le séjour, sont également prioritaires et quels sites ?
- Organiser la moitié des enquêtes aux portes d'entrée des territoires.

**Comparaison des attributions des retombées économiques**

	Objectif prioritaire	Objectif certain	Objectif éventuel	Pas d'mention de visite	Non Connaissance	Moyenne pondérée
Région Pont du Gard	28%	29%	28%	13%	2%	51%
Département Puy de Dôme	10%	49%	36%	2%	3%	49%
Communes Mont Saint Michel	54%	-	-	-	-	54%



La moyenne pondérée est la somme des produits de la multiplication du coefficient d'attribution par pourcentage des réponses de chaque classe de motivations.

La problématique de la mesure des retombées posée pour le Mont Saint Michel ne concernait que les dépenses sur la commune alors que celle du Puy de Dôme concernait le territoire départemental et celle du Pont du Gard le territoire des régions Languedoc-Roussillon, P.A.C.A. et Rhône-Alpes.

**Comment mesurer les retombées en termes d'emplois ?**

Les salaires et charges représentent 29 % de la production nationale. Un emploi correspond à 33 000 € dans l'hôtellerie et la restauration (42 000 € tous secteurs confondus) (INSEE 2005).

Pour évaluer les retombées en termes d'emplois, on divise 29% du montant des recettes attribuées au site par le coût d'un emploi du secteur du tourisme (33 000 euros).

**LES RETOMBÉES SOCIALES :**

**-Emplois directs :** la structure de gestion du site

**-Emplois indirects :** Transformation des retombées indirectes, dont amortissements territoriaux, en E.T.P.T. (Equivalent Temps Plein Travaillé).

**Comment calculer les retombées fiscales ?**

Par retombées fiscales, on entend :

- Impôts et Taxes directs acquittés par les gestionnaires du Site et les prestataires présents sur le Site
- Impôts et Taxes indirects : Valorisation par l'application du taux total des impôts et taxes - soit 14,4 % (INSEE 2005)- constaté dans les comptes de la nation.



Avez-vous le projet d'acquérir une résidence principale sur ce site ou à proximité ?

Avez-vous le projet d'acquérir une résidence secondaire sur ce site ou à proximité ?

Avez-vous le projet d'exercer une activité professionnelle sur ce site ou à proximité ?

#### Au-delà des retombées directes et indirectes, qu'appelle-t-on les retombées induites ?

##### RETOMBÉES DIRECTES

- Les gestionnaires du ou des équipements présents sur le site
- Les prestataires présents sur le site

##### RETOMBÉES INDIRECTES

Dépenses des excursionnistes et des touristes affectables à l'attraction du Site

Hébergement  
Alimentation  
Restauration  
Activités sportives  
Loisirs  
Activités culturelles  
Souvenirs  
Transport (coût kilométrique moyen pour un voyage "Aller")

##### RETOMBÉES INDUITES

Réinvestissements dans l'économie territoriale et/ou nationale. Ex: « boue de neige »

Ces études n'ont pas pris en compte les retombées induites. D'ailleurs, les retombées induites ne sont pas mesurées dans les comptabilités européennes ou nationales.

Elles sont très souvent contestées.

La difficulté de fixer leur périmètre implique l'application d'un taux (lui-même contestable). Pour information, le coefficient multiplicateur moyen national est de 1,4. Il varie suivant la densité économique du département, variant de 0,8 à 1,9.

Il existe des coefficients multiplicateurs plus fins selon la densité économique du département et la taille de la population de la commune/ville/agglomération considérée.

(source : « Pourquoi et comment mesurer l'impact des sites, équipements et événements touristiques et culturels ? Schéma de principe, ODT France, 2006)



Le Fil des Grands Sites – N°3 – Septembre 2008 – Page 20

#### Toutes les retombées sont-elles mesurées ?

Pour les Grands Sites, les retombées physiologiques, psychologiques et sociologiques, d'ordre qualitatif, sont vraisemblablement très importantes.

Les retombées physiologiques pourraient être cernées par des questions du type de celles posées dans une étude réalisée par Figesma pour les activités de sports de nature :

« Parmi les raisons suivantes, quelle est la raison principale qui vous a motivé à venir ici ? Voulez-vous :

- pratiquer une activité sportive sans forcer ?
- pratiquer une activité sportive intensive ?
- entretenir votre forme physique ?
- générer des bienfaits sur votre santé ?

Les retombées non mesurées :

**Les retombées physiologiques :** Activités physiques, marche, vélo, randonnée, alpinisme, natation, Entretien des systèmes cardio-vasculaire et respiratoire, Entretien des articulations et de la tonicité musculaire, tendineuse, ligamentaire, Amélioration de la mobilité générale (réfutation du "capital-santé")

**Les retombées psychologiques :** Sensation de bien-être, Relation renouée au réel (distanciation du virtuel), Relation renouée avec la nature (distanciation de la technique), Renforcement de la confiance en soi

**Les retombées sociologiques :** Insertion dans un groupe : famille, amis, Facilitation des échanges, Partage des sensations, des émotions, des expériences, des connaissances, Renforcement du lien social, Renforcement du sentiment d'appartenance à un territoire.

Source : *Évaluer les retombées économiques des Grands Sites*, Collection le Fil des Grands Sites, n°3, Réseau des Grands Sites de France, septembre 2008, 25 p., Disponible en ligne, <[http://www.grandsitedefrance.com/Local/gsd/Dir/sites/FILGS3\\_RETOMBEES\\_ECO.pdf](http://www.grandsitedefrance.com/Local/gsd/Dir/sites/FILGS3_RETOMBEES_ECO.pdf)>, page consultée le 11/06/2010

## TABLE DES FIGURES

<b>Figure 1 - Carte de situation</b> (Source : Conseil général du Gard < <a href="http://www.gard.fr/fr/le-gard/histoire/romain/le-pont-du-gard.html">http://www.gard.fr/fr/le-gard/histoire/romain/le-pont-du-gard.html</a> >)	<b>8</b>
<b>Figure 2 - Pont du Gard, gravure de Poldo d'Albenas, 1557</b> (Source : Pont du Gard et Patrimoine, < <a href="http://www.pontdugard.org/">http://www.pontdugard.org/</a> >)	<b>28</b>
<b>Figure 3 – Parcelle d'oliviers ; point d'interprétation n°11</b> (cliché M. Berton)	<b>52</b>
<b>Figure 4 - Garrigue en fête 2011, spectacle de P. Rousseau</b> (cliché M. Berton)	<b>54</b>
<b>Figure 5 - "Rendez-vous à la rivière", édition 2009</b> (cliché A. Echivard)	<b>54</b>
<b>Figure 6 – Spectacle du Groupe F, été 2007</b> (cliché EPCC Pont du Gard)	<b>56</b>
<b>Figure 7 - Inauguration de la salle pédagogique en présence d'enfants des trois communes riveraines</b> (Cliché M. Berton)	<b>58</b>
<b>Figure 8 - Mémoires de Garrigue, point n°5</b> (Cliché M. Berton)	<b>71</b>

## TABLE DES ENTRETIENS

NOM	FONCTION ET INSTITUTION	MODALITÉS	DATE ET LIEU
FICHES Jean-Luc	Président du Conseil Scientifique et Culturel EPCC du Pont du Gard	Face à face	15 avril 2011 Vers-Pont-du-Gard
LARNAC Claude	Ancien Président et membre fondateur Comité Intercommunal de Défense du Site du Pont du Gard	Face à face	21 avril 2011 Castillon-du-Gard
MURE Véronique	Responsable du projet d'aménagement extérieur du site du Pont du Gard Site du Pont du Gard	Face à face	12 mai 2011 Vers-Pont-du-Gard
PATIN Valéry	Membre du Conseil Scientifique et Culturel EPCC du site du Pont du Gard	Face à face	21 février 2011 Paris
PEDRO Gérard	Maire Mairie de Remoulins	Face à face	13 mai 2011 Remoulins
POUVEREL Bernard	Maitre d'œuvre de la réhabilitation, puis Directeur du site CCI de Nîmes – EPCC du site du Pont du Gard	Face à face	14 avril 2011 Nîmes
TOESCHI Paolo	Directeur EPCC du site du Pont du Gard	Face à face	4 avril 2011 Vers-Pont-du-Gard
VOURC'H Anne	Directrice Réseau des Grands Sites de France	Face à face	23 février 2011 Paris

**TABLE DES PERSONNES RESSOURCES AU SEIN DE L'EPCC DU SITE  
DU PONT DU GARD (1<sup>ER</sup> MARS – 27 MAI 2011)**

NOM	FONCTION
BOURAS Khadem	Animatrice du patrimoine
ECHIVARD Armelle	Responsable des expositions temporaire. Anciennement responsable de la régie culturelle
HUBIDOS Hervé	Directeur du service culture et médiation
POUGNET Amandine	Directrice de l'administration générale
PY Catherine	Directrice de la médiation
ROUZIER Audrey	Responsable des études et des statistiques
SABATIER Sonia	Adjointe médiation culturelle
SATTES Claudia	Régisseuse en charge de la coordination des événements

# TABLE DES MATIERES

<b>AVANT-PROPOS</b> .....	<b>2</b>
<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>3</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>5</b>
<b>PARTIE 1</b>	
<b>POPULATIONS LOCALES, TOURISME, ET PATRIMOINE : PRÉCEPTES ET ENJEUX</b> .....	<b>10</b>
A – LA QUESTION DES POPULATIONS LOCALES DANS LES CHAMPS DU TOURISME ET DU PATRIMOINE.....	11
1 – LA CONTRIBUTION DU TOURISME DURABLE .....	11
2 – LES TEXTES INTERNATIONAUX RELATIFS A LA GESTION DES RESSOURCES PATRIMONIALES.....	14
LES ANNEES 1970-1980 .....	14
LES ANNEES 1990-2000 .....	16
LE TOURISME CULTUREL.....	17
3 – ACTIONS INITIÉES PAR L’ETAT FRANÇAIS.....	19
DECENTRALISATION ET DEVELOPPEMENT LOCAL .....	20
PARTENARIATS AVEC LES ACTEURS PRIVÉS.....	20
LES POLES D’ECONOMIE DU PATRIMOINE .....	21
LA POLITIQUE DES GRANDS SITES.....	22
B – LES RICHESSES D’UN CONFLIT.....	24
1 – CAUSES ET EFFETS.....	24
2 – LE SITE DU PONT DU GARD : DONNEES HISTORIQUES ET CULTURELLES.....	27
CONSTRUCTION, ABANDON ET RENAISSANCE DU PONT DU GARD.....	27
PROCESSUS DE PROTECTION DU SITE.....	29
UN LIEU DE FÊTE ET DE DÉTENTE .....	29
UN LIEU TOURISTIQUE IMPORTANT .....	30
3 – « LE PROJET D’AMENAGEMENT DU SITE DU PONT DU GARD », EXEMPLE SIGNIFICATIF D’UNE SITUATION CONFLICTUELLE .....	31
« LE PROJET BAUMET ».....	31
NAISSANCE DE L’OPPOSITION AU PROJET.....	32
LES CRITIQUES DU PROJET .....	34
LA LUTTE DU POT DE TERRE CONTRE LE POT DE FER.....	36
ECHEC DU PROJET .....	37
C – PROBLEMATIQUE ET METHODOLOGIE DE TRAVAIL .....	39
1 – TROIS GRANDS PRINCIPES .....	39
2 – PROBLEMATIQUE.....	41
3 – ÉLÉMENTS DE METHODOLOGIE .....	43

## **PARTIE 2**

### **LA PRISE EN COMPTE ET L'INTEGRATION DES POPULATIONS LOCALES SUR LE SITE DU PONT DU GARD ..... 47**

A – UNE PROGRAMMATION DU SITE CONCERTEE ET RESPECTUEUSE DES PRATIQUES LOCALES .....	48
1 – INFORMATION ET CONCERTATION AUTOUR DU PROJET D'AMENAGEMENT.....	48
2 – LA PARTICIPATION DES ELUS LOCAUX A LA GESTION DU SITE .....	49
3 – LA PRISE EN COMPTE DE L'HISTOIRE ET DES PRATIQUES DU LIEU .....	50
UN AMENAGEMENT RESPECTUEUX DES PRATIQUES LOCALES .....	50
DES HOMMAGES A L'HISTOIRE DU LIEU .....	51
UNE GESTION AU SERVICE DES USAGES DES SITE.....	53
B – UN SITE POUR LES HABITANTS .....	55
1 – UN HAUT LIEU CULTUREL POUR LE CANTON, LE DEPARTEMENT ET LA REGION .....	55
ANIMATION CULTURELLE DU TERRITOIRE .....	55
DIFFUSION DU SAVOIR ET SENSIBILISATION A LA PROTECTION DES RESSOURCES.....	57
2 – UNE POLITIQUE TARIFAIRE GENEREUSE .....	59
3 – LA MISE A DISPOSITION DU SITE ET DE SES EQUIPEMENTS .....	59
C – LE SITE DU PONT DU GARD, UN ACTEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL.....	61
1 – LE POLE D'ÉCONOMIE DU PATRIMOINE DU PONT DU GARD .....	61
2 – UN SITE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE LOCAL.....	63
SOUTIEN AUX ACTIONS LOCALES .....	63
REPARTITION DES FLUX TOURISTIQUES.....	64
3 – L'EPCC, EMPLOYEUR ET REVENDEUR .....	66
CREATION D'EMPLOIS DIRECTS.....	66
INVITER LE VISITEUR A CONSOMMER LES PRODUITS REGIONAUX.....	67

## **PARTIE 3**

### **ANALYSE ET BILAN DES ACTIONS MENÉES SUR LE SITE DU PONT DU GARD ..... 68**

A – DES RESULTATS ENCOURAGEANTS .....	69
1 – SUCCES DES ANIMATIONS ET ACTIVITES CULTURELLES.....	69
2 - REAPPROPRIATION DU SITE PAR LES POPULATIONS LOCALES .....	70
IMPORTANCE DE LA PRISE EN COMPTE DE L'HISTOIRE DU SITE.....	70
EXEMPLE D'UNE DEMARCHE COMPARABLE A PAULILLES (66).....	72
LES EFFETS DE LA NOUVELLE POLITIQUE TARIFAIRE .....	72
3 – UN VRAI POIDS DANS LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL.....	74
B – BARRIERES NATURELLES ET REGLEMENTAIRES.....	76
1 – UNE REGLEMENTATION STRICTE .....	76
LES STATUTS DE L'EPCC .....	77
LE CODE DES MARCHÉS PUBLICS.....	78
LE RESPECT DES NORMES .....	79

2 – LAISSER LA PAROLE A CEUX QUI N'ONT PAS L'HABITUDE DE LA PRENDRE.....	79
3 – DES HABITANTS AUX PROFILS DIVERS.....	81
C – LES FAIBLESSES D'UNE GESTION POLITIQUE ET STRATEGIQUE .....	83
1 – UNE CONCERTATION INSUFFISANTE.....	83
LA NECESSAIRE CONCERTATION.....	83
LES ECHECS DE LA CCI.....	84
UN SEMBLANT DE PARTICIPATION .....	85
2 – DES RETOMBEEES ECONOMIQUES BIENVENUES.....	86
3 – UN SOUCIS DE RENTABILITE DOMMAGEABLE .....	88
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>91</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>97</b>
LA PRISE EN COMPTE DES POPULATIONS LOCALES DANS LA MISE EN VALEUR ET LA GESTION TOURISTIQUE	
DES SITES CULTURELS .....	97
OUVRAGES .....	97
ARTICLES .....	97
COLLOQUES.....	101
ETUDES ET GUIDES.....	102
DOCUMENTS OFFICIELS .....	103
CHARTES ET CONVENTIONS .....	104
SITES INTERNET .....	105
SITE DU PONT DU GARD.....	106
OUVRAGES .....	106
REVUES ET ARTICLES.....	106
ETUDES ET DOCUMENTS INTERNES.....	107
ARTICLES DE JOURNALISME .....	108
SITES INTERNET .....	108
<b>ANNEXES.....</b>	<b>110</b>
ANNEXE A – DEFINITION DU DEVELOPPEMENT DU TOURISME DURABLE SELON LE COMITE FRANÇAIS DU GROUPE DE TRAVAIL	
INTERNATIONAL SUR LE TOURISME DURABLE (4 JUILLET 2006) .....	111
ANNEXE B – « DEVELOPPEMENT DURABLE DU TOURISME » DEFINITION OFFICIELLE DE L'OMT. DEFINITION CONCEPTUELLE	
(AOÛT 2004) .....	112
ANNEXE C – CHARTE INTERNATIONALE DU TOURISME CULTUREL (LA GESTION DU TOURISME AUX SITES DE PATRIMOINE	
SIGNIFICATIF, 1999). ADOPTEE PAR ICOMOS A LA 12 <sup>E</sup> ASSEMBLEE GENERALE AU MEXIQUE, OCTOBRE 1999 .....	113
ANNEXE D – PLAN DU « PROJET BAUMET » VU PAR LE COMITE INTERCOMMUNAL DE DEFENSE DU SITE DU PONT DU GARD QUI	
DENONCE UN AMENAGEMENT « CULTURO-COMMERCIAL » .....	122
ANNEXE E – DEPLIANT DISPONIBLE A L'ACCUEIL DU SITE DU PONT DU GARD .....	123
ANNEXE F – RETOMBEEES ECONOMIQUES, ETUDE FIGESMA ; ECLAIRAGES SUR LES POINTS DE METHODE .....	125

<b>TABLE DES FIGURES.....</b>	<b>130</b>
<b>TABLE DES ENTRETIENS .....</b>	<b>131</b>
<b>TABLE DES PERSONNES RESSOURCES AU SEIN DE L'EPCC DU SITE DU PONT DU GARD (1<sup>ER</sup> MARS – 27 MAI 2011).....</b>	<b>132</b>
<b>TABLE DES MATIERES .....</b>	<b>133</b>
<b>RESUME / ABSTRACT.....</b>	<b>137</b>

## RESUME / ABSTRACT

Le tourisme culturel et la mise en valeur du patrimoine peuvent être de formidables vecteurs du développement économique, social et culturel d'un territoire; c'est un fait.

Mais ils peuvent aussi se révéler très néfastes pour les populations locales, en provoquant par exemple l'apparition de déséquilibres socio-économiques, ou encore de conflits d'usage autour de l'espace public.

Face à ce constat, de plus en plus d'opérateurs du patrimoine et du tourisme, mais aussi d'élus et de gestionnaires, décident de mettre en place des projets qui bénéficient avant tout aux populations locales et dans lesquels elles sont associées à la prise de décision.

Ainsi, et en particulier depuis une vingtaine d'années suite à l'apparition des notions de développement et de tourisme durable, un certain nombre de principes guident la prise en compte et l'intégration des populations locales dans les opérations d'aménagement et dans la gestion quotidienne des sites culturels.

Issus de textes internationaux, de travaux de recherche ou d'expériences de professionnels, ces préceptes reflètent des aspects variés de la thématique, sans rarement la considérer dans sa globalité. Ils peuvent être répartis en trois grands principes : le tourisme culturel et la mise en valeur du patrimoine comme vecteurs de développement territorial, le respect des pratiques et de la vie quotidienne des populations locales, et l'intégration en tant que facteur de protection des ressources.

La description et l'analyse des actions mises en place sur le site du Pont du Gard, permettent d'illustrer d'exemples concrets ces différents principes, mais aussi de mener une réflexion sur les conditions du succès ou de l'échec de la mise en place d'une telle démarche.

Nous espérons que ce travail, en partie destiné aux professionnels et aux élus locaux, contribuera à la réussite de la mise en place d'opérations pour et avec les populations locales.

Mots clés : Populations locales, habitants, territoire, tourisme, patrimoine, développement durable, Pont du Gard

It has been proved that cultural tourism and the enhancement of cultural heritage may constitute a major vector of economic, social and cultural development of a territory. But it may also prove very damaging for the local populations in terms of provoking social and economic imbalances, or even conflicts over the use of public space.

Accordingly, more and more providers in the field of cultural heritage and tourism, alongside with civil servants and managers, decide to set up projects which primarily take into consideration the benefit of the local populations and their participation in the process of decision making.

Hence, particularly after the emergence twenty years ago of the notions of sustainable development and tourism, a set of guiding principles were put forward in order to address the involvement of the local populations in the process of enhancement and the daily management of cultural sites.

Derived from international resolutions, surveys or professional experiences, these guidelines reflect various aspects of the matter but rarely apprehend it in its global dimension. They can be divided into three major principles: the cultural tourism and the enhancement of cultural heritage as vectors of territorial development, the respect of practices of every-day life of the local populations and the involvement of these communities as a factor of protection of the cultural heritage..

The description and the analysis of the actions taken on the spot in the site of Pont du Gard give an illustration, on the basis of concrete examples, of these different principles. They also permit a thorough consideration over the conditions of success or failure that could be brought about by carrying out such an approach.

Key-words: local populations, local communities, territory, tourism, sustainable development, Pont du Gard